UNION DES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS SIMILAIRES
DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DE LA FRANCOPHONIE

PRÉSIDENCE ROUMAINE DE L'UCESIF

MANDATURE 2017-2019

PRÉSIDENT IACOB BACIU

C. E. S.
România

UNION DES CONSEILS ÉCONOMIQUES
ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS SIMILAIRES
DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS
MEMBRES DE LA FRANCOPHONIE

PRÉSIDENCE ROUMAINE DE L'UCESIF

MANDATURE 2017-2019

« La communauté organique aura à définir, à côté d'un vaste domaine culturel et en relation avec lui, des secteurs et des programmes où la solidarité multilatérale pourra s'exercer. Transcendant les vielles oppositions Nord-Sud pour en faire des complémentarités, elle fera jaillir les initiatives les plus diverses et les plus fécondes, qu'il s'agisse de projets culturels ou économiques, scientifiques ou techniques, voire politiques. Je songe, ici, aux initiatives en faveur des Droits de l'Homme et de la Paix. »

Léopold Sédar Senghor, « La Francophonie et le français»,
Liberté 5–Le dialogue des cultures, Le Seuil, Paris, 1992, p.137.

www.ucesif.fr / Twitter : @ucesisf

MESSAGE DE FIN DE MANDAT DU PRÉSIDENT DE L'UCESIF, M. IACOB BACIU

Chères Collègues,
Chers Collègues,
Mes frères et sœurs,

Aujourd'hui nous célébrons les 15 ans de l'acte de fondation de l'UCESIF signé en décembre 2004 à Ouagadougou, et les deux années de Présidence du CES de Roumanie, alors qu'on m'avait confié le mandat de Président de l'UCESIF le 8 décembre 2017. A cette occasion, j'avais proposé une feuille de route qui s'articulait autour de 12 points, ayant pour but d'assurer la convergence entre la stratégie de la Francophonie et les actions de l'UCESIF. Je considère que notre Union se trouve dans une position honorable et me réjouis du respect qu'on lui accorde.

Pendant ces deux années, mon action a consisté à rehausser l'UCESIF, son prestige auprès des organisations internationales, à la place qu'elle mérite. Nous réitérons notre objectif d'assurer le développement du bien-être et de la sureté des citoyens de nos pays, de ceux que nous représentons dans un monde que nous souhaitons être un monde de paix sociale et de dialogue sincère.

C'est à vous d'apprécier si nous avons réussi !

L'Assemblée Générale élective de Conakry marque la fin de la mission que le CES de Roumanie a eu l'honneur d'assurer la

Présidence de l'UCESIF. A la fin de ce mandat de Président de l'UCESIF, j'espère modestement que vous apprécierez le travail que j'ai accompli conformément aux engagements que j'avais pris lors de mon investiture. Je remets le flambeau à Madame Rabiatou Diallo, la Présidente du CES de Guinée avec un sentiment de fierté.

Durant ces deux années, j'ai eu le plaisir et la joie de vous connaitre, de collaborer avec vous, de partager avec vous les valeurs de la Francophonie, celles d'un dialogue ouvert et sincère pour identifier les solutions optimales pour que notre but déclaré, celui d'assurer le développement du bien-être et de la sécurité de ceux que nous représentons dans nos pays, s'accomplisse dans un monde de paix et de dialogue constructif.

Cher(e)s frères et sœurs, membres des Conseils Economiques et Sociaux et des institutions Similaires de vos pays, réunis dans le cadre de l'Union, sous le drapeau de la Francophonie, je vous remercie encore une fois pour la confiance donnée, pour que le CES de Roumanie ait la Présidence de l'UCESIF pendant un mandat de deux ans et pour le soutien que vous m'avez accordé pendant cette période.

Je souhaite plein succès à Madame Rabiatou Diallo, Présidente du CES de Guinée, dans ses fonctions en tant que Présidente de l'UCESIF pour le prochain mandat et au nom du CES de Roumanie et en mon nom, je l'assure de tout notre soutien et collaboration

Bon anniversaire à l'UCESIF !

Iacob BACIU

MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UCESIF, M. MICHAËL CHRISTOPHE

L'honneur d'exercer la fonction de Secrétaire Général de l'UCESIF me revient depuis la décision du Bureau du 18 septembre 2018, qui s'était réuni en marge de l'Assemblée Générale de l'AICESIS organisée à Paris. Conformément à nos statuts, le Président a proposé ma nomination aux membres du Bureau, qui l'ont acceptée.

J'avais rejoint le CESE de France depuis janvier 2018 pour y exercer la fonction de Conseiller diplomatique du Président, au sein de son cabinet, et au sein du Conseil, étant à ce titre chargé de la mise en œuvre de la coopération européenne et internationale du CESE.

C'est l'occasion pour moi de saluer mon prédécesseur, l'Ambassadeur Michel DOUCIN, qui a fait valoir ses droits à la retraite en avril 2016, ainsi que M. Philippe BON, Administrateur adjoint du CESE, qui avait assuré l'intérim depuis cette date jusqu'à septembre 2018, date à laquelle il a lui aussi pris sa retraite.

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, je suis entré dans ma deuxième année d'exercice et le rapport de la Présidence roumaine de l'UCESIF sur la période 2017-2019 est le moment privilégié pour faire un point d'étape sur les chantiers en cours de réalisation, qui sont très vastes.

Sans nul doute, un nouveau cap exigeant a été fixé par l'Assemblée Générale du mois de décembre 2018 lors de l'adoption de la Déclaration de Bucarest, qui porte une ambition forte pour le rôle et la reconnaissance de l'UCESIF, notamment vis-à-vis de l'Organisation Internationale de la Francophonie

(OIF). L'UCESIF figure effectivement parmi les réseaux institutionnels de la Francophonie, toutefois cette association internationale se distingue par la qualité de ses membres, qui sont pour la plupart des Assemblées constitutionnelles.

Un an après l'adoption de ce texte porteur d'une dynamique quasi fondatrice, 15 ans après la création de l'UCESIF, notre Union a progressé en termes de visibilité, notamment grâce au nouveau site internet www.ucesif.fr et à l'identité visuelle proposée par la Présidence roumaine, mais également grâce à la reconnaissance de l'OIF et de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF). En effet, les interventions du Directeur des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique de l'OIF, M. Georges NAKSEU-NGUEFANG, ainsi que du Secrétaire Général Parlementaire de l'APF, M. Jacques KRABAL, lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de Paris le 20 mars 2019 ont constitué des moments forts de nos récents travaux. De même, la nouvelle Secrétaire Générale de la Francophonie, Mme Louise MUSHIKIWABO, a reconnu elle-même la Déclaration de Bucarest dans la lettre qu'elle a adressée au Président de l'UCESIF au mois de février dernier.

Enfin, je tenais à saluer notre Président, M. Iacob BACIU, au terme de son mandat, ainsi que les membres de son équipe, avec lesquels j'ai eu le plaisir de travailler ces derniers mois. Par ailleurs, je me réjouis de travailler à l'avenir aussi étroitement que cela fût le cas avec le Conseil économique et social de Roumanie, avec les membres du Conseil économique et social de Guinée et, en particulier, sa Présidente, Mme Hadja Rabiatou Sérah DIALLO, qui assurera la présidence de l'UCESIF pendant les deux prochaines années avec un agenda ambitieux.

Bon anniversaire à l'UCESIF !

Michaël CHRISTOPHE

PRÉSIDENTS DE L'UCESIF
2004–2019

ROUMANIE

Iacob BACIU
2017–2019

MAROC

Nizar BARAKA
2015–2017

GRÈCE

Christos POLYZOGOPOULOS
2013–2015

BENIN

Nicolas ADAGBÈ
2011–2013

GABON

Antoine MBOUMBOU MIYAKOU
2010–2011

NIGER

Cheiffou AMADOU
2019–2010

SENEGAL

Mbaye DIOP
2007–2010

BURKINA FASO

Thomas SANON
2004–2007

ORGANIGRAMME DU BUREAU DE L'UCESIF
2017-2019

ROUMANIE

Iacob BACIU
Président

ROUMANIE

Radu MINEA
Représentant Personnel
du Président

FRANCE

Michaël CHRISTOPHE
Secrétaire Général

GUINÉE

Hadja Rabiatou Serah DIALLO
1ère Vice-présidente

BÉNIN

Tabé GBIAN
Vice-président
Trésorier

MAROC

Reda CHAMI
Vice-président

FRANCE

Marie-Béatrice LEVAUX
Vice-présidente

CÔTE D'IVOIRE

Charles Koffi DIBY
Vice-président

BURKINA FASO

Moïse NAPON
Vice-président
Vice-trésorier

UNION DES CONSEILS ÉCONOMIQUES
ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS SIMILAIRES
DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS
MEMBRES DE LA FRANCOPHONIE

SOMMAIRE

Message de fin de mandat du Président, M. Iacob Baciu..... 2

Mot du Secrétaire Général, M. Michaël Christophe 4

Galerie des Présidents et l'Organigramme de l'UCESIF..... 6

I - LES ACTIVITÉS DÉROULÉES AU COURS DE LA PRÉSIDENCE ROUMAINE 10

- Rabat, le 4 juillet 2017 : Assemblée Générale élective et réunion du Bureau 12
- Bucarest, le 8 décembre 2017 : Assemblée Générale élective et réunion du Bureau 18
- Abidjan, le 7 mars 2018 : Réunion du Bureau 28
- Paris, les 29 et 30 mai 2018 : Réunion des réseaux institutionnels de la Francophonie a l'OIF..... 37
- Paris, le 18 septembre 2018 : Réunion du Bureau 38
- Bucarest, les 4 et 5 décembre 2018 : Assemblée Générale annuelle 44
- Paris, le 20 mars 2019 : Assemblée Générale extraordinaire 59
- Conakry, les 24 et 25 juin 2019 : Visite préparatoire du Secrétaire Générale a l'Assemblée Générale élective 71
- Bucarest, le 9 octobre 2019 : Réunion du Bureau 76
- Conakry, le 4 décembre 2019 : Assemblée Générale élective..... 81
- Récapitulatif des décisions prises sous la présidence roumaine 82

UNION DES CONSEILS ÉCONOMIQUES
ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS SIMILAIRES
DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS
MEMBRES DE LA FRANCOPHONIE

II - L'UCESIF AU CŒUR DE LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE.....83

- Présentation des réseaux institutionnels de la Francophonie..... 84
- Discours du directeur affaires politiques et gouvernance démocratique de l'OIF..... 86
- Discours du Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) 89
- Dossier XVII^{ème} Sommet de la Francophonie a Erevan..... 94

ANNEXES.....118

- Annexe 1 : Correspondance Officielle 2017-2019..... 119
- Annexe 2 : Statuts et Règlement intérieur 128
- Annexe 3 : Manuel d'Indentité Visuelle 137
- Annexe 4 : Site Internet 140
- Annexe 5 : Avis et Résolution du CESE France 143
- Annexe 6 : Programme de réunion des réseaux institutionnels de la Francophonie 148

PARTIE I

LES ACTIVITÉS DÉROULÉES AU COURS DE LA PRÉSIDENCE ROUMAINE

C. E. S.
România
CONOMIC ȘI SOCIAL
Iacob BACIU
Nizar BARAKA
Rennie YOTOVA
UCESIF
NÉRALE ÉLECTIVE
'UCESIF
2017, BUCAREST

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE ET RÉUNION DU BUREAU

Rabat, le 4 juillet 2017

Ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'UCESIF

Rabat 4 juillet 2017

Au siège du Conseil Economique, Social et Environnemental du Maroc

Accueil 9 h
Début à 9 h 30

1. Allocution de bienvenue de M. Nizar BARAKA, Président de l'UCESIF et du CESE du Royaume du Maroc

2. Rapport moral de bilan de mandature de la Présidence de l'UCESIF assurée depuis juin 2015 par le CESE du Maroc

3. Présentation des conclusions de la réunion du Bureau de l'UCESIF tenue à Rabat le 11 mai 2017

4. Présentation de la synthèse du séminaire international organisé par l'UCESIF en partenariat avec le Comité Economique et Social Européen sur « Le dialogue social : expériences comparées et enseignements pour l'avenir »

5. Election du nouveau Bureau après appel des candidatures

6. Présentation par le nouveau Président élu de son projet pour la mandature juillet 2017 – juillet 2019

7. Débat Général

8. Présentation du programme du colloque sur « les CES-IS et la généralisation du socle de protection sociale universelle : état des lieux dans les pays de l'UCESIF et défis futurs » le 3 juillet 2017

Fin des travaux à 12 h 30, suivie d'un déjeuner offert par le CESE du Maroc

CONVOCATION OFFICIELLE

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Comme le stipule son statut et conformément aux engagements pris par le Bureau de notre Union lors de la réunion tenue le 11 mai 2017 à Rabat, l'Assemblée Générale de l'UCESIF aura lieu le mardi 4 juillet 2017 à Rabat, au Maroc.

Cette assemblée, à laquelle j'ai le plaisir de vous convier, sera l'occasion de procéder à l'élection de la nouvelle présidence qui est assurée par le Conseil Economique, Social et Environnemental du Royaume du Maroc.

Par ailleurs, j'ai l'honneur de vous inviter à participer au colloque qui sera organisé en marge de l'Assemblée Générale sur le thème: « les CES-IS et la généralisation du socle de protection sociale universelle : état des lieux dans les pays de l'UCESIF et défis futurs » le lundi 3 juillet 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

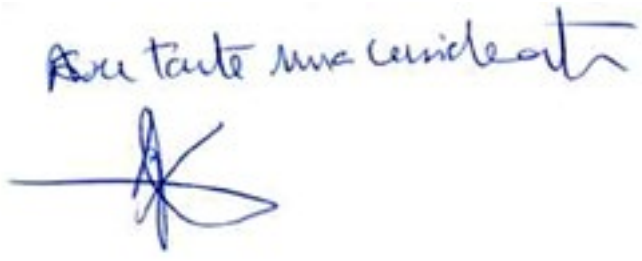

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

Rabat, le 4 juillet 2017

L'Assemblée Générale de l'Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires des pays francophones (UCESIF) s'est tenue le mardi 4 juillet 2017, au siège du Conseil Economique et Social et Environnemental du Royaume du Maroc.

A l'ouverture, le Président de l'UCESIF M. Nizar Baraka, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a informé les membres de l'Assemblée Générale des derniers développements relatifs à l'Assemblée Générale élective. Ces développements constituent, a-t-il précisé, des préalables indispensables au renouvellement des instances de l'UCESIF. Il s'agit des éléments procéduriers suivants :

1. L'absence du CES-Niger en sa qualité de trésorier de l'UCESIF.
   Cette absence a fait que le bilan financier ne pouvait être présenté par le trésorier et le quitus ne pouvait en conséquence être adopté selon les règles d'usage.
2. La confirmation par le CES-Roumanie de sa candidature à la présidence de l'UCESIF pour la mandature 2017-2019, après l'élection du nouveau Président du CES-Roumanie, M. Iacob BACIU.
3. La présidence de l'UCESIF n'a pas reçu de candidatures pour faire partie du nouveau bureau à l'exception du CESE-France et du CESE-Maroc.
4. L'absence du nouveau Président du CES-Roumanie à l'Assemblée Générale élective.
5. En sus de tous ces préalables, la tradition pratiquée par l'UCESIF exige de tenir l'Assemblée Générale élective dans le pays qui aura la charge de la nouvelle mandature.

Sur cette base, et sur la base des explications du représentant du CES-Roumanie concernant les changements de position et la décision de maintenir la candidature du CES Roumanie, l'Assemblée Générale de l'UCESIF a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Accorder un moratoire à la Présidence en exercice, assurée par le CESE-Maroc, jusqu'à la fin de l'année 2017. Cette période sera mise à contribution pour assurer le bon fonctionnement de l'UCESIF jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale élective prévue en Roumanie.
2. La date de l'Assemblée Générale élective doit bénéficier du consensus de l'ensemble des CES-IS concernés et ceci afin de tenir compte de leurs agendas respectifs.
3. Confier à la présidence actuelle de l'UCESIF d'entrer en contact avec le CES Niger pour clarifier les raisons de leur absence. En cas d'une éventuelle absence du CES-Niger à la prochaine Assemblée Générale élective, il reviendra au Président de l'UCESIF de présenter le bilan financier et proposer au vote le quitus des comptes.

4. Les pays membres de l'UCESIF sont tenus de faire part de leur candidature au prochain bureau avant la tenue de l'Assemblée générale élective à Bucarest.
5. Prévoir lors de la prochaine mandature de l'UCESIF la révision du statut pour combler certaines lacunes avérées.

Enfin, les membres de l'UCESIF ont demandé au CES-Roumanie de préparer d'ores et déjà un projet de feuille de route pour la prochaine mandature. Celle-ci doit prendre appui sur les engagements passés, comme des décisions prises lors de la réunion avec Madame Michaëlle Jean, Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie. En effet, il a été décidé d'assurer une convergence entre la stratégie de la Francophonie et les actions de l'UCESIF.

Ce projet de feuille de route pourrait également intégrer les propositions issues du séminaire organisé le 3 juillet 2017 par l'UCESIF sur la protection sociale, en particulier les trois actions majeures suivantes :

1. Initier un processus de refonte de la Charte de l'UCESIF pour tenir compte de l'ambition de faire de la protection sociale un droit humain de 3ème génération opposable aux Etats. Cette refonte devrait constituer une opportunité pour redynamiser l'action du groupe de travail institué par l'UCESIF lors de l'élaboration de sa Charte sociale.

2. Contribuer à la réflexion mondiale menée actuellement par la communauté internationale relative à la mise en place d'un revenu universel de base en tant qu'instrument appelé à remplacer et à compléter les systèmes de protection sociale existants. Cette réflexion, qui a été entamée par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, est consignée dans le rapport du rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les Droits de l'Homme de juin 2017.

3. Examiner le principe de l'établissement d'un partenariat avec la coalition mondiale pour le SPSU en vue de faire entendre la voix de l'UCESIF et de faire connaitre son approche de la protection sociale au niveau de cette institution,

4. Agir en vue d'intégrer le CES des Nations Unies, l'ECOSOC, dont la 55ème session tenue du 1er au 10 février 2017, a proposé l'élaboration d'un projet de résolution sur les systèmes de protection sociale à l'attention de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

LISTE DES PARTICIPANTS

Président de l'UCESIF	M. Nizar Baraka
CESE-Maroc	M. Driss Guerraoui
CES-Guinée	Mme Hadja Rabiatou Sérah Diallo Mme. Joséphine Guilao LENAUD M. Habib ATTYA
CES-Bénin	M. Tabé GBIAN M. Vincent KOBA M. Charlemagne TOMAVO M. René DOMETO
CES-Burkina Faso	M. Moïse NAPON M. Saidou KAFANDO
Côte d'Ivoire	Mme Martine COFFIE-STUDER Mme Jennifer Flora CURCIO Mme Nadine GUERET-BLA Mme Isabelle Abran ASSOUMOU
CESE-France	Mme Béatrice Levaux M. Philippe BON
CES-Mali	M. Yacouba KATILE M. Cheickna BARRY
CES-Mauritanie	M. Achour Ould Sambe M. Mohamed Ould Baba
CES-Roumanie	M. Radu MINEA Mme Eugenia ȘTEFĂNESCU
CES-Sénégal	M. Gade SALL VP M. Vieux Sanou Ndiaye M. Amadou Lamine SY M. Amadou Sall
CES-Cameroun	M. Luc Ayang M. Wonyu Emmanuel Samuel

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE
Bucarest, le 8 décembre 2017

C. E. S România

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
7-9 rue Dimitrie D. Gerota, secteur 2, 020027 Bucarest, Roumanie
Téléphone: +4021.310.23.56, +4021.316.31.34 Fax:+4021.316.31.31
+4021.310.23.57, +4021.316.31.33
Code fiscal: 10464660 E-mail: ces@ces.ro www.ces.ro

Membre fondateur de l'Association Internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS)
Membre de l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des Etats et gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF)

„Le Conseil Économique et Social est un organe consultatif du Parlement et du Gouvernement dans les domaines de spécialité établis par sa loi organique de constitution, organisation et fonctionnement." *(Art. 141 de la Constitution de la Roumanie révisée)*

A l'aimable attention des Présidents des CES membres de l'UCESIF

Bucarest, le 1novembre 2017

Chère Présidente / Cher Président,

Lors de l'Assemblée Générale de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires, tenue à Rabat, le 4 juillet 2017, il a été convenu que l'AG élective commencée à Rabat se poursuive en Roumanie, pays qui aura la charge de la nouvelle mandature (2017-2019).

Nous avons donc l'honneur et le plaisir de vous inviter à prendre part vendredi 8 décembre à l'Assemblée Générale élective qui aura lieu au siège du CES de Roumanie – *7-9, Rue Prof. Dr. Gerota, 020 111 Bucarest*.

Vous allez recevoir le plus tôt possible un projet de programme de cet événement et des informations logistiques nécessaires au bon déroulement de nos débats et de votre séjour à Bucarest.

Le Secrétariat du CES de Roumanie (Mme Eugenia Stefanescu, directrice des relations internationales et des relations publiques, eugenia.stefanescu@ces.ro, et Mme Anca Simitopol, experte au sein du Département des relations internationales et des relations publiques, anca.simitopol@ces.ro) est disponible pour toute information complémentaire.

Dans l'espoir de vous retrouver tous à Bucarest, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de toute notre considération.

Iacob Baciu

Président

CONSILIUL ECONOMIC SI SOCIAL ROMÂNIA

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Bucarest, le 8 décembre 2017

L'Assemblée Générale de l'Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires des pays francophones (UCESIF) qui s'est tenue le vendredi 8 décembre 2017, au siège du Conseil Économique et Social de Roumanie a adopté les décisions ci-après :

1. Modifications des statuts

En vue d'assurer un meilleur fonctionnement de l'Union et à la lumière de l'expérience du passé, M. Nizar Baraka président, propose **de modifier l'article 14** du Statut de la manière suivante :

- Un(e) vice-président(e) serait désigné(e) pour exercer la fonction de trésorier (e) adjoint(e) : cette disposition est proposée pour pallier à une éventuelle défection du trésorier en assurant la continuité indispensable ;
- Le Bureau serait élargi à 6 vice-présidences au lieu de 4 dans la situation actuelle dans le but de contribuer à consolider sa représentativité et de permettre de tenir des réunions auxquelles participeraient un nombre plus important de président(e)s.

Ces deux dispositions nouvelles, qui vont dans le sens d'une amélioration de la gouvernance, sont **approuvées à l'unanimité** par l'Assemblée générale.

2. Engagement de non cumul

Pour éviter les inconvénients de la situation actuelle, l'Assemblée générale s'assurera à l'avenir que le ou la premier(e) vice-président(e) s'engage à ne pas exercer simultanément une présidence dans une autre Union ou Association de CES.

3. Élection du Bureau pour le mandat 2017-2019

A l'unanimité, le Bureau suivant est élu par l'Assemblée générale conformément à l'article 13 des statuts:

- Président : Monsieur Iacob BACIU, Président du CES de Roumanie
- Vice-président(e)s (6) :
  - Madame Hadja Rabiatou Sérah DIALLO, Présidente du CES de Guinée au titre de la 1er vice-présidence
  - Monsieur Nizar BARAKA, Président du CESE du Royaume du Maroc
  - Monsieur Tabé GBIAN, Président du CES du Bénin
  - Monsieur Moïse NAPON, Président du CES de Burkina Faso
  - Monsieur Charles Koffi DIBY, Président du CESEC de Côte d'Ivoire
  - Madame Marie Béatrice LEVAUX, Conseillère, au titre du CESE de France

4. Approbation du bilan financier

La situation de la trésorerie au 1er décembre 2017 est 113.492,16 €.

Plusieurs CES ne sont pas à jour de leurs cotisations depuis 2016 (Burundi, Congo, Gabon, Niger, République Démocratique du Congo, Tchad) et 2017 (Cameroun, Grèce, Mali).

L'AG accorde son quitus au Trésorier pour la gestion 2017.

5. Adhésion du CES de la République Centrafricaine.

Le président du CES de la République Centrafricaine a adressé au président une lettre de demande d'adhésion à l'Union dans laquelle il s'engage à respecter les principes et objectifs qui figurent dans les statuts.
La demande est acceptée à l'unanimité.

6. Présentation par le nouveau Président de la feuille de route pour la mandature décembre 2017-2019

Monsieur Iacob BACIU expose les grands axes de la feuille de route 2017-2019
Les participant(e)s félicitent le président pour le caractère ambitieux du programme proposé mais demandent que les objectifs fixés soient moins nombreux et hiérarchisés afin de pouvoir être réalisés dans la période des deux ans à venir.

A l'issue de l'AG, le nouveau Bureau a tenu sa première réunion au siège du CES de Roumanie.

DISCOURS D'INVESTITURE DU PRÉSIDENT
Bucarest, le 8 décembre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Frères et sœurs,

Nous nous réunissons aujourd'hui à Bucarest à l'occasion de l'Assemblée générale élective de l'UCESIF, comme décidé à Rabat le 3 juillet 2017, et je vous adresse le traditionnel « Soyez les bienvenus » à Bucarest, notre belle capitale, qui vous accueille dans une atmosphère de fêtes et de décorations de Noël. Je suis sûr que cette atmosphère de vacances ne fait que s'ajouter à la chaleur et l'hospitalité caractéristique des roumains.

Mesdames et Messieurs les représentantes et les représentants éminents des conseils économiques et sociaux et des institutions similaires de vos pays, réunis dans l'Union sous le drapeau de la Francophonie, merci pour le pragmatisme qui a marqué l'Assemblée générale élective de Rabat. Il est notre devoir d'honneur d'exprimer notre reconnaissance et nos sincères remerciements au Président Nizar BARAKA et à ses collaborateurs du Conseil économique, social et environnemental du Maroc, pour les réalisations exceptionnelles de l'UCESIF entre 2015 et 2017, la période de sa présidence à la tête de l'Union.

Il a élevé l'échelle des réalisations à un niveau qui représente déjà un défi pour nous qui essayerons de promouvoir et de compléter les projets proposés dans la feuille de route. Il ne s'agit pas ici d'une compétition de fierté, mais de notre souhait, de tous ceux qui sont présents et de ceux qui se joindront, de conduire l'UCESIF vers un lieu et au niveau qu'il mérite parmi les organisations internationales, avec l'objectif déclaré d'assurer le bien-être et la sécurité des citoyens de nos pays, de ceux que nous représentons dans un monde de paix sociale et de dialogue sincère.

Afin de m'intégrer dans l'atmosphère qui caractérise cette Assemblée générale et de commencer tout de suite ce travail commun, je propose les repères suivants pour notre feuille de route, qui seront ensuite analysés, détaillés et achevés au cours de ces deux années marquées par des discussions et rencontres, et, s'il est nécessaire, complétés par de nouveaux jalons dus à l'extraordinaire dynamique de l'évolution du contexte international, en général, et de la francophonie, en particulier.

La mise en œuvre de la feuille de route sera faite dans l'esprit de la démocratie interactive, avec votre entière participation aux décisions que nous allons adopter. Il est de notre devoir d'assurer la coordination et la mise en œuvre des résolutions adoptées dans ce mandat et d'assurer la convergence entre la Stratégie de la Francophonie et les actions de l'UCESIF.

Compte tenu des réunions précédentes, les réunions de travail avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et les séminaires de l'UCESIF déroulées sous la présidence de M. Nizar BARAKA, nous proposons de :

1. Mettre en place un groupe de travail pour développer un « guide de bonnes pratiques en matière de démocratie participative » ;
2. Renforcer la coopération sur des thèmes d'intérêt commun dans les domaines économique, social et environnemental, avec un accent particulier sur les jeunes et leur inclusion sur le marché du travail;
3. Fournir des services de qualité aux citoyens ;
4. Assurer des emplois non discriminatoires et équitablement rémunérés pour les femmes sur le marché du travail ;
5. Continuer et accroître la lutte contre le changement climatique et pour un développement durable, avec le soutien de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, du Centre de compétences du changement climatique et de l'OIF ;
6. Intensifier les efforts des membres de l'UCESIF (les CES membres de l'Union) pour garantir leur légitimité nationale et une meilleure visibilité au niveau international ;
7. Renforcer les liens bilatéraux entre les CES et les institutions similaires de la Francophonie ;
8. Réitérer la nécessité de la création d'un Comité spécial pour la création de nou-

veaux CES dans les pays francophones où ils n'existent pas, ainsi que d'une structure habilitée à soutenir les CES en difficulté ;
9. Développer des réseaux des employeurs, des syndicats, de la société civile au sein de l'UCESIF ;
10. Établir des partenariats avec la Coalition mondiale pour le SPSU, l'AICESIS et l'ECOSOC, en vue de faire entendre la voix de l'UCESIF et de faire connaître son approche sur la généralisation de la protection sociale et devenir un partenaire dans l'élaboration d'un projet de résolution sur les systèmes de protection sociale à l'attention de l'Assemblée Générale des Nations Unies ;
11. Initier un processus de refonte de la Charte de l'UCESIF pour tenir compte de l'ambition de faire de la protection sociale un droit humain de 3ème génération ;
12. Créer un groupe de réflexion sur la « révolution numérique et son impact sur l'avenir de l'humanité », ce qui constitue un défi d'importance majeure.

Comme je l'ai indiqué ci-dessus, veuillez considérer ces quelques repères un pont entre ce qui a été accompli jusqu'à présent, qui a encore un potentiel de développement et d'approfondissement, et quelques nouveaux défis, sans qu'ils soient pourtant exhaustifs.

Nous analyserons les opportunités qui se présenteront, nous nous rencontrerons et déciderons de nouveaux développements. Nous sommes et serons une Union dynamique et tournée vers l'avenir, un partenaire souhaitable pour toutes les autres structures opérant au niveau national et international, dans nos domaines d'intérêt.

En concluant ma proposition de feuille de route pour les deux années à suivre, je voudrais remercier encore une fois M. Nizar BARAKA et son équipe pour son travail remarquable et efficace en tant que président de l'UCESIF. Je souhaite de tout mon cœur qu'il nous offre le privilège de rester à nos côtés, de partager avec nous son savoir-faire et son expertise et nous soutenir dans toutes les activités de l'UCESIF.

Chères représentantes et chers représentants des conseils économiques et sociaux et institutions similaires de vos pays, réunis dans l'Union sous le drapeau de la Francophonie, merci de votre confiance accordée au CES de Roumanie qui a l'honneur d'avoir la présidence de l'UCESIF pour un mandat de deux ans. Nous espérons que les repères présentés seront acceptés parce qu'ils correspondent aux perspectives de l'Union.

Je souhaite poursuivre, pendant la durée de mon mandat à la tête de l'UCESIF, le travail de mes prédécesseurs, contribuer au développement de l'UCESIF, promouvoir le travail de notre Union, accomplir les missions assumées et renforcer l'UCESIF au niveau international.

Que la force de la solidarité nous rejoigne et nous conduise.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU RENOUVELE

Bucarest, le 8 décembre 2017

La première réunion du nouveau bureau de l'Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires des pays francophones s'est tenue le vendredi 8 décembre 2017, au siège du Conseil Économique et Social et de Roumanie, immédiatement après celle de l'Assemblée générale élective de la mandature 2017-2019.

Le Président de l'UCESIF, après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres du bureau, a ouvert la discussion.

Les conclusions en sont les suivantes :

1. Nomination du Trésorier et création d'un poste de Vice-Trésorier

Après accord général, le CES du Bénin exerce la fonction de Trésorier. A la lumière de l'expérience passée et afin d'éviter tout risque de vacance dans le poste, le Bureau décide de créer un poste de Vice-Trésorier, confié au CES du Burkina-Faso.

2. Clarification de la présentation des comptes

De l'avis de tous les membres, la présentation actuelle de l'état de la trésorerie peut

être améliorée. Ainsi, par exemple, les contributions exceptionnelles versées par certains CES à l'occasion des présidences devraient être mentionnées clairement afin de renvoyer une image plus fidèle des efforts de chacun (c'est le cas notamment du Maroc et de la Roumanie).

À l'avenir, toute proposition qui ira dans le sens d'une meilleure traçabilité sera examinée.

3. Document d'attestation d'adhésion à l'UCESIF

Depuis sa création, il n'existe pas de preuve formelle d'adhésion ou d'affiliation à l'Union, à l'instar par exemple de l'AICESIS. Ce manque soulève souvent des difficultés vis-à-vis des Trésors publics au moment de la demande de versement des cotisations.

Afin de remédier à cette situation, il est convenu que le CES de Roumanie préparera un projet de document qui sera soumis à l'ensemble des membres de l'Association.

4. Modification des statuts et nouvelle composition du Bureau

Pour mémoire, l'AG du 8 décembre a adopté la révision statutaire suivante (en caractères gras, les amendements adoptés) :

Article 12 : Le Bureau, le Président et le 1er vice-président sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de deux (02) ans en tenant compte de la représentation géographique la plus complète possible de la Francophonie et d'un objectif de représentation équilibrée entre les pays d'Afrique d'une part, du reste du monde d'autre part..

Article 13 : Le Bureau est composé du Président de l'Union et de six (06) Vice-présidents. Le Premier Vice-président succède au Président à l'issue de son mandat. Le Président et le Vice-Président sont élus par l'Assemblée Générale dans le respect d'un principe d'alternance à la Présidence entre représentants de l'Afrique et représentants du reste du monde. L'un des autres Vice-présidents est désigné pour exercer la fonction de Trésorier et un autre celle de vice-trésorier. L'Organisation Internationale de la Francophonie est représentée aux réunions du Bureau en qualité d'observateur.

Conformément à la législation sur les associations, la nouvelle composition du bureau et les modifications des statuts seront déclarées à la préfecture de Paris par un courrier du Secrétaire Général.

5. Feuille de route 2017-2019

Afin de tenir compte des observations formulées au cours de l'AG, la présidence soumettra pour examen, avant le prochain Bureau, une feuille de route plus synthétique mettant l'accent sur quelques priorités majeures réalisables dans le cadre de la mandature.

6. La proposition sur la nominalisation de M. Radu Minea, membre de CES Roumanie, comme représentant personnel du Président dans la relation avec les membres du Bureau et de l' UCESIF. La proposition a été approuvée en unanimité.

7. Prochaines étapes :

- Sur proposition du président du CESEC de Côte d'Ivoire, le prochain Bureau aura lieu le 7 mars 2018 à Abidjan ;
- Ensuite, il pourrait être envisagé que l'AG et le Bureau suivant se tiennent en étroite relation avec le XVII^{ème} Sommet de la Francophonie qui aura lieu à Erevan (Arménie) en octobre 2018. Dans ce contexte et pour concrétiser ce projet, un courrier de la présidence au président du CES d'Arménie, l'invitant à participer au Bureau du 7 mars, sera envoyée.

LISTE DES PARTICIPANTS

PAYS	NOMS	FONCTIONS
Benin	M. Tabé GBIAN	Président
Burkina Faso	M. Moise NAPON	Président
Cote d'Ivoire	M. Charles KOFFI DIBI	Président
France	M. Philippe BON	Chef de missions
	Mme Marie-Beatrice LEVAUX	Conseillère
Guinée mandat donné à	M. Nizar BARAKA	Président du CES Maroc
Mali	Dr. Boulkassoum HAIDARA	Président
Maroc	M. Nizar BARAKA	Président
Niger mandat donné à	M. Nizar BARAKA	Président du CES Maroc
Roumanie	Iacob BACIU	Président
	Radu MINEA	Membre du CES Roumanie
Sénégal mandat doné à	M. Nizar BARAKA	Président du CES Maroc

RÉUNION DU BUREAU
Abidjan, le 7 mars 2018

CONVOCATION OFFICIELLE

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Lors de l'Assemblée Générale Élective de l'UCESIF, qui s'est tenue le 8 décembre 2017 à Bucarest, il a été convenu d'organiser une réunion du Bureau de l'Union à Abidjan, au mois de mars 2018, en marge du Conseil d'Administration de l'AICESIS.

Nous avons donc l'honneur de vous inviter à participer à cette réunion qui aura lieu le 7 mars 2018, au siège du CESEC de Côte d'Ivoire, entre 09h00 et 12h00.

Le Secrétariat général de l'UCESIF vous a déjà envoyé quelques documents nécessaires au bon déroulement de nos débats et à votre séjour à Abidjan.

Dans l'attente de vous retrouver tous à Abidjan, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de toute notre considération.

Président de l'UCESIF

Iacob BACIU

Président du CESEC de Côte d'Ivoire

Aux Président(e)s des Conseils membres du Bureau de l'UCESIF

9 place d'Iéna 75016 Paris
Secrétariat Général : Tél : 00.33.1.44.43.60.4

ORDRE DU JOUR
DE LA RÉUNION DU BUREAU DE L'UCESIF

Abidjan, mercredi 7 mars 2018
Au siège du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel
de Côte d'Ivoire

9h00 : Ouverture des travaux

- Intervention du Président du CESEC, **M. Charles Koffi DIBY, Président du CESEC de Côte d'Ivoire**
- Intervention du Président de l'UCESIF, **M. Iacob BACIU, Président du CES de Roumanie**

Examen de la mise en œuvre de la feuille de route

- Présentation de la feuille de route de la Présidence Roumaine
- Discussions

Préparation de l'assemblée générale de l'UCESIF d'Erevan (Arménie)

- Préparation de l'assemblée Générale Erevan (Arménie) ?
- Préparation du colloque international sur le thème : .....

Point sur les finances

- Membres ayant acquitté leurs cotisations, Membres passifs
- Approbation du modèle du document certifiant l'adhésion à l'UCESIF et le formulaire de demande d'inscription à l'UCESIF

Point sur la communication

- Création d'un Site web
- Présentation par Mme Marie Béatrice LEVAUX de l'avis du CESE France : « Le rôle de la France dans une francophonie dynamique » (10 janvier 2018).

12h00 : Clôture de la réunion

- Intervention du Président du CESEC, **M. Charles Koffi DIBY, Président du CESEC de Côte d'Ivoire**
- Intervention du Président de l'UCESIF, **M. Iacob BACIU, Président du CES de Roumanie**

12h30 : Déjeuner en l'honneur des membres du bureau de l'UCESIF

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU
Abidjan, le 7 mars 2018

Le Bureau qui s'est tenu le 7 mars 2018 sous la présidence de M. Iacob BACIU, Président de l'UCESIF et Président du Conseil économique et social de la Roumanie, a réuni tous ses membres. La liste des participants figure en pièce jointe.

Grâce à la participation de toutes et de tous, sous l'hospitalité du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Côte d'Ivoire présidé par M. Koffi Charles DIBY, les activités de la nouvelle mandature s'annoncent sous de bons auspices.

Relevé de conclusions
Après les propos d'ouverture des Présidents Charles Koffi DIBY, du CESEC de Côte d'Ivoire et Iacob BACIU, les points suivants ont été examinés:

1- Présentation de la feuille de route de la présidence roumaine suivie de discussions ;
2- Préparation de l'Assemblée générale et d'un évènement à Erevan (Arménie) en marge ou pendant le Sommet de la Francophonie (11 et 12 octobre);
3- Point sur les cotisations ;
4- Approbation du modèle de document certifiant l'adhésion à l'UCESIF et du formulaire de demande d'inscription à l'UCESIF ;
5- Point sur la communication.

1. Présentation de la feuille de route de la présidence roumaine

Monsieur Philippe BON, Secrétaire Général, a présenté les différentes contributions transmises à ce jour par les pays membres du Bureau en vue de dégager les priorités des axes de travail pour la mandature en cours.

CES du Burkina Faso (31 Janvier 2018)

1) Mettre en place un groupe de travail pour développer un « guide de bonnes pratiques en matière de démocratie participative » ;
2) Renforcer la coopération sur des thèmes d'intérêt commun dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux, avec un accent particulier sur les jeunes et leur inclusion sur le marché du travail ;
3) Intensifier les efforts des CES membres de l'UCESIF pour garantir leur légitimité nationale et une meilleure visibilité au niveau international ;
4) Créer un groupe de réflexion sur la « révolution numérique et son impact sur l'avenir de l'humanité ».

CES de Guinée (15 février 2018)

1) Mettre en place un groupe de travail pour développer un « guide de bonnes pratiques en matière de démocratie participative » ;
2) Renforcer les liens bilatéraux entre les CES et les institutions similaires de la Francophonie ;
3) Réitérer la nécessité de la création d'un Comité spécial pour la création de nouveaux CES dans les pays francophones où ils n'existent pas, ainsi que d'une structure habilitée à soutenir les CES en difficulté ;
4) Initier un processus de refonte de la Charte de l'UCESIF pour tenir compte de l'ambition de faire de la protection sociale un droit humain de 3ème génération.

CESEC de Côte d'Ivoire (28 février 2018)

1) Renforcer la coopération sur des thèmes d'intérêt commun dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux, avec un accent particulier sur les jeunes et leur inclusion sur le marché du travail ;
2) Continuer et accroître la lutte contre le changement climatique et pour un développement durable, avec le soutien de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, du Centre de compétences du changement climatique et de l'OIF ;
3) Créer un groupe de réflexion sur la « révolution numérique et son impact sur l'avenir de l'humanité », qui constitue un défi d'importance majeure;
4) Initier un processus de refonte de la Charte de l'UCESIF pour tenir compte de l'ambition de faire de la protection sociale un droit humain de 3ème génération.

CESE de France (1er mars 2018)

1) De manière générale, identifier le thème de travail commun le plus pertinent en vue de la participation de l'UCESIF au Sommet de la Francophonie, qui se tiendra

du 9 au 11 octobre 2018 à Erevan (Arménie). La représentation de l'UCESIF, sous diverses formes, à ce Sommet biennal est une priorité importante ;
2) Rechercher les moyens de consolider et d'élargir la composition de l'Union et faire en sorte que les membres qui, pour une raison ou une autre, s'en sont éloignés, redeviennent des membres actifs, dans le plein respect des spécificités de chacun.
3) Engager une réflexion sur le thème de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ;
4) Initier un processus de refonte de la Charte de l'UCESIF pour tenir compte de l'ambition de faire de la protection sociale un droit humain de 3ème génération.

Après cette présentation, le CESE du Royaume du Maroc est intervenu pour proposer plusieurs pistes de réflexion : la jeunesse et la révolution numérique ; l'importance du capital immatériel ; la création de nouveaux CES dans les pays francophones.

A l'issue des interventions, il a été convenu que le Secrétaire Général proposera une synthèse et un classement des priorités les plus fréquemment citées pour diffusion aux membres du Bureau en vue d'une décision sur le programme de travail.

2. Préparation de l'Assemblée générale et d'un évènement à Erevan (Arménie) en marge ou pendant le Sommet de la Francophonie (11 et 12 octobre)
Le Bureau a été informé que le CES d'Arménie ne pourrait pour des raisons pratiques et logistiques, organiser en 2018 une réunion de l'UCESIF à Erevan.
Les représentants du CES d'Arménie invités à s'exprimer devant le Bureau, ont confirmé en la regrettant, cette impossibilité et se sont montrés disposés à organiser un évènement en 2019.

Les membres du Bureau ont pris acte de ces informations et vont rechercher dans les prochaines semaines une solution de remplacement, en soulignant que l'organisation d'un évènement en Arménie en 2018 revêt un caractère crucial pour la visibilité et la crédibilité de l'Union.

3. Point sur les cotisations

Le Président Tabé GBIAN, Président du CES du Bénin, Trésorier du Bureau a fait le point sur les contributions reçues, puis a félicité les différentes délégations pour les efforts déjà accomplis et rappelé que la pérennité de l'activité de l'UCESIF dépendait exclusivement des cotisations que chaque membre est tenu de verser.

4. Approbation du modèle de document certifiant l'adhésion à l'UCESIF et le formulaire de demande d'inscription à l'UCESIF

Le Bureau a examiné et approuvé à l'unanimité les formulaires présentés à l'initiative du CES de Roumanie, qui seront transmis à tous les membres.

5. Point sur la communication

Au titre de la communication, deux points ont été examinés :

- la création d'un site Web ;
- la présentation de l'avis du CESE de France sur « le rôle de la France dans une francophonie dynamique ».

S'agissant du site Web, le Bureau de l'UCESIF a approuvé le projet de sa création pour assurer une meilleure visibilité des actions de l'organisation. Un budget d'environ 20.000 € a été estimé nécessaire pour la conception, la création, la mise en ligne et la mise à jour du site web qui devra être accessible à tous. Une entreprise de services numériques sera prochainement sollicitée pour répondre à ces conditions. Un courrier du Secrétaire Général fournira les informations recueillies afin d'aider à la prise de décision.

Concernant la présentation de l'avis du CESE de France faite par Madame Béatrice LEVAUX, Rapporteure de la section des Affaires européennes et internationales, les membres du Bureau de l'UCESIF ont apprécié la pertinence des préconisations. Ils ont souhaité leur mise en œuvre effective pour une francophonie ouverte et plus active.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Iacob BACIU, Président de l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones, a réitéré ses sincères remerciements au Président Charles Koffi DIBY, pour la parfaite organisation de la réunion. Il a levé la séance à 12 heures 30 minutes.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE L'UCESIF, M. IACOB BACIU, À L'OUVERTURE DES TRAVAUX DU BUREAU EXÉCUTIF DE L'UCESIF

Abidjan, le 7 mars 2018

Chers et estimés membres du Bureau Exécutif,

Chers frères et sœurs,

D'abord je veux remercier au Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Côte d'Ivoire pour l'hospitalité, pour la participation dans l'excellente organisation de la réunion et à vous pour la vaste participation aux travaux, ce que démontre l'intérêt pour réaliser les objectifs à résulter à la fin des travaux.

Tel comme promis à Bucarest, le mandat de la Roumanie à la présidence de l'UCESIF et le mien comme président s'appuie sur Votre consultation, sur la participation aux décisions et sur le soutien des présidents antérieurs. Je considère qu'un élément de base dans la activité de l'UCESIF à l'avenir, ce soit le document approuvé par C.E.S.E. France, brillamment présenté par Mme Marie Beatrice Levaux, colega noastră din B.Ex..

Je remercie à son Excellence, M. Charles Koffi Diby, président du C.E.S.E.C. Côte d'Ivoire et à ses collaborateurs, qui avec M. le secrétaire général Philippe Bon ont mis au point l'agenda de notre réunion d'aujourd'hui selon les décisions prises à Bucarest.

Je souhaite réitérer mes remerciements à tous ceux qui se sont impliqués dans la bonne organisation de notre réunion d'aujourd'hui, à mes collègues des C.E.S. de Roumanie, France, Côte d'Ivoire et à Vous, qui par votre participation et intérêt montré vous allez donner du poids aux décisions qu'on va adopter.

Pour être pragmatiques et pour nous préparer à sortir dans le monde comme des «lions puissants » en citant M. Yao, je déclare ouverts les travaux du Bureau Exécutif.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE L'UCESIF, M. IACOB BACIU, À LA CLÔTURE DES TRAVAUX DU BUREAU EXÉCUTIF DE L'UCESIF

Abidjan, le 7 mars 2018

Chers Membres du Bureau Exécutif,

Chers frères et sœurs,

Maintenant à la fin des travaux du Bureau Exécutif de l'UCESIF, je suis très heureux de constater que ce qui est bien pensé est clairement exprimé et que les décisions adoptées reflètent cette réalité.

C'est une occasion bienvenue de remercier tous ceux qui ont participé à la réalisation des documents, sous la coordination du Secrétaire Général, mais aussi de votre contribution, car grâce aux approches présentées, vous avez fait des décisions le résultat d'un processus itératif et démocratique dans lequel nous nous reconnaissons mutuellement, ce qui leur confère une légitimité distincte.

Il appartient maintenant au Secrétaire général, M. Philippe Bon, de les rédiger et de les transmettre à nos membres.

Nous allons continuer ce style de travail qui a montré sa validité.

Je vous remercie pour votre participation, vos efforts et vos contributions et je déclare conclus les travaux de la réunion du Bureau exécutif de l'UCESIF.

RÉUNION DES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE

Paris, les 29 et 30 mai 2018

Ont été désignés à participer à la réunion au nom du président de l'UCESIF - Mme Marie Beatrice Levaux et M. Radu Minea.

M. Iacob Baciu a donné mandat à M. Radu Minea de présenter la position de l'organisation par rapport à la présence de l'UCESIF au Sommet de la Francophonie à Erevan, pendant le rendez-vous préconisé avec les dirigeants de l'OIF.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU BUREAU EN MARGE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AICESIS

Paris, le 18 septembre 2018

INVITATION À LA RÉUNION DU BUREAU

Paris, le 25 juin 2018

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Lors du dernier Bureau qui s'est réuni à Abidjan (Côte d'Ivoire) le 7 mars 2018, il a été envisagé d'un commun accord que l'UCESIF puisse exprimer pleinement sa voix au XVIIe Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Erevan (Arménie) les 11 et 12 octobre 2018.

C'est pourquoi une nouvelle réunion du Bureau apparait nécessaire dans le but de préparer ensemble la forme et le contenu de notre intervention.

Ainsi, et parallèlement aux réunions prévues les 17 et 18 septembre à Paris dans le cadre de l'AICESIS, nous vous proposons de nous retrouver le **mardi 18 septembre à 19 heures**.

Dans l'attente de vous retrouver nombreux à Paris, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de toute notre considération.

Le Président de l'UCESIF

Iacob BACIU

Le Président du CESE

Patrick BERNASCONI

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU BUREAU
Paris, le 18 septembre 2018

En marge de l'Assemblée Générale de l'AICESIS des 17 et 18 septembre derniers qui s'est tenue au CESE de France à Paris, les membres du Bureau de l'UCESIF se sont réunis le 18 septembre à 19 heures sous la présidence de M. Iacob BACIU, Président, afin de se concerter avant le Sommet de la Francophonie à Erevan (Arménie).

D'emblée, le Président BACIU a rappelé son attachement à la collégialité et indiqué qu'il est nécessaire de construire l'image à l'international de notre Union sur la base d'un accord commun des membres de l'UCESIF, qui dépend de chacun d'entre nous. Par ailleurs, il a informé le Bureau que la prochaine Assemblée Générale se tiendra à Bucarest début décembre et qu'il convient de désigner un nouveau Secrétaire Général.

1/ Nomination d'un nouveau Secrétaire Général
Les membres du Bureau ont pris acte du départ à la retraite à compter du 1er octobre 2018 de M. Philippe BON, Chargé de mission au CESE de France et Secrétaire général par intérim de l'UCESIF. Ce dernier assurait cette fonction depuis le départ de M. Michel DOUCIN, ancien Conseiller diplomatique du CESE, atteint par la limite d'âge de la retraite en avril 2016.

Conformément à l'article 17 des statuts[1] de l'UCESIF, sur proposition du Président, le Bureau a désigné à l'unanimité M. Michaël CHRISTOPHE, actuel Conseiller diplomatique du CESE de France, pour exercer la fonction de Secrétaire général de l'UCESIF dès à présent.

2/ Echanges de vues avant le Sommet de l'OIF
Le Président a rappelé la situation :

- lors de la précédente réunion du Bureau à Abidjan au mois de mars, la délégation arménienne avait indiqué que le CES d'Arménie ne serait pas en mesure d'organiser une réunion de l'UCESIF en marge du XVIIème Sommet de la Francophonie à Erevan ;
- en outre, le Président a adressé par lettre en date du 29 mars 2018 une demande d'audience auprès de la Secrétaire Générale de l'OIF, Mme Michaelle JEAN, restée sans suite à ce stade ;
- enfin, l'UCESIF n'a pas reçu d'invitation à participer au Sommet.

1 L'article 17 des statuts (version mise à jour à Bucarest, le 8 décembre 2017) dicte que : « Le secrétariat du Bureau est assuré par un Secrétaire Général installé au siège de l'Union. Le Secrétaire Général est nommé par le Bureau sur proposition du Président. Le Secrétaire Général assiste le Bureau dans toutes ses missions. Il est responsable de la mise en œuvre de toutes les actions décidées par l'Assemblée Générale et le Bureau. Il assure la préparation des réunions du Bureau et de l'Assemblée Générale. Il veille aux relations avec les Secrétaires généraux des autres réseaux institutionnels francophones. »

Invités à s'exprimer en réaction à cette situation, l'ensemble des membres du Bureau ont vivement déploré que l'audience sollicitée n'ait pas été suivie d'effet. De même, bien que l'UCESIF figure parmi les 16 membres des réseaux institutionnels de la francophonie, qui se sont réunis les 29 et 30 mai à Paris au siège de l'OIF, ils ont estimé qu'elle n'est pas reconnue à sa juste mesure.

La représentante du CESE de France[2] a regretté que la société civile organisée ne soit pas prise en compte sur le plan institutionnel dans la francophonie. L'UCESIF n'a d'ailleurs pas non plus été conviée au Forum des ONG francophones, qui s'est réuni à Erevan début septembre comme avant chaque Sommet des Chefs d'État et de gouvernement. L'UCESIF doit être un véritable partenaire de l'OIF en vue du prochain Sommet de Tunis en 2020. Le CESE de France dans son avis voté en janvier 2018 (« le rôle de la France dans une francophonie dynamique ») et dans sa résolution du 25 septembre[3] (intitulée : « pour une reconnaissance du rôle de la société civile organisée francophone ») a fait des préconisations en ce sens.

Le représentant du Président de l'UCESIF a rappelé que l'OIF avait suggéré que l'UCESIF soit associée à la délégation de la Roumanie au Sommet, ce qui a été rejeté pour ne pas entrer dans un jeu politique partisan. Il s'était d'ailleurs entretenu avec le Directeur de cabinet de la Secrétaire Générale de l'OIF le 30 mai dernier, faute d'une audience du Président de l'UCESIF, afin de signaler que cette situation délicate, voire humiliante et que suite à la position du CES arménien, il suffisait que l'OIF demande l'organisation d'une réunion de l'UCESIF en marge du Sommet. Au vu des réserves émises par l'OIF, notamment sur le plan protocolaire concernant les invitations officielles, il s'interrogeait sur le fait que cela revient à une remise en cause des corps intermédiaires.

Le Président du CESEC de Côte d'Ivoire s'est quant à lui félicité du dynamisme de l'UCESIF en insistant sur l'objectif que doit être désormais le Sommet de Tunis. En poursuivant notre action commune, nous parviendrons à faire en sorte que l'UCESIF soit officiellement invitée au prochain Sommet. A cet égard, il s'est demandé comment expliquer que l'audience sollicitée par le Président auprès de la Secrétaire Générale de l'OIF n'a pas été accordée. C'est pourquoi il a proposé que le Président de l'UCESIF écrive à nouveau à l'OIF pour relancer cette demande. Si une nouvelle Secrétaire Générale devait être élue à Erevan, cela permettrait d'éviter de revenir sur cet incident. Il concluait en indiquant que le Président de l'UCESIF devrait avoir toute sa place en Assemblée plénière du Sommet de l'OIF, sachant que le huis clos intégral est réservé aux Chefs d'État et que les ministres des affaires étrangères sont intégrés au huis clos semi-intégral.

2 A noter que Mme Marie-Béatrice LEVAUX a été invitée parmi les membres de la délégation officielle du Président de la République au Sommet d'Erevan.

3 Le projet de résolution a été remis aux membres du Bureau. Le texte adopté est annexé au présent procès-verbal.

La Présidente du CES de Guinée a fait part de son vif étonnement face à cette situation, surtout après le Sommet de Dakar, lors duquel Mme JEAN avait été portée à la tête de l'OIF et qui avait alors pour objectifs principaux les femmes et les jeunes dans l'espace francophone mondial. Elle regrettait que l'OIF passe ainsi à côté de ses missions en ne reconnaissant pas les Conseils économiques et sociaux, qui contribuent pourtant à l'essor de la francophonie. Apportant son soutien à la démarche proposée, elle a appelé l'UCESIF à travailler en équipe pour se faire entendre auprès des pouvoirs publics, tout en soulignant que notre Union est apolitique et qu'il ne serait donc pas approprié que ses membres soient associés aux délégations gouvernementales.

Le représentant du CESE du Maroc allait également dans ce sens en insistant sur le fait que notre raison d'être est notre indépendance vis-à-vis de nos gouvernements respectifs et qu'il est nécessaire d'avoir recours à des résolutions. Il faisait également part de son accord à une nouvelle démarche écrite auprès de l'OIF.

Le Président du CES du Bénin adhérait pour sa part à l'état d'âme de ses collègues, tout en admettant que les membres de l'UCESIF ont une part de responsabilité dans cette situation concernant les relations avec l'OIF. Ne cachant pas sa déception, il rappelait qu'il avait reçu il y a quelques années une invitation à se rendre à Québec de la part de M. DIOUF, l'ancien Secrétaire Général de l'OIF, et concluait qu'il ne fallait pas en rester là.

Le Président du CES du Burkina Faso apportait son soutien à cette analyse et soulignait que l'UCESIF et l'OIF partagent les mêmes idéaux, ce qui devait les conduire naturellement à collaborer.

A cet égard, le Président du CESE de France indiquait que la candidate rwandaise à la tête de l'OIF, Mme Louise MUSHIKIWABO, avait des chances sérieuses d'être élue et invitait ses collègues à tisser des liens pour en faire une alliée, notamment au bénéfice de l'UCESIF.

En conclusion, le Président BACIU reconnaissait que l'OIF semblait avoir perdu le sens de l'importance des Conseils économiques et sociaux et que les Présidents des CES doivent être respectés pour ce qu'ils représentent, en tant que Présidents d'Assemblées constitutionnelles. Il était donc d'accord, au vu de l'unanimité des membres de Bureau, d'écrire à nouveau à l'OIF pour être reçu au plus haut niveau et de travailler dès à présent à la reconnaissance de l'UCESIF à sa pleine mesure, parmi les acteurs institutionnels de la francophonie, en vue du Sommet de Tunis en 2020.

La prochaine Assemblée Générale de l'UCESIF se tiendra à Bucarest les 4 et 5 décembre 2018. Les invitations, ainsi que l'ordre du jour, les documents de séance et les informations pratiques seront adressés ultérieurement à l'ensemble des membres par messages électroniques.

Après avoir épuisé les points à l'ordre du jour, le Président a levé la séance à 20 heures 30 minutes.

LA LISTE DES PARTICIPANTS

PAYS	CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	TITRE
Bénin	Monsieur	ATCHAWE	Dominique	Vice-Président
	Monsieur	LAWANI	Arouna	Premier secrétaire du Bureau
	Monsieur	IMOROU	Soufiyanou	Conseiller
	Monsieur	TOMOVA	Charlemagne	Secrétaire Général
Burkina Faso	Monsieur	NAPON	Moïse	Président
	Monsieur	NAPON	Mamadi	3ème Vice-Président
	Monsieur	ZOUNGRANA	Jean-Baptiste	Secrétaire Général
Cameroun	Monsieur	AYANG	Luc	Président
	Monsieur	NGOUMBE	Zacharie	Secrétaire Général
Cote d'Ivoire	Monsieur	DIBY	Charles Koffi	Président
	Madame	DIAKITE-COTY	Fatouma	Conseillère
	Monsieur	ALLILI	Hervé	Conseiller
	Monsieur	MANANN-KOUAME	Alain –Pascal	Directeur des études
	Monsieur	YAO	François	S.D de la Coopération
	Monsieur	KONE	Alex	Chargé de Mission
France	Monsieur	BERSCONI	Patrick	Président
	Madame	LEVAUX	Marie-Beatrice	Référente francophonie et conseillère au CESE
	Monsieur	CHRISTOPHE	Michaël	Secrétaire Général et Conseiller diplomatique du Président du CESE
	Monsieur	LEROUX	Vincent	Directeur de Cabinet
Gabon	Monsieur	MAVOUNGOU	Dieudonné	3ème Secrétaire
Guinée	Madame	DIALLO	Hadja Rabiatou Serah	Présidente
	Madame	GUILAO LENAUD	Joséphine	
Grèce	Monsieur	XIRAFIS	Apostolos	Secrétaire Général
Mali	Monsieur	TRAORE	Dramane	Secrétaire Général
	Madame	CAMARA	Aya Diallo	Conseillère Technique
Maroc	Monsieur	CHAMI	Ahmed Reda	Président
Monaco	Madame	ROUGAIGNON-VERNIN	Caroline	Présidente
Niger	Monsieur	SAIDOU	Saley	Président
	Monsieur	GARBA ABDOU	Hassane	Secrétaire Général
République Démocratique du Congo	Monsieur	DIUMU MASSOMBO	Michel	Conseiller
Roumanie	Monsieur	BACIU	Iacob	Président
	Madame	SURCEL	Elena Catalina	Vice-Présidente
	Madame	STEFANESCU	Eugenia	Directrice des relations publiques et internationales
	Monsieur	MINEA	Radu	Représentant personnel du Président à l'UCESIF
Sénégal	Madame	TALL	Aminata	Présidente
	Monsieur	SY	Amadou	Directeur
	Madame	THIOYE	Cathy	Conseillère

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Bucarest, les 4 et 5 décembre 2018

Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions similaires des États et Gouvernements membres de la Francophonie

A l'aimable attention des Présidents des CES membres de l'UCESIF

Le Président

Bucarest, le 7 novembre 2018

Chère Présidente, Cher Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à l'Assemblée générale annuelle, qui aura lieu les 4 et 5 décembre prochains à Bucarest, en Roumanie, à l'Hôtel Caro, 164A, rue Barbu Văcărescu, salle Mihai Eminescu.

Je vous adresse en annexes à cette invitation l'ordre du jour de nos travaux, une fiche d'inscription ainsi qu'un formulaire de réservation à l'hôtel, afin de préparer au mieux le déroulement de nos débats ainsi que de votre séjour à Bucarest.

Le secrétariat du CES de Roumanie (Mme Eugenia ȘTEFĂNESCU, Directrice des relations internationales et des relations publiques, eugenia.stefanescu@ces.ro, et Mme Anca SIMITOPOL, anca.simitopol@ces.ro) se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Espérant avoir le plaisir de vous retrouver à Bucarest, je vous prie de croire, Chère Présidente, Cher Président, à l'assurance de toute ma considération.

Iacob BACIU

CONSILIUL ECONOMIC ȘI SOCIAL ROMÂNIA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'UCESIF

Bucarest, les 4 et 5 décembre 2018

Ordre du jour

- Relations entre l'UCESIF et l'OIF:
  - Retour sur le Sommet d'Erevan (Arménie) les 11 et 12 octobre 2018
  - Préparation de la prochaine audience du Président avec la nouvelle Secrétaire Générale de l'OIF, Mme Louise MUSHIKIWABO
- Point sur la mise en œuvre de la feuille de route de la Présidence roumaine (2017 – 2019) à mi-mandat
- Communication : point d'étape sur la création d'un site web
- Point sur les cotisations
- Points divers.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Bucarest, le 4 décembre 2018

En ouverture de l'Assemblée générale, **le Président BACIU** a relevé l'accord des membres sur l'ordre du jour proposé et les a remercié d'avoir fait le déplacement jusqu'en Roumanie, qui célèbre en ce moment même le Centenaire de l'union des trois Principautés roumaines et s'est réjoui de la coïncidence de ces deux événements. Rappelant les précédentes rencontres, notamment à Bucarest l'an passé, il a remercié le Président DIBY pour l'organisation du Bureau au mois de mars à Abidjan, ainsi que la délégation française pour la réunion du Bureau du mois de septembre à Paris. Tandis que nous avions pu mesurer en mars dernier les difficultés du CES d'Arménie à organiser une réunion en marge du Sommet d'Erevan, la réunion à Paris fût l'occasion de poser la question de la légitimité de nos institutions au sein de la Francophonie et de désigner un nouveau Secrétaire général[4].

A mi-mandat de sa présidence, **M. BACIU** avait à cœur d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixé d'ici à la fin 2019 et transmettait la parole au Sénateur Liviu POP, invité d'honneur pour l'ouverture de l'Assemblée générale.

Ancien Ministre et promoteur de la loi sur le CES de Roumanie, **le Sénateur** indiquait qu'il s'est toujours placé au côté du mouvement syndical. C'est en 2012 que

4 Cf. PV de la réunion du Bureau du 18 septembre 2018 à Paris, figurant au dossier de séance.

le processus législatif relatif au CES a commencé, notamment à l'appui de la plus grande Fédération de l'enseignement dont il fût Secrétaire général, avant de devenir Ministre du dialogue social puis faire voter une loi sur l'organisation du CES en 2015. Insistant sur le nécessaire équilibre entre le patronat et le salariat, quelle que soit la couleur du pouvoir en place, il rappelait que les échanges sur le salaire minimum en 2016 ont eu lieu de façon tripartite et non plus seulement au gouvernement. Enfin, il saluait les progrès et les nombreux textes proposés par le CES de Roumanie sous la présidence de Iacob BACIU, tout en lui renouvelant tout son soutien au sein de l'actuelle Majorité de compromis.

1/ Relations entre l'UCESIF et l'OIF

Le Président a rappelé qu'il n'a pas été convié à assister au XVII^{ème} Sommet de la Francophonie à Erevan et malgré l'envoi d'une lettre datée du 29 mars 2018 à la Secrétaire générale de l'OIF au printemps dernier, aucune suite n'a été donnée à la demande d'entretien. Il s'en étonnait, d'autant qu'un entretien paraît d'autant plus naturel que l'UCESIF et l'OIF sont partenaires.

Le Président du CESEC de Côte d'Ivoire réagissait vivement en invitant ses collègues à se faire respecter et à soutenir le Président de notre Union tout en refusant d'accepter que la demande d'audience n'ait pas été suivie d'effet et ce d'autant plus qu'il avait assisté en janvier dernier à la séance plénière au CESE de France pour le vote de l'avis sur la francophonie, lors de laquelle Michaëlle JEAN s'était justement exprimée. Il ajoutait concernant le Sommet qu'il ne s'agit pas d'y être en tant que participant, mais au moins en tant qu'invité. Il ajoutait que la confusion actuelle provenait du fait que les statuts des CES sont assimilés à la société civile par l'OIF, alors qu'il s'agit d'assemblées républicaines qui devront à l'avenir être considérées comme telles. Il attendait de la représentante de l'OIF siégeant au sein de cette Assemblée générale de faire rapport de cette situation à la Secrétaire générale.

Le représentant du CESE du Gabon pour sa part ne regrettait pas le départ de Mme Michaëlle JEAN à la tête de l'OIF, d'autant qu'elle n'avait pas porté les questions sociales au cours de son mandat. Selon lui, l'UCESIF devait se repositionner comme un organe de la Francophonie, en tant qu'Institution et non en tant qu'ONG, dans la mesure où les CES sont les émanations des Etats et le plus souvent, comme au Gabon, des assemblées constitutionnelles. A cet égard, il indiquait que la Constitution du Gabon a récemment été réformée et que le Conseil économique et social a intégré la dimension environnementale, devenant officiellement CESE.

La Présidente du CES de Guinée rappelait qu'elle avait été choquée d'apprendre lors de la réunion du Bureau à Paris que le Président de l'UCESIF n'avait pas été reçu suite à la demande écrite et la Secrétaire générale de l'OIF n'avait aucune ex-

cuse. Néanmoins, elle se réjouissait de l'arrivée d'une nouvelle Secrétaire générale ne doutant pas qu'elle saurait relever les défis qui se présentent et appelait ses collègues à la soutenir. Elle insistait également sur le fait que les CES sont des institutions républicaines qui conseillent les gouvernements et les parlements et ne sont absolument pas des ONG.

Par ailleurs, **la Présidente** déplorait les conditions dans lesquelles elle-même et d'autres membres de délégations africaines avaient été accueillies à l'aéroport de Bucarest par les autorités de police aux frontières, malgré leurs passeports diplomatiques.

Sur ce point en particulier, **le Président** regrettait vivement cette situation, hélas bien réelle, et présentait ses excuses à ses pairs offensés tout en les invitant à adresser un courrier à l'administration roumaine. Après 40 ans de dictature et l'entrée dans l'union européenne en 2007, la Roumanie devait selon lui être en capacité d'accueillir tous ses invités dignement, qu'ils soient ressortissants européens ou non.

La représentante de l'OIF se joignait au propos du Président pour déplorer ces incidents et indiquait qu'elle ferait mention de cette situation à l'OIF. Par ailleurs, elle rappelait que l'UCESIF dès sa création en 2004 avait rejoint les réseaux institutionnels de la Francophonie avec le soutien de l'OIF. Se réunissant six mois avant chaque Sommet, ces réseaux institutionnels sont désormais au nombre de seize (16). Ils se sont d'ailleurs réunis les 29 et 30 mai derniers au siège de l'OIF à Paris, tandis que 127 OING et ONG ont été accréditées cette année. Leur Forum a eu lieu à Erevan du 12 au 14 septembre en présence du Premier ministre arménien et de la Secrétaire générale de l'OIF. En outre, elle soulignait que toute demande d'ordre politique devait passer par la Présidence Arménienne et que les pratiques étant fondées sur la Charte de la Francophonie, si elles devaient évoluer, alors il faudra changer la Charte. Elle comprenait le courroux légitime des membres de l'UCESIF et en ferait part sans tarder à Mme Louise MUSHIKIWABO.

En conclusion de ce premier tour de table, **le Président** intervenait pour souligner que les CES, en effet, sont des assemblées investies de missions inscrites dans les Constitutions de leurs Etats respectifs et non des ONG. Rappelant que son mandat à la présidence de l'UCESIF était limité, il demandait au Secrétaire général de prendre les contacts nécessaires pour permettre à notre Union d'être mieux prise en considération au sein de la Francophonie, afin que les Présidents de CES membres de l'UCESIF soient en capacité de porter les intérêts de ceux qu'ils représentent.

*

Lors de la reprise de leurs échanges, les participants à l'Assemblée générale se sont accordés sur la nécessité d'adopter à l'issue de leurs travaux une position commune intitulée « Déclaration de Bucarest », faisant état de l'objectif politique qu'ils s'étaient fixé à l'unanimité, consistant à proposer d'amender la Charte de la francophonie pour qu'elle reconnaisse l'UCESIF comme autre organe consultatif, aux côtés de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) déjà reconnue comme telle. Cet objectif ambitieux impliquait d'engager de nombreuses démarches auprès de l'OIF, à différents niveaux (Comité permanent, Comité des Ministres) ainsi qu'auprès du Président Arménien qui en assure la présidence. Les membres de l'Union étaient convenus du fait que cet objectif pouvait être atteint d'ici au prochain Sommet de Tunis fin 2020 et qu'il était nécessaire de se coordonner, afin de parler d'une même voix et de se répartir efficacement les démarches à mener.

La représentante du CESE de France est intervenue pour rendre compte de sa participation à la délégation du Chef de l'Etat français lors du Sommet d'Erevan, à l'issue duquel une Déclaration avait été adoptée comportant soixante-treize (73) recommandations. Partant du constat que la situation dans laquelle se trouvait l'UCESIF ressemble à ce que traversait la francophonie politique à l'échelon international, elle rappelait que l'OIF célèbrera son Cinquantenaire à Tunis en 2020 et que l'enjeu majeur devait être d'y organiser un « Forum des assemblées des sociétés civiles organisées », prenant exemple sur les préconisations figurant dans l'avis et la résolution votés cette année par le CESE français. Enfin, elle proposait qu'une prochaine réunion de l'UCESIF se tienne le 20 mars prochain, à l'occasion de la Journée internationale de la francophonie et que la nouvelle Secrétaire générale de l'OIF y sera invitée.

Le représentant du CES du Cameroun suggérait que les pays membres de l'OIF ayant un CES qui ne soit pas encore membre de l'UCESIF soient invités à la rejoindre et que les pays francophones n'ayant pas une telle institution similaire soit invitée à créer un CES.

Le représentant du CES du Bénin suggérait de consulter les archives pour identifier l'acte qui avait permis à l'UCESIF de rejoindre les réseaux institutionnels de la Francophonie et s'associait à l'intervention du **représentant du CES de Roumanie**, qui avait proposé d'élaborer un accord-cadre avec l'OIF, afin de s'engager sur la sortie des réseaux institutionnels pour monter à l'échelon d'un organe consultatif. Il ajoutait qu'il était nécessaire d'examiner les textes à l'origine de la création de l'UCESIF, en particulier l'article premier de ses statuts rappelé par **le Président du CESEC de Côte d'Ivoire**.

Le représentant du CES du Burkina Faso indiquant qu'il était nécessaire de rencontrer prochainement la nouvelle Secrétaire générale de l'OIF pour lui indiquer clairement ce que les membres de l'UCESIF attendent d'elle.

Par ailleurs, constatant que moins de la majorité des membres de l'UCESIF avaient fait le déplacement à Bucarest, **le représentant du CESE du Gabon** proposait de remobiliser les autres membres, notamment au sein de l'UCESA et de mettre en place une commission à cette fin. **La Présidente du CES de Guinée** ajoutait que cette situation pouvait aussi être liée au calendrier, par le chevauchement de nombreuses réunions et aux contraintes budgétaires de fin d'année.

A l'issue de cette première demi-journée de débats, **le Président** concluait que nous étions rassemblés autour d'un objectif commun de promouvoir la francophonie et qu'il ne saurait être question de rivalité avec l'OIF, mais au contraire de complémentarité. En revanche, il insistait sur le fait que les CES ne sont pas des ONG et que leur personnalité morale en fait des partenaires à part entière. Il était nécessaire de revenir à ce qui unit les CES francophones et renforcer notre Union. Il entendait également faire de sa double présidence un atout pour l'UCESIF, par exemple au regard de la coopération entre l'AICESIS et l'OIT qui pourrait profiter aux CES francophones.

Le Président Iacob BACIU levait la séance afin que le Secrétaire général et l'équipe de la Présidence roumaine puissent rédiger un projet de Déclaration sur la base des propos échangés. Le projet de déclaration a été soumis aux membres de manière informelle lors du dîner offert par la Présidence.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Bucarest, le 5 décembre 2018

En ouverture de la seconde journée de travaux de l'Assemblée générale, **le Président Baciu** invitait ses collègues à faire part de leur avis sur le projet de texte.

La Présidente du CES de Guinée à ce propos souhaitait que les regrets liés au fait que le CES d'Arménie n'avait pu être en mesure d'organiser une réunion des Conseils économiques et sociaux francophones en marge du Sommet à Erevan ne figurent pas dans la Déclaration.

Le représentant du CES de Roumanie soutenait cette intervention en demandant toutefois que le présent procès-verbal fasse mention de la raison pour laquelle les participants à l'Assemblée générale n'avaient pas inscrit leurs regrets. En effet, la Déclaration étant publique, elle devait se concentrer sur les aspects positifs et l'avenir, tandis que le compte rendu de nos échanges n'étant destinés qu'aux membres de l'UCESIF, il pouvait rapporter la réalité ainsi que nos inquiétudes sur la situation actuelle du CES d'Arménie. En outre, il souhaite éviter à l'avenir de vivre à nouveau l'humiliation vécue cette année en l'absence de réponse à la lettre du Président de l'UCESIF à la Secrétaire générale de l'OIF et insistait sur le fait qu'il s'agissait de solliciter un entretien et non une audience, car l'UCESIF est un partenaire, sans qu'il soit question de hiérarchie et qu'elle est, comme ses membres, une institution indépendante.

Le Président du CESEC de Côte d'Ivoire a marqué son accord sur les amendements proposés et indiqué concernant le calendrier qu'il faudra prévoir à l'avenir une assemblée générale de l'UCESIF pour contribuer à chaque Sommet de la Francophonie. Il suggérait de recourir à une expertise juridique concernant la modification de la Charte de la Francophonie et de nous appuyer sur le CES d'Arménie, espérant que son existence ne soit pas remise en cause, dans la mesure où c'est une institution reconnue par le Président Arménien.

Le représentant du CESE du Maroc demandait à ce que la Déclaration soit adressée à l'OIF et précisait que l'absence de réunion organisée par le CES arménien était l'élément déclencheur de nos échanges et non à la question des relations entre l'UCESIF et l'OIF.

Pour **la représentante du CESE de France**, notre objectif devait être d'obtenir une évolution de la Charte de la Francophonie d'ici au prochain Sommet à Tunis dans

deux ans, et de faire vivre nos échanges en dehors des réunions statutaires. Elle suggérait au Président d'écrire au Président du CES d'Arménie pour lui faire part de la Déclaration et lui demander son soutien auprès des Autorités de son pays qui assurent la présidence de la Francophonie. Enfin, elle indiquait qu'elle serait en mesure de rencontrer en début d'année prochaine avec le Secrétaire général le Représentant Spécial du Président d'Arménie, ambassadeur délégué en poste à Paris, afin de lui exposer nos démarches.

Le Président indiquait qu'une déclaration ne pouvait tout résoudre et que des démarches parallèles d'influence seront nécessaires.

La représentante de l'OIF confirmait le sens de ces démarches auprès de différents relais tels que les ambassadeurs et ministres, en précisant qu'il fallait avant tout un engagement politique pour soutenir cet objectif audacieux et savoir ainsi convaincre nos interlocuteurs de l'utilité de l'UCESIF.

3/ Communications

- **Point d'étape sur la création d'un site web**

Le Secrétaire général a rappelé que cet objectif fait partie de la feuille de route du Président et présenté l'étude[5] comparative réalisée par son équipe à partir de plusieurs sites internet institutionnels dont nous pourrions nous inspirer. Alors que l'UCESIF entend progresser au sein de la Francophonie, un site web est incontournable. Il convient d'avoir un outil convivial en termes d'utilisation, mais aussi réactif (temps de téléchargement des données) et sécurisé. Une partie du site sera publique, notamment pour présenter les actualités et l'Union, ses membres et ses missions et une partie sera un espace collaboratif dédié aux adhérents uniquement. L'étude dresse un état des besoins qui permettra de lancer un appel d'offres dès janvier prochain. Trois agences ont fait des propositions seront présentées avant la fin de l'année au secrétariat général et le montant de la prestation devrait se situer autour de 15 000 euros. L'objectif est d'ouvrir le site au mois de mars avant la Semaine internationale de la francophonie et la prochaine réunion de l'UCESIF.

La représentante du CESE de France se félicitait de ce projet, tout en insistant sur l'échéance capitale du mois de mars pour le lancement du site et en suggérant d'investir les réseaux sociaux également (Twitter, Facebook).

Le représentant du CES de Roumanie a proposé que le site soit disponible également en anglais, afin d'assurer la promotion de l'UCESIF également auprès des anglophones.

5 Cette étude figure parmi les annexes jointes au présent PV.

Le Président indiquait que jusqu'à présent, nous nous étions mal fait comprendre et qu'un tel outil serait de nature à y remédier et à promouvoir l'action de l'Union ainsi que de ses membres.

- **Création d'un manuel des enseignes d'identité visuelle de l'UCESIF**

Le Président a présenté le livret aux membres avec deux choix de couleurs. Le bleu a été retenu à l'unanimité. Il a insisté sur le fait qu'il s'agit de ses créations, dont il détient la propriété intellectuelle et qu'il offre la conception à l'UCESIF. La réalisation des différents outils (drapeaux, kakémonos, pins, …) sera financée sur le budget commun.

- **Suivi des cotisations**

Le Secrétaire général a présenté la fiche jointe au dossier de l'Assemblée générale, indiquant que la trésorerie de l'UCESIF affiche un excédent confortable lié à un suivi dynamique du versement des cotisations des membres par son prédécesseur. Il restait cependant quelques cas particuliers à régulariser sur l'exercice 2017.

Le représentant du CES du Gabon a notamment indiqué qu'il fera le nécessaire pour régler la cotisation 2017, celle de cette année étant déjà réglée, car il n'avait pas connaissance de cette situation alors qu'il a pris ses fonctions au mois de septembre dernier seulement.

Le budget sera notamment sollicité en 2018 pour financer la création du nouveau site internet et les outils liés à la nouvelle identité visuelle.

4/ Points divers

Aucune observation.

A l'occasion d'un dernier tour de table, **le représentant du CESE du Maroc** a rappelé l'importance pour nos futurs travaux de la charte sociale de l'UCESIF, qu'il convient de valoriser, ainsi que les problématiques transverses et internationales comme la question migratoire en faisant référence à la Conférence de l'ONU à Marrakech.

Le Président du CESEC de Côte d'Ivoire s'est quant à lui félicité d'une telle démarche v envers l'OIF qui n'a jamais été entreprise jusqu'à présent. Optimiste, il a indiqué qu'il faudrait maintenir l'objectif fixé lors de cette Assemblée générale et persévérer dans le cas où il ne serait pas atteint lors du Sommet de Tunis. Nous pourrions organiser une réunion sur le thème de la migration et donner l'avis de l'UCESIF. Enfin, il a rappelé sa fierté de la Présidence roumaine.

La Présidente du CES de Guinée a appuyé l'intervention du Délégué du Maroc au sujet de la migration et ajouté la question du terrorisme et du développement durable, qui sont des thèmes de travail indissociables de notre Union et de ses composantes. Elle concluait en souhaitant que la Déclaration soit diffusée auprès des médias francophones et que l'UCESIF apporte à l'avenir une contribution aux Sommets de la Francophonie par une résolution.

Le représentant du CESE du Gabon s'est associé aux félicitations adressées au Président dont les travaux contribuent à donner une âme à notre Union, tout en rappelant que sa tâche est lourde et qu'il faut accepter que les fruits de ses actions porteront dans le temps. Dans la perspective de l'Assemblée générale élective l'an prochain en Guinée, il a souligné que les pays d'Afrique de l'Ouest seront mobilisés, ainsi que les pays d'Afrique Centrale où la question de la création de CES fait parfois débat et pourrait ainsi trouver une dynamique.

Le représentant du CES du Bénin représentant également le Trésorier de l'UCESIF a salué l'engagement de la Présidence roumaine, qui a posé des actes forts en termes de gouvernance à la fois pour relancer et consolider l'UCESIF. De plus, il s'est réjoui du projet de site internet, rejoignant sur ce point l'intervention de la Déléguée française et a également suggéré que le Président s'exprime sur le thème du climat.

Le représentant du CES du Cameroun s'est associé aux félicitations adressées à la Présidence roumaine et indiqué que cette dynamique retrouvée s'inscrit dans une phase de transition pour l'UCESIF à laquelle le CES de son pays entend participer.

Le Président Iacob BACIU a conclu la réunion en indiquant qu'il compte transmettre l'an prochain la présidence à la première Vice-présidente DIALLO en ayant tenu les engagements pris pour son mandat et prévoit de publier une synthèse de chacune des réunions tenues sous sa présidence comme bilan à l'attention des membres de l'UCESIF. Il devra également organiser l'assemblée générale de l'AICESIS (dont il sensibilisera les membres francophones) en lien avec l'OIT qui célèbrera son Centenaire en 2019 et a apporté son soutien officiel à Charles Koffi DIBY, Président du CESEC de Côte d'Ivoire pour lui succéder l'an prochain à la tête de l'AICESIS, dont la présidence tournante reviendra au continent africain.

Enfin, **le Président Iacob BACIU** a remercié à nouveau les membres de s'être déplacés jusqu'à Bucarest, tout en soulignant que cette Assemblée générale était importante, car nos travaux avaient permis de consolider les fondations de notre Union et des projets que nous bâtissons pour son essor. Il rappelait, enfin, l'importance des missions de nos assemblées qui, en dépit de l'actualité parfois sensible dans certains pays des membres de l'UCESIF, devaient continuer à rendre leurs avis aux pouvoirs publics, afin de maintenir un équilibre dans l'intérêt général.

La prochaine Assemblée générale de l'UCESIF se tiendra en réunion extraordinaire au CESE de France à Paris, le 20 mars 2019 à l'occasion de la prochaine Journée internationale de la Francophonie.

LA LISTE DES PARTICIPANTS

PAYS	CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	TITRE
Bénin	Monsieur	TOMAVO	Charlemagne	Secrétaire Général
Burkina Faso	Monsieur	ZOUNGRANA	Jean-Baptiste	Secrétaire Général
Cameroun	Monsieur	NGOUMBE	Zacharie	Secrétaire Général
Cote d'Ivoire	Monsieur	DIBY	Charles Koffi	Président
	Monsieur	MENANN-KOUAME	Alain-Pascal	Directeur des études
France	Madame	LEVAUX	Marie-Beatrice	Conseillère
Gabon	Monsieur	MOULOMBI	Nicaise	2ème Vice-Président
Guinée	Madame	DIALLO	Rabiatou Sérah	Présidente
	Madame	LENAUD GUILAO	Joséphine	Conseillère
Maroc	Monsieur	AGUIZOL	Tarik	Conseiller
Roumanie	Monsieur	BACIU	Iacob	Président
	Monsieur	ROGOJINARU	Liviu	Vice-président
	Monsieur	MINEA	Radu	Représentant personnel du Président à l'UCESIF
	Madame	STEFANESCU	Eugenia	Directrice des Relations internationales
OIF	Madame	SPINU	Catalina	Bureau régional
UCESIF	Monsieur	CHRISTOPHE	Michael	Secrétaire Général

DÉCLARATION DE BUCAREST ADOPTÉE A L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UCESIF

Le 5 décembre 2018

POUR UNE RECONAISSANCE DU ROLE DES ASSEMBLEES DES SOCIETES CIVILES ORGANISEES FRANCOPHONES

15 ans après l'adoption des Statuts portant création de l'« Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires des États et Gouvernements membre de la Francophonie» (UCESIF) à Ouagadougou le 15 novembre 2004, les membres de l'Union se félicitent d´une dynamique recouvrée à l'appui de la présidence roumaine et de la désignation d'un nouveau Secrétaire général.

1. Prenant acte du XVII[e] Sommet de la Francophonie qui s'est achevé le 12 octobre 2018 à Erevan (Arménie) et de l´entrée en fonctions au mois de janvier prochain d'une nouvelle Secrétaire générale, Mme Louise Mushikiwabo, les membres de l'UCESIF lui adressent leurs chaleureuses félicitations et leurs vœux sincères de réussite dans sa mission éminente. Le président Iacob Baciu a d'ores et déjà adressé une lettre de félicitation à la Secrétaire générale désignée et lui a proposé de la rencontrer début 2019. A cet égard, il est rappelé conformément à l'Article 11 des Statuts de l'UCESIF que : *« Participent à l'Assemblée Générale, les Présidents des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires ou leurs représentants, à jour de cotisation, le Secrétaire Général de l'OIF ou son représentant. »*

2. Actuellement, l'UCESIF est l´un des 16 membres des réseaux institutionnels de la Francophonie. Or, pour la plupart de ses membres, il s'agit d'assemblées constitutionnelles qui ont pour mission de conseiller leurs gouvernements et leurs parlements respectifs. Ainsi, les membres de l´Union se sont fixé pour objectif d'être reconnus comme telles, c'est-à-dire des institutions pluralistes partenaires de l'OIF. Et ce, afin de jouer pleinement leur rôle dans les domaines économique, social, environnemental et culturel, pour promouvoir une Francophonie contemporaine en complémentarité avec l'OIF, au titre de la démocratie participative.

La préparation du prochain Sommet à Tunis en 2020 doit s'effectuer dès à présent et l'UCESIF entend participer à la refondation de la Francophonie, pour son Cinquantenaire, en lien étroit avec la Secrétaire générale de l'OIF et la présidence arménienne, par les actions suivantes :

- proposer un accord-cadre de méthode signé en 2019, ayant également en vue de préparer une résolution au Sommet de Tunis modifiant l'Article 2 du Titre II de

la Charte pour faire de l'UCESIF une instance consultative complémentaire de la Francophonie, au titre des assemblées des sociétés civiles organisées ;

- sensibiliser les ambassadeurs membres du Conseil permanent de la Francophonie et les ministres membres de la Conférence ministérielle de la Francophonie ;

- renforcer ses liens avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Assemblée consultative de la Francophonie (cf. article 2.4 de la Charte de la Francophonie) ;

- inviter les pays membres de l'OIF ayant un conseil économique et social ou institution similaire à rejoindre l'UCESIF – le Président Baciu fera de même auprès des membres francophones de l'AICESIS pour que ses deux présidences soient un atout ;

- enfin, réaffirmer auprès des membres de l'UCESIF et des membres francophones de l'UCESA leur rôle et leur engagement communs.

3. Les membres de l'UCESIF se sont fixé les rendez-vous suivants en 2019 :

- une Assemblée générale en session extraordinaire au CESE de France à Paris le 19/20 mars à l'occasion de la Semaine internationale de la Francophonie à laquelle la Secrétaire générale de l'OIF sera invitée ;

- une Assemblée générale élective à la fin de 2019 en Guinée, pays de la première Vice-présidente de l'UCESIF, conformément à l´Article 3.8 de son Règlement intérieur.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
Paris, le 20 mars 2019

Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions similaires
des États et Gouvernements membres de la Francophonie

A l'aimable attention des Présidents des CES membres de l'UCESIF

Le Président

Bucarest, le 28 janvier 2019

Chère Présidente, cher Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée générale qui se tiendra en réunion extraordinaire dans la matinée du mercredi 20 mars prochain, à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, au Conseil économique social et environnemental de France, 9 Place d'Iéna à Paris.

Cette réunion s'inscrit dans le prolongement de la Déclaration de Bucarest, adoptée lors de notre Assemblée générale annuelle de décembre 2018, qu'il convient à présent de mettre en œuvre en lien étroit avec l'OIF dont la nouvelle gouvernance se met actuellement en place.

Afin de préparer au mieux nos débats et votre séjour, vous trouverez ci-joint l'ordre du jour, ainsi qu'une fiche d'inscription. Le secrétariat général de l'UCESIF (michael.christophe@lecese.fr ; nadia.rabhi@lecese.fr) se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Espérant avoir le plaisir de vous retrouver prochainement à Paris, je vous prie de croire, chère Présidente, cher Président, à l'assurance de toute ma considération.

CONSILIUL ECONOMIC SI SOCIAL ROMÂNIA

Iacob BACIU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'UCESIF

Paris, le 19 - 20 mars 2019

Mardi 19 Mars

19h30 Accueil des participants au Conseil économique social et environnemental, 9 Place d'Iéna 75016 Paris

20h00 - 22h30 Diner offert par **Patrick BERNASCONI**, Président Conseil économique social et environnemental (**Salon Eiffel**).

Mercredi 20 Mars

8h30 - 9h00 Accueil - café des participants au Conseil économique social et environnemental, 9 Place d'Iéna 75016 Paris.

9h00 - 12h00 Assemblée générale de l'UCESIF (**salle 243**).

- Voies et moyens de mise en œuvre de la *Déclaration de Bucarest* d'ici au Sommet de Tunis (2020).
- Présentation du nouveau site internet de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions similaires des Etats et gouvernements membres de la Francophonie.
- Lancement de la campagne de renouvellement des adhésions 2019.
- Points divers

12h30 - 14h00 Déjeuner de clôture offert par Mme Marie-Béatrice LEVAUX, Référente francophonie du Conseil économique social et environnemental de France (**Salon Eiffel**)

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Paris, le 20 mars 2019

En ouverture, le Président du CESE de France a souhaité la bienvenue aux membres de l'UCESIF en insistant sur l'importance de ce moment pour notre Union, sans doute charnière dans son histoire, suite à la Déclaration de Bucarest. Il rappelait la responsabilité de chacun d'entre nous vis-à-vis de nos Chefs d'État respectifs pour mettre davantage en visibilité nos CES et Institutions similaires, afin de faire progresser l'UCESIF elle-même. Un équilibre entre démocratie représentative et démocratie est nécessaire concluait-il, avant de donner la parole aux invités de notre Assemblée générale en session extraordinaire.

Les textes des allocutions de MM. Jacques KRABAL, Secrétaire général parlementaire de l'APF, et Georges NAKSEU-NGUEFANG, Directeur des affaires politiques et de la gouvernance démocratique de l'OIF, sont annexés en intégralité au présent procès-verbal.

A l'issue de ces deux interventions, le Président du CESEC de Côte d'Ivoire a remercié son homologue français pour son invitation, ainsi que le Président de l'UCESIF pour l'impulsion qu'il a donnée à notre association au cours de sa présidence. Saluant les deux invités, il a souligné que les CES-IS ne sont pas la société civile en tant que telle, même si leur contenu comprend la société civile organisée. Sou-

haitant lever toute ambiguïté sur ce point, il rappelait que nos institutions sont inscrites dans les Constitutions de leurs Etats respectifs et ne sont pas des ONG. Enfin, il formulait le vœu que l'UCESIF soit un acteur complémentaire de l'OIF en remplissant son rôle qui consiste à rendre des Avis, en tant qu'organe consultatif.

1/ Voies et moyens de mise en œuvre de la Déclaration de Bucarest

Le Président BACIU a conclu cette séquence d'ouverture avant d'inviter ses collègues à prendre la parole successivement, en remerciant également nos deux invités pour la qualité de leurs interventions et souhaitait que ce que nous construisons en cette Journée internationale de la Francophonie, à la fois importante et festive, demeure gravé sur une page. Rappelant les tentatives de rapprochement par le passé, il se réjouissait que l'UCESIF, l'APF et l'OIF soient aujourd'hui rassemblées. Evoquant la Roumanie, il indiquait que la priorité y est l'éducation des femmes et l'emploi, afin que la société puisse se développer et que le CES de son pays s'est inspiré du CESE de France. Inscrit dans la Constitution roumaine, le CES rend des avis sur des textes de lois et contribué aux grands pas réalisés pour accompagner le développement législatif de la Roumanie.

Le Président du CESE du Maroc rappelait l'importance de l'enjeu, à savoir l'engagement de l'OIF pour que l'UCESIF devienne un organe consultatif, ce qui selon lui devrait déjà être le cas. S'appuyant sur les réformes importantes au Maroc engagées sur le plan linguistique dans le secondaire et à l'Université et de l'amour pour la langue française dans son pays, il attendait en la matière des preuves de l'OIF vis-à-vis de l'UCESIF, qui passeront par une réforme de la Charte de la Francophonie.

La Présidente du CES de Guinée, qui saluait cette intervention, s'est félicitée de ce jour important entre l'UCESIF et l'OIF, qui devait selon elle être suivi d'actes. Consciente de nos difficultés passées, elle appelait ses collègues à mettre à profit les bonnes relations actuelles avec l'OIF et l'APF pour progresser ensemble. En particulier, elle soulignait la nécessité de s'appuyer sur la Déclaration de Bucarest, expressément mentionnée dans la lettre adressée par la Secrétaire Générale de la Francophonie au Président de l'UCESIF en date du 26 février dernier, en réponse à sa lettre de félicitation suite à sa prise de fonctions à la tête de l'OIF.

De même, le Président du CES du Niger indiquait que la Déclaration de Bucarest, qui comporte cinq actions, devait être encouragée d'autant que l'on ne percevait pas concrètement ce que l'OIF devait faire pour la mettre en œuvre. Ainsi, il invitait l'UCESIF à agir dès à présent, afin d'être en mesure d'apprécier, d'ici à la prochaine Assemblée générale à Conakry en fin d'année, les progrès réalisés dans cette voie. Selon lui, la refondation de la Francophonie dans le cadre de son 50ème anniversaire devait être une occasion de nous rapprocher.

La représentante du CESE de France, qui se réjouissait d'accueillir à Paris les membres de l'UCESIF, souhait partager deux réflexions avec eux : d'une part, elle rappelait la nécessité de mobiliser nos Gouvernements et Chefs d'État respectifs, dans un contexte parfois marqué par des difficultés à maintenir l'utilité des Conseils économiques et sociaux, pour les convaincre de l'apport de nos assemblées au débat public et à l'intérêt général ; d'autre part, elle appelait à passer à l'action afin de transformer cette période fructueuse et préconisait que les membres de l'UCESIF adoptent, pour chacun d'entre eux, un avis, un rapport ou une résolution sur le thème de la Francophonie pour montrer notre engagement collectif et notre volonté commune d'être utiles.

Pour sa part, le représentant du CES de Grèce insistait sur le rôle que les membres de l'UCESIF ont à remplir en tant qu'Assemblées consultatives. Il s'interrogeait, compte tenu de l'objectif de faire évoluer la Charte de la Francophonie, sur la manière dont l'OIF devait s'adapter, tant en termes de statuts, que de procédures.

Le représentant du CES de Roumanie estimait que les choses devaient être à la fois claires et simples. En effet, la Déclaration de Bucarest avant permis de faire un grand pas. Aujourd'hui, les positions exprimées par les représentants de l'OIF et de l'APF témoignaient de la prise en compte du souhait de l'UCESIF. Dès lors, il nous restait à devenir un partenaire institutionnel de l'OIF. Evoquant la démocratie participative, il rappelait combien il est important que nos concitoyens soient bien informés, avec une attention particulière pour la jeunesse, et que l'une des missions des CES-IS devait consister, précisément, à les tenir informés, indépendamment des Gouvernements, qui changent au gré des élections. Il espérait que la Déclaration de Paris assurerait la continuité de celle de Bucarest en souhaitant que la future présidence guinéenne poursuive le travail engagé.

La Présidente du CES du Sénégal a remercié le Président BACIU pour son action et lui souhaité une bonne fin de mandat. Se félicitant des interventions des deux invités, elle insistait sur le fait qu'il convenait de prendre en compte ce qu'indiquaient la Présidente DIALLO et Mme LEVAUX. En outre, elle soulignait que le Président DIBY avait rappelé à juste titre les aspects constitutionnels de nos Assemblées. Ainsi, il reviendrait au Sommet des Chefs d'État de la Francophonie de décider d'une évolution institutionnelle et, par conséquent, le plaidoyer auprès d'eux se devait d'être efficace. L'enjeu était considérable, reprenant l'exemple de la réflexion engagée au Maroc, pour assurer tant la promotion de la langue française que son utilité. Enfin, elle suggérait à ses collègues de se pencher sur l'évaluation des réalisations accomplies depuis la Déclaration de Dakar adoptée à l'issue du XV^{ème} Sommet de la Francophonie.

Dans un même ordre d'idées, le Vice-président du CES du Bénin proposait la création d'un comité ad hoc de membres volontaires de l'UCESIF chargé de travailler à l'élaboration d'une feuille de route portant sur l'ancrage de l'UCESIF à l'OIF, assortie d'une méthode et d'un calendrier. Il estimait que l'attention portée par l'OIF envers l'UCESIF était essentielle et qu'il nous fallait apporter une contribution.

Il était rejoint en ce sens par le Président du CESE du Maroc, qui suggérait d'écrire à la Secrétaire Générale de la Francophonie et que les membres de l'UCESIF sollicitent leurs ministres en charge des Affaires étrangères respectifs, afin d'appuyer également par écrit leur démarche au sein de l'UCESIF auprès de l'OIF.

Appuyant cette proposition, la Présidente du CES de la Principauté de Monaco, qui se félicitait de sa première participation à une réunion de l'UCESIF, manifestait son accord sur l'ensemble des propositions faites. Appelant l'OIF à s'intéresser davantage aux CES-IS, elle estimait que l'engagement réciproque entre l'UCESIF et l'OIF devait être encore plus fort, ce qui impliquait une démarche écrite.

Le représentant du CESE du Gabon ajoutait que les CES-IS francophones devaient s'approprier nos objectifs communs, afin de rappeler de quel type d'institutions il s'agit et être ainsi traités en tant que partenaires au sein de la Francophonie. Il suggérait que chacun procède à une auto-saisine et produise un Avis pour aider l'UCESIF à conduire son plaidoyer auprès de l'UCESIF.

Le Président du CES du Burkina Faso, qui marquait son accord avec les précédentes interventions, relevait que la question fondamentale était avant tout de savoir si l'OIF et l'UCESIF se connaissent vraiment, car pour s'accorder, il faut se connaître observait-il.

Tandis que la Présidente du CES du Sénégal revenait sur l'implication de chacun des membres de l'UCESIF, indiquant qu'il serait plus sage d'agir à partir d'une instruction de l'UCESIF, plutôt que de favoriser des démarches individuelles, la Présidente du CES de Guinée invitait chacun à faire la part des choses, sans se substituer aux élus, afin de ne pas biaiser notre démarche commune auprès de l'OIF. Elle insistait également sur le fait que la lettre de la Secrétaire Générale susmentionnée l'engage désormais.

A l'issue de ces échanges, le Président BACIU rappelait qu'il ne fût pas aisé de prendre la présidence de l'UCESIF et qu'il avait engagé des efforts importants pour rassembler les forces de notre Union, ce en quoi l'arrivée d'un nouveau Secrétaire général l'avait aidé. Cependant, nous avions perdu un peu de temps et d'énergie, sans compter les problèmes que rencontrent certains de nos membres à l'échelon

national, comme par exemple en Roumanie où le Conseil économique et social est bien connu du Gouvernement et du Parlement. Pour autant, il appelait chacun à être un « ambassadeur » de nos Assemblées consultatives auprès des Pouvoirs publics, dans un contexte où les CES-IS pourraient être remis en cause, en indiquant que nos institutions sont diverses, chaque Conseil ou Institution similaire étant unique avec sans doute autant de modèles que de membres au sein de notre Union, mais que cela représentait un atout.

Relevé de conclusions :

L'UCESIF, à l'issue de ses débats en Assemblée générale extraordinaire,

- Appelle ses membres à adopter des avis, rapports ou recommandations en vue de nourrir et appuyer son plaidoyer auprès des Instances de la Francophonie (Présidence Arménienne, OIF, Etats membres) ; à cette occasion, l'évaluation des préconisations figurant dans la Déclaration de Dakar de 2015 pourra constituer l'objet de leurs travaux ;

- Invite ses membres à entreprendre auprès de leurs Gouvernements respectifs des démarches pour promouvoir les objectifs de la Déclaration de Bucarest ; des lettres de soutien de leurs Ministres des Affaires étrangères ne pourront que renforcer la démarche de l'UCESIF vis-à-vis de l'OIF, qu'il s'agisse de la Secrétaire Générale de la Francophonie ou du Comité permanent et du Comité des Ministres de l'OIF ;

- Décide la création d'un groupe ad hoc temporaire chargé d'établir une méthode et un calendrier relatifs aux objectifs de la Déclaration de Bucarest dans la perspective du Sommet des Chefs d'État de la Francophonie à Tunis en 2020 ; le Secrétaire général veillera à recueillir les candidatures parmi les membres de l'UCESIF et à animer les travaux de ce groupe, dont les progrès donneront lieu à compte rendu en Bureau et en Assemblée générale.

2/ Communications

2.1 Présentation du nouveau site internet : www.ucesif.fr

Pour mémoire, lors de l'Assemblée générale ordinaire de décembre dernier à Bucarest, le Secrétaire général avait rappelé que la mise en œuvre d'un nouveau site internet était inscrite dans la feuille de route du Président. Une étude comparative l'avait conduit à consulter trois offres et à sélectionner l'Agence de création digitale SAS MAGIRIS pour la confection du nouveau site.

Par ailleurs, étant donné que la propriété du nom de domaine « ucesif.org » a été perdue, faute de renouvellement des droits ces dernières années, le nom de domaine « ucesif.fr » a été retenu, tandis qu'une démarche auprès du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI à Genève a été engagée, afin de récupérer le nom de domaine initial.

Outil essentiel en termes de visibilité, le site internet est désormais opérationnel. Sécurisé et réactif en termes de téléchargement des données, il offrira également un intranet dédié aux membres de l'UCESIF exclusivement (un questionnaire a été distribué en séance pour recueillir leurs attentes à ce sujet). Désormais, ce site sera alimenté des contributions (photos, texte) des membres de l'UCESIF pour promouvoir leurs actions, en tant que CES-IS, et ainsi contribuer à renforcer l'efficacité de l'UCESIF pour servir leur objectif commun vis-à-vis de l'OIF.

A noter que le compte Twitter (se connecter : www.twitter.com) de l'UCESIF a également été inauguré ce 20 mars 2019 : @UCESISF

2.2 Adoption de la Déclaration de Paris

Après discussion en séance et accord sur la majeure partie du texte, la version définitive de la Déclaration a été transmise aux membres de l'UCESIF par message électronique en date du 28 mars 2019.

« Réunis à Paris en Assemblée générale extraordinaire en marge de la journée internationale de la Francophonie, et en présence de M. Jacques KRABAL, Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et du Directeur des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique de l'OIF, M. Georges NAKSEU-NGUEFANG ; les membres de l'Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions similaires des Etats et Gouvernements membres de la Francophonie, se félicitent de la prise en compte par l'OIF et l'APF de la dynamique impulsée par la Déclaration de Bucarest et des ambitions portées par l'UCESIF, notamment grâce aux efforts de la Présidence roumaine, ainsi qu'à l'appui de son Secrétaire général.

En effet, lors de son Assemblée générale du mois de décembre 2018, l'UCESIF a adopté la Déclaration de Bucarest, qui fixe l'objectif de devenir un organe consultatif de la Francophonie, au titre de la démocratie participative. Cet objectif, conduirait les Chefs d'État et de Gouvernement lors du Sommet de Tunis de 2020 à amender la Charte de la Francophonie. Pour faciliter le plaidoyer de l'UCESIF, les Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires, qui sont des assemblées consultatives, veilleront à adopter des avis ou recommandations dressant un constat et

faisant des propositions sur le rôle de la société civile organisée de leur pays. Ils pourront notamment évaluer la mise en œuvre des préconisations de la Déclaration de Dakar de 2014 adoptée lors du XV^{ème} Sommet de la Francophonie.

Les membres de l'UCESIF se félicitent des réflexions et propositions avancées par les différentes délégations pour mettre en œuvre la Déclaration de Bucarest d'ici au Sommet de Tunis. Ces actions sont nécessaires afin d'envoyer un signal fort aux décideurs pour promouvoir une francophonie contemporaine, en complémentarité avec l'OIF, porte-parole de la démocratie participative. »

3/ Points divers

Aucune observation.

La prochaine Assemblée générale de l'UCESIF se tiendra en session élective au CES de Guinée à Conakry, conformément à l'article 3.8 de son Règlement intérieur, au début du mois de décembre 2019. La date précise sera fixée ultérieurement.

Les invitations, ainsi que l'ordre du jour, les documents de séance et les informations pratiques seront adressés ultérieurement à l'ensemble des membres par messages électroniques.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, le Président a levé la séance à 13 heures

DÉCLARATION ADOPTÉE A L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'UCESIF

Paris, le 20 mars 2019

Réunis à Paris en Assemblée générale extraordinaire en marge de la journée internationale de la Francophonie, et en présence de M. Jacques KRABAL, Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et du Directeur des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique de l'OIF, M. Georges NAKSEU-NGUEFANG ; les membres[6] de l'Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions similaires des États et Gouvernements membres de la Francophonie, se félicitent de la prise en compte par l'OIF et l'APF de la dynamique impulsée par la *Déclaration de Bucarest* et des ambitions portées par l'UCESIF, notamment grâce aux efforts de la Présidence roumaine, ainsi qu'à l'appui de son Secrétaire général.

En effet, lors de son Assemblée générale du mois de décembre 2018, l'UCESIF a adopté la Déclaration de Bucarest, qui fixe l'objectif de devenir un organe consultatif de la Francophonie, au titre de la démocratie participative. Cet objectif, conduirait les Chefs d'État et de Gouvernement lors du Sommet de Tunis de 2020 à amender la Charte de la Francophonie. Pour faciliter le plaidoyer de l'UCESIF, les Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires, qui sont des assemblées consultatives, veilleront à adopter des avis ou recommandations dressant un constat et faisant des propositions sur le rôle de la société civile organisée de leur pays. Ils pourront notamment évaluer la mise en œuvre des préconisations de la *Déclaration de Dakar* de 2014 adoptée lors du XV^{ème} Sommet de la Francophonie.

Les membres de l'UCESIF se félicitent des réflexions et propositions avancées par les différentes délégations pour mettre en œuvre la *Déclaration de Bucarest* d'ici au Sommet de Tunis. Ces actions sont nécessaires afin d'envoyer un signal fort aux décideurs pour promouvoir une francophonie contemporaine, en complémentarité avec l'OIF, porte-parole de la démocratie participative.

6 Présents : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Grèce, Guinée, Mali, Maroc, Monaco, Niger, Roumanie, Sénégal

LISTE DES PARTICIPANTS

PAYS	CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	TITRE
Bénin	Monsieur	ATCHAWE	Dominique	Vice-président
	Monsieur	LAWANI	Arouna	1er Secrétaire
	Monsieur	IMOROU	Soufiyanou	Conseiller
	Monsieur	TOMAVO	Charlemagne	Secrétaire Général
Burkina Faso	Monsieur	NAPON	Moise	Président
	Monsieur	NAPON	Mamadi	Vice-président
	Monsieur	ZOUNGRANA	Jean-Baptiste	Secrétaire Général
Cameroun	Monsieur	AYANG	Luc	Président
	Monsieur	NGOUMBE	Zacharie	Secrétaire Général
Cote d'ivoire	Monsieur	DIBY	Charles Koffi	Président
	Madame	DIAKITE-COTY	Fatouma	Conseillère
	Monsieur	ALIALI	Hervé	Conseiller
	Monsieur	MENANN-KOUAME	Alain-Pascal	Directeur
	Monsieur	YAO	Jean-François	Sous-directeur
France	Monsieur	BERNASCONI	Patrick	Président
	Madame	LEVAUX	Marie-Beatrice	Conseillère
	Madame	GILLOZ	Bénédicte	Chargée de mission
Gabon	Monsieur	MAVOUNGOU	Dieudonné	3ème secrétaire
Grèce	Monsieur	XIRAFIS	Apostolos	Secrétaire Général
Guinée	Madame	DIALLO	Rabiatou Sérah	Présidente
	Madame	LENAUD GUILAO	Joséphine	Conseillère
Mali	Monsieur	TRAORE	Dramane	Secrétaire Général
	Madame	CAMARA	Aya Diallo	Conseillère Technique
Maroc	Monsieur	CHAMI	Ahmed Reda	Président
Monaco	Madame	ROUGAIGNON-VERNIN	Caroline	Président
	Monsieur	BERLIN	Rodolphe	Vice-président
Niger	Monsieur	SAIDOU	Saley	Président
	Monsieur	GARBA ABDOU	Hassane	Secrétaire Général
Roumanie	Monsieur	BACIU	Iacob	Président
	Madame	SURCEL	Elena Catalina	Vice-président
	Monsieur	MINEA	Radu	Représentant personnel du Président a l'UCESIF
	Madame	STEFANESCU	Eugenia	Directrice
Sénégal	Madame	TALL	Aminata	Présidente
	Madame	THIOYE	Cathy	Conseillère
	Monsieur	SY	Amadou Lamine	Directeur
	Monsieur	DIA	El Hadji	Protocole
	Monsieur	NDONG	Adrien	Assistant
OIF	Monsieur	NAKSEU-NGUEFANG	Georges	Directeur
	Madame	NOKERMAN	Caroline	Responsable
UCESIF	Monsieur	CHRISTOPHE	Michael	Secrétaire Général
	Madame	RABHI	Nadia	Assistante
	Madame	BRACQUE	Sophie	Chargée de projet
APF	Monsieur	KRABAL	Jacques	Député, SGP
	Monsieur	MAURY	Emmanuel	SGA
	Monsieur	PEJO	Philippe	Conseiller
	Madame	DOOSTERLINCK	Krystel	Assistant
	Monsieur	BOUTIN	Benjamin	Assistant

VISITE PRÉPARATOIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

Conakry, les 24 et 25 juin 2019

Avec le mandat donné par le président de l'UCESIF, M. Iacob Baciu

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

N° M0062 /CES/CAB/2019

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice-Solidarité

Conakry, le 23 APR 2019

LA PRÉSIDENTE

A

MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION DES CONSEILS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DES ETATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DE LA FRANCOPHONIE
-Paris-

Objet : visite de travail en Guinée

Monsieur le Secrétaire général,

Lors de la réunion extraordinaire de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux des Etats et Gouvernements membres de la Francophonie, le 20 mars 2019 à Paris, nous avons échangé sur votre visite en juin à Conakry sur les préparatifs de l'assemblée générale élective devant se tenir en fin d'année en Guinée.

En ma qualité d'ancienne membre du conseil d'administration du Bureau International du Travail (groupe travailleur), j'ai reçu une invitation du BIT pour participer à la célébration du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail à Genève, prévu du 11 au 21 juin2019. Et je serai absente de la Guinée pendant cette période.

Je vous propose, donc, la première ou la dernière semaine du mois de juin pour une visite en Guinée afin de faire l'état des lieux des préparatifs de cette importante rencontre prévue à Conakry en décembre 2019.

Dans l'espoir que ma proposition retiendra votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments distingués.

Conseil Economique et Social — Présidente — République de Guinée

Hadja RabiatouSérah DIALLO

BP : 2947- Conakry- République de Guinée/email : ces.guinee1@gmail.com/siteweb: www.cesguinee.com

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail-Justice-Solidarité

Projet de programme du séjour de travail du Secrétaire général de l'UCESIF, M. Michael Christophe à Conakry du 23 au 25 juin 2019

Dimanche, 23 juin 2019

Arrivée de la délégation à 17h05 par le vol AF 724

Accueil de la mission à l'aéroport Gbessia Conakry par une délégation du Conseil Economique et Social

Diner – Repos

Lundi, 24 juin 2019

9h30: Entretien avec les membres du bureau Conseil Economique et Social

11h 00 : Rencontre de la mission avec Monsieur le Ministre Conseiller spécial du Président de la République, chargé des relations avec les Institutions républicaines, Ministre de la Justice, Garde des sceaux par intérim

12h 00 : Audience au Ministère des Affaires étrangères et des Guinéens de l'étranger

13h 00 : Déjeuner

Mardi, 25 juin 2019

10h 00 : Audience auprès de Monsieur le Premier Ministre, Chef du gouvernement (à confirmer)

11h 00 : Séance de travail avec les membres de la commission de préparation de l'assemblée générale élective de l'UCESIF

13h 00 : Repas

14h 30 : Visite de courtoisie auprès de SEM l'Ambassadeur de France en Guinée

16h 00 : Evaluation du séjour avec le bureau du Conseil Economique et Social élargi aux membres de la commission

18h 00 : Départ pour l'aéroport où le décollage est prévu à 21h 55

COMPTE RENDU DU CES DE GUINÉE SUR LA PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE A VENIR

Hadja Rabiatou Sérah Diallo reçue par le ministre d'Etat, Dr Mohamed Diané
Conakry, le 10 septembre 2019:

La présidente du Conseil économique et social, Hadja Rabiatou Sérah Diallo, a été reçue, ce lundi, par le ministre d'Etat chargé des Affaires présidentielles, ministre de la Défense nationale, Dr Mohamed Diané. Elle était accompagnée du questeur Lamine Bangoura et de la conseillère, Mme Guilao Joséphine Lénaud. L'entretien a porté sur les préparatifs de l'assemblée générale élective de l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des Etats et gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF), prévue en fin d'année à Conakry.

En prélude à la tenue de l'assemblée générale élective de l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des Etats et gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF), prévue le 4 décembre 2019 à Conakry, la présidente du Conseil économique et social, Hadja Rabiatou Sérah Diallo continue les rencontres avec les plus hautes autorités du pays en vue d'obtenir leur soutien. C'est dans cette optique qu'elle a été reçue, ce lundi 9 septembre, par le ministre d'Etat chargé des Affaires présidentielles, ministre de la Défense nationale, Dr Mohamed Diané.

Au cours de l'échange, la présidente Hadja Rabiatou Sérah Diallo, le questeur Lamine Bangoura et la conseillère, Mme Guilao Joséphine Lénaud, ont expliqué au ministre d'Etat, Dr Mohamed Diané, les enjeux de l'assemblée générale élective de I'UCESIF : faire le bilan de la présidence roumaine et élire le Conseil économique et social à la présidence de I'UCESIF.

Ils l'ont informé de la visite de travail effectuée à Conakry, les 24 et 25 juin 2019 par le secrétaire général de I'UCESIF, M. Michaël Christophe, pour s'enquérir du niveau des préparatifs. Ils l'ont également informé de la mise en place de plusieurs commissions pour l'organisation de cette rencontre internationale dont la réussite nécessite l'apport du gouvernement.

Pour permettre au ministre d'Etat chargé des Affaires présidentielles, ministre de la Défense nationale, Dr Mohamed Diané d'avoir des informations complémentaires sur l'évènement que le Conseil économique et social prépare, la présidente Hadja Rabiatou Sérah Diallo lui a remis une copie des statuts de I'UCESIF et des Déclarations de Bucarest du 8 décembre 2017, et de Paris du 20 mars 2018 qui annoncent l'assemblée générale élective de décembre 2019 à Conakry.

En réponse, le ministre d'Etat Dr Mohamed Diané en a pris bonne note avant de rassurer la présidente Hadja Rabiatou Sérah Diallo de son soutien. « C'est une opportunité à saisir. Nous sommes à votre disposition », a-t-il déclaré.

Au terme de cette rencontre, la présidente du Conseil économique et social, Hadja Rabiatou Sérah Diallo a affiché sa satisfaction. « C'est un sentiment de satisfaction. Il ne s'agit pas du Conseil économique et social, seulement, ni de la présidente. Mais de toute la Guinée. Si la Guinée dirige une telle institution au plan international, ça sera un grand honneur, une grande fierté. Chacun doit donc s'impliquer pour que l'assemblée générale élective de décembre prochain soit une réussite, ici, à Conakry », a affirmé la présidente.

ARTICLE DE PRESSE

UCESIF : Rabi sera élue présidente de l'institution pour deux ans en décembre à Conakry

Par Sekou Sanoh / juin 25, 2019 10:38

https://www.guineenews.org/ucesif-rabi-sera-elue-presidente-de-linstitution-pour-deux-ans-en-decembre-a-conakry/

« Comme tous les deux ans, l'assemblée élective de l'Union des Conseils Economiques Sociaux et des Institutions Similaires (UCESIF) se tiendra à Conakry au début du mois de décembre 2019. C'est la présidente du Conseil Economique de Guinée (CES), Hadja Rabiatou Sérah Diallo qui va assurer la présidence de l'UCESIF».

C'est une annonce faite ce mardi 25 juin par Christophe Michael, Secrétaire général de l'UCESIF en fin mission de 48 heures à Conakry. C'était devant un parterre de journalistes dont *Guinéenews*©.

« Pendant mon séjour, en compagnie de la présidente Hadja Rabiatou Serah Diallo, j'ai été rencontré les autorités guinéennes. Nous avons été d'abord reçu par le ministre conseiller du président de la République chargé des relations avec institutions de la République, Mohamed Lamine Fofana, ensuite le ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger et le Premier ministre Ibrahima Kassory Fofana », a-t-il expliqué.

S'exprimant sur la présidence de l'UCESIF, M. Christophe a fait savoir que c'est une vraie dynamique de l'Afrique pour porter la présidence de l'institution tout en accédant aussi à des responsabilités importantes.

« La Côte d'Ivoire va prendre la présidence de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et des Institutions Similaires (AICESIF), il y aura le Maroc qui va présider Union des Conseils Economiques et Sociaux Africains (UCESA). Mais aussi, c'est une femme qui va présider l'UCESIF et en 2020, il y aura le sommet des chefs de l'Etat et des gouvernements membres de l'organisation internationale de la francophonie qui se tiendra à Tunis (capitale de Tunisie, NDLR) d'où la Tunisie prendra la présidence pour deux ans », a-t-il indiqué.

« Il n'y aura pas de surprise pour la présidence de l'UCESIF parce que la présidente du CES Hadja Rabi Diallo est la première vice-présidente de UCESIF. Donc conformément à notre statut, elle devient directement présidente parce qu'elle a été élue à ce poste il y a deux ans lors de la précédente assemblée générale élective qui a eu lieu en Roumanie », a-t-il poursuivi.

Prenant la parole, la présidente du CES Hadja Rabiatou Sérah Diallo dira ceci : « J'assume la première vice-présidence de l'UCESIF depuis 2 ans. C'est une première depuis l'indépendance de notre pays. C'est une toute une fierté que cette présidence soit aussi menée par une femme. Ce mandat est pour les Guinéens ».

Il faut par ailleurs rappeler que l'UCESIF regroupe 23 conseils économiques et sociaux des pays d'Afrique, d'Europe et de Moyen Orient.

RÉUNION DU BUREAU
Bucarest, le 9 octobre 2019

CONSILIUL ECONOMIC SI SOCIAL
Înregistrat nr. 4762
Data 17.09.2019

**Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions similaires
des États et Gouvernements membres de la Francophonie**

Le Président

Bucarest, le 17 septembre 2019

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents

Dans la perspective de la réunion de l'Assemblée générale de l'AICESIS à Bucarest les 9 et 10 octobre prochains, il m'a semblé opportun de saisir cette occasion pour organiser une réunion des membres du Bureau de l'UCESIF, qui se tiendra le mercredi 9 octobre de 18 heures à 19 heures30.

Il s'agira notamment d'échanger sur la préparation de notre Assemblée générale élective du 4 décembre prochain à Conakry, et de faire le point sur son organisation et le programme de nos travaux.

Me réjouissant par avance de vous retrouver bientôt à Bucarest, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, en l'assurance de toute ma considération.

Iacob BACIU

CONSILIUL ECONOMIC SI SOCIAL ROMÂNIA

Au Président(e)s des Conseils

Membres du Bureau de l'UCESIF

**Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions similaires
des États et Gouvernements membres de la Francophonie**

Le Secrétaire Général

Paris, le 4 octobre 2019

Objet : Ordre du jour du Bureau du 9 octobre 2019

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Faisant suite à l'invitation que le Président BACIU vous a adressée le 17 septembre dernier, je tenais à vous soumettre les éléments ci-après de discussion, afin de guider nos échanges lors de la réunion du Bureau le 9 octobre prochain à 18h à Bucarest :

- Etat des lieux sur la préparation de l'Assemblée Générale élective de Conakry (programme, invités, ...) ;
- Point sur les candidatures reçues à ce jour en vue du renouvellement des six sièges de Vice-présidents au sein du Bureau ;
- Perspectives du 50ème anniversaire de l'OIF à Niamey (mars 2020) et du XVIIIème Sommet de la Francophonie à Tunis (novembre 2020).

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver à Bucarest, je vous prie, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, de recevoir les assurances de ma haute considération.

Michaël CHRISTOPHE

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL et ENVIRONNEMENTAL
Secrétariat UCESIF

A Mesdames et Messieurs
Les membres du Bureau

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU
Bucarest, le 9 octobre 2019

En introduction, **le Président BACIU**, alors que son mandat de Président de l'AICESIS prenait fin, a indiqué que l'exercice conjoint de la présidence de l'AICESIS et de celle de l'UCESIF pendant deux ans aura été positif et qu'il sera heureux de transmettre la présidence à Mme DIALLO à Conakry, car il la connaît depuis près de 30 ans. A l'occasion du 15ème anniversaire de l'UCESIF, il a souhaité qu'un document de synthèse soit remis aux membres lors de la prochaine Assemblée Générale.

Il concluait son propos introductif en invitant **le Secrétaire Général** à indiquer aux participants les points appelés par l'ordre du jour.

1/ Etat des lieux sur la préparation de l'Assemblée Générale élective

La Première Vice-présidente est intervenue en rappelant que les préparatifs conduits par le CES de Guinée ont bien avancé. Un dossier a été remis aux Autorités Guinéennes après la visite préparatoire du Secrétaire Général de l'UCESIF à Conakry les 24 et 25 juins derniers à Conakry, à l'occasion de laquelle une série d'entretiens ont eu lieu avec le Premier ministre, le Ministre des Affaires présidentielles et la Secrétaire Générale du ministère des Affaires étrangères. Elle se réjouissait de prendre prochainement le relai de la Présidence roumaine, eu égard à son amitiés ancienne avec le Président BACIU, et veillerait à assurer la continuité des travaux de l'UCESIF.

Par ailleurs, **Mme GUILAO** a présenté un rapport du CES de Guinée relatif aux travaux préparatoires à l'Assemblée Générale élective, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Enfin, les membres du Bureau ont pris note du thème de travail retenu par le CES de Guinée pour la prochaine Présidence et qui sera soumis à l'Assemblée Générale élective en ces termes : « La diversité culturelle dans l'espace francophone au service du développement durable des pays membres de l'UCESIF ».

Ce thème fédérateur, visant à s'inscrire dans les préoccupations actuelles de l'OIF, se décomposera en trois sous-thèmes :

- « La capitalisation des aspects économique, social et environnemental des acquis culturels dans l'espace francophone » ;

- « La valorisation des actions culturelles et leur valorisation dans les stratégies de développement durable des pays membres de l'UCESIF » ;
- « Le financement des actions culturelles identifiées dans les plans de développement global des pays membres de l'UCESIF ».

2/ Point sur les candidatures en vue du renouvellement du Bureau

Le Secrétaire Général a informé les membres du Bureau sur l'état des candidatures, en vue du renouvellement des six postes de Vice-présidents lors de l'Assemblée Générale élective.

- Parmi les membres sortants, le **CESEC de Côte d'Ivoire** et le **CESE du Maroc** ne représenteront pas leur candidature, du fait leurs présidences respectives de l'AICESIS et de l'UCESA ;
- Par ailleurs, quatre membres sortants ont fait acte de candidature par écrit aux fins de renouveler leur mandat, à savoir le **CES du Bénin**, le **CES du Burkina Faso**, le **CESE de France** et le **CES de Roumanie ;**
- En particulier, considérant l'alternance souhaitable entre pays du continent africain et du continent européen, Mme Marie-Béatrice LEVAUX a informé les membres du Bureau qu'elle présentera sa candidature à la fonction de première Vice-présidente, au titre du CESE de France, afin d'accompagner la Présidence du CES de Guinée sur la période 2019-2021 ;
- Enfin, deux nouvelles candidatures ont été enregistrées, à savoir le **CESE du Gabon** et le **CES de Grèce**.

Somme toute, la composition du prochain Bureau, qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale élective, restera équilibrée avec deux membres sortants et deux nouveaux membres. Dès la première réunion du Bureau renouvelé dans le prolongement de l'Assemblée Générale élective, il conviendra de désigner parmi les Vice-présidents un Trésorier, ainsi qu'un Vice-trésorier.

Par ailleurs, dans la perspective d'un travail harmonieux et complémentaire de l'UCESIF avec les autres associations internationales de CES-IS, les représentants des présidences de l'AICESIS (CESEC de Côte d'Ivoire) et de l'UCESA (CESE du Maroc) seront à l'avenir invités à participer aux réunions du Bureau, en qualité de membres associés, aux côtés de la Présidente et des six Vice-présidents.

3/ Points divers

Pas d'observation.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE
Conakry, 4 décembre 2019

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail-Justice-Solidarité

Conakry, le 10 JUL 2019

LA PRESIDENTE

A
MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION
DES CONSEILS ECONOMIQUES ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS SIMILAIRES DE LA FRANCOPHONIE (UCESIF)
-Paris-

Objet : Assemblée générale élective
- Choix du thème

Monsieur le Secrétaire Général,

Dans le cadre des préparatifs de l'Assemblée générale élective de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires des Etats et Gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF), prévue à Conakry le 04 décembre 2019, j'ai l'honneur de vous communiquer le thème central proposé par le Conseil Economique et Social de Guinée. Il s'agit de : « La diversité culturelle dans l'espace francophone au service du développement durable des pays membres de I'UCESIF ».

Ce thème central est décomposé en trois sous — thèmes.
1- « La capitalisation des aspects économique, social et environnemental des acquits culturels dans l'espace francophones »
2- « La valorisation des actions culturelles et leur intégration dans les stratégies de développement durable des pays membres de I'UCESIF »
3- « Le financement des actions culturelles identifiées dans les plans de développement global des Pays membres de I'UCESIF ».

J'estime que le choix d'un tel thème qui constitue, de l'avis de mon institution, une préoccupation majeure de tous les pays membres de I'UCESIF, pourrait retenir votre attention et celle de tous les autres collègues.

Toutefois, le Conseil Economique et Social de Guinée est favorable à toute autre réaction qui pourrait améliorer ce thème proposé.

Par ailleurs, Monsieur le Secrétaire Général, je vous saurai gré de nous envoyer tous documents relatifs à un tel sujet aux fins d'inspiration et d'appropriation du dit thème.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Conseil Economique et Social
Présidente
Hadja Rabiatou Sérah DALLO
République de Guinée

LES DÉCISIONS PRISES SOUS LA PRÉSIDENCE ROUMAINE DE L'UCESIF
2017 – 2019

- Création d'un poste de Vice-trésorier et nomination du Trésorier (Bucarest, 8 Décembre 2017)
- Nomination de M. Radu MINEA, membre du CES de Roumanie, en qualité de Représentant personnel du Président (Bucarest, 8 Décembre 2017)
- Nomination d'un nouveau Secrétaire Général (Paris, 18 Septembre 2018)
- Adoption de la nouvelle identité visuelle de l'UCESIF et du nouveau site internet (Bucarest, 6 Décembre 2018)
- Proposer à l'OIF un accord-cadre de méthode en vue du XVIII^{ème} Sommet de la Francophonie à Tunis en 2020, modifiant l'article 2 du Titre II de la Charte de la Francophonie (Bucarest, 6 Décembre 2018)
- Militer pour la visibilité de l'UCESIF auprès des membres de la Conférence ministérielle et du Conseil permanent de la Francophonie (Bucarest, 6 Décembre 2018)
- Renforcer les liens avec l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (Bucarest, 6 Décembre 2018)
- Inviter les pays membres de l'OIF et les membres francophones de l'AICESIS ayant un CES-IS à rejoindre l'UCESIF (Bucarest, 6 Décembre 2018)
- Mettre en évidence le rôle et l'engagement communs de l'UCESIF et de l'UCESA (Bucarest, 6 Décembre 2018)
- Inviter les membres de l'UCESIF à adopter des avis ou recommandations dressant un constat et faisant des propositions sur le rôle de la société civile organisée de leur pays (Paris, 20 Mars 2019)
- Evaluer la mise en œuvre des préconisations de la Déclaration de Dakar de 2014 adoptée lors du XV^{ème} Sommet de la Francophonie (Paris, 20 mars 2019)

PARTIE II

L'UCESIF AU CŒUR DE LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE

ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie

PRÉSENTATION DES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE

Créée en 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso), l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires Francophones (UCESIF) constitue l'un des 16 réseaux institutionnels francophones. Sous l'égide de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), elle a pour objectif d'offrir un espace d'échanges et de coopération entre conseils économiques et sociaux partageant la langue et les valeurs de la Francophonie.

Présentation des réseaux institutionnels de la Francophonie
Reposant sur une culture linguistique et juridique commune, les réseaux institutionnels de la Francophonie, [dont fait partie l'UCESIF], présentent la particularité de se situer à un niveau intermédiaire entre la sphère étatique et la société civile. À ce titre, les réseaux institutionnels sont à la fois vigies, leviers et viviers de la démocratie au sein de l'espace francophone.

Les différentes institutions nationales qui composent le maillage des réseaux institutionnels francophones interviennent dans le contrôle, la régulation, la médiation, la promotion et la protection des droits de l'Homme et sont garantes de l'État de droit. En contact avec les citoyens et présentes sur le terrain, elles sont souvent leurs interlocutrices et les premières instances à réagir à la violation de leurs droits. À ce titre, elles constituent un véritable observatoire de la démocratie à travers l'ensemble de l'espace francophone.

Les réseaux institutionnels de la Francophonie représentent également des forces vives, capables de mettre en œuvre des recommandations et d'agir de façon concertée avec l'OIF dans une sphère institutionnelle à l'intersection entre les sphères citoyenne et politique. En déployant à travers elles des actions en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, la Francophonie dispose d'un levier incomparable en matière de coopération internationale.

Depuis 2012, des actions conjointes sont encouragées entre réseaux institutionnels francophones afin de développer des synergies permettant de porter plus loin encore l'action francophone.

Seize réseaux institutionnels, ce sont au total près de 600 institutions membres, regroupant chacune d'importantes compétences et qualités au service de la promotion de la paix, de l'État de droit et des droits de l'Homme. Cette expertise institutionnelle francophone constitue un réservoir inestimable qui contribue à la spécificité de l'OIF. En tant que viviersde professionnels, les réseaux offrent l'expertise de leurs membres dans des champs d'actions étendus.

Association africaine des Hautes juridictions francophones (AA-HJF)

Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF)

Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)

Association francophone des Commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH)

Association des Hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF)

Association internationale des Procureurs et Poursuivants francophones (AIPPF)

Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF)

Association du Notariat Francophone (ANF)

Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF)

Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB)

Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL)

Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)

Réseau francophone des Régulateurs des médias (REFRAM)

Réseau francophone de diffusion du droit (RF2D)

Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements des pays membres de la Francophonie (UCESIF)

Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ)

DISCOURS DE M. GEORGES NAKSEU NGUEFANG, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUE ET DE LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

Paris, 20 mars 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils économiques, sociaux et Institutions similaires des Etats et gouvernements membres de la Francophonie,
Monsieur le Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Krabal,

Monsieur le Secrétaire général de l'UCESIF,
Mesdames et Messieurs, Distingués participants,

Votre rencontre se situe à un moment extrêmement important pour notre Organisation qui célèbrera les 50 ans de son existence l'an prochain. Elle se tient également en ce jour spécial pour notre Organisation qui fête la Journée internationale de la Francophonie. C'est d'ailleurs l'occasion de vous souhaiter – de nous souhaiter au nom de S.E. Mme la Secrétaire générale de la Francophonie, Mme Louise Mushikiwabo, une très belle journée de la Francophonie. Elle m'a demandé également de vous transmettre ses salutations et ses encouragements pour vos travaux qui se feront naturellement dans cette belle langue française qui est la nôtre.

Chaque année, et comme vous le savez à la date du 20 mars, 300 millions de francophones sur les 5 continents fêtent leur langue en partage et leur diversité, à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie. Cette date fait référence à la signature à Niamey, le 20 mars 1970, de la convention portant création de l'Agence de coopération culturelle et technique, qui allait devenir plus tard l'Organisation internationale de la Francophonie. Les célébrations dépassent cette seule journée, puisqu'elles s'étalent souvent sur tout le mois de mars. Des centaines d'activités sont organisées dans le monde, que ce soit dans les 88 Etats et gouvernements de l'OIF ou dans ceux où le français est moins parlé.

La langue française, c'est cette langue qui unit les États et gouvernements membres de la Francophonie autour de valeurs partagées et de défis à relever ensemble. C'est cette langue qui dépasse les frontières géographiques, les barrières idéologiques et les clivages religieux.

Cette langue qui tisse tant d'amitiés et crée de si belles synergie dans notre grande famille francophone.

La langue française, c'est une langue de solidarité et de développement, c'est la langue de l'éducation, de l'accès au savoir, de la formation professionnelle, cette langue qui doit résolument mettre les jeunes sur le chemin de l'emploi. C'est la langue de l'échange et du partage des bonnes pratiques. C'est à travers cette belle langue française, « ce trésor » dans comme disait Léopold Sédar Senghor que vous conduirez naturellement vos travaux de ce jour.

Précisément, le partage de bonnes pratiques figure au cœur des actions de votre réseau qui se réunit ce matin en Assemblée générale extraordinaire. Depuis la création de l'UCESIF en 2004, vos travaux favorisent le développement d'un espace de coopération institutionnelle privilégiant l'échange d'expériences, l'approfondissement de la concertation francophone sur des thèmes d'intérêt commun et le développement de capacités et d'outils de travail comparatifs. En ce sens, et conformément aux statuts de l'UCESIF et à la Charte de partenariat qui lie votre important réseau à l'OIF, il fait partie du dispositif institutionnel francophone qui rassemble les institutions de l'Etat de droit et qui dénombre au total 16 réseaux institutionnels de la Francophonie. C'est dans ce cadre que l'OIF accorde aux institutions de l'espace francophone toute l'attention qu'elles méritent, conformément à la Déclaration de Bamako adoptée en novembre 2000 par les Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie.

C'est à ce modèle de partenariat que l'UCESIF a choisi d'adhérer en 2004 lors de sa création.

Il en résulte une réelle coopération qui se traduit notamment par les échanges d'expériences entre vos membres qui permet au monde francophone de pouvoir contribuer utilement à l'émergence de bonnes pratiques dans les domaines d'attribution qui sont les vôtres en tenant compte des spécificités des différents contextes. Vos travaux donnent lieu à un véritable carrefour « du donner et du recevoir » en matière de protection sociale, d'emploi, d'éducation, d'environnement,... Cette collaboration entre vos différents membres permet de dégager la diversité enrichissante de notre espace. Ainsi, vous êtes considérés comme de véritables laboratoires de bonnes pratiques et c'est dans cet esprit que l'OIF entend vous soutenir dans le cadre de vos travaux afin de promouvoir les droits économiques, sociaux et environnementaux. Il s'agit dès lors de trouver une place légitime à vos institutions qui ont un rôle important à jouer au sein de la grande famille de la Francophonie.

Vos travaux ont prévu d'examiner, en tenant compte des avis de vos différentes institutions membres, comment votre rôle pourrait être conforté afin de contribuer avec plus d'efficacité aux objectifs poursuivis par votre réseau. Il s'agit aussi de l'inscrire dans une approche globale pour permettre à la grande famille de la Francophonie de répondre mieux, comme l'ont recommandé les Chefs d'Etat et de gouvernement à Erevan, aux aspirations profondes des populations de nos pays. Plusieurs défis et enjeux nous interpellent en effet : la question de la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, les mouvements migratoires, les changements climatiques... Les institutions membres de votre réseau ont précisément des missions à jouer à cet égard notamment dans un contexte marqué par une revendication de démocratie participative qui permettrait, à travers une société civile organisée, de remettre le peuple au cœur de l'action démocratique.

Vos réflexions seront menées sans doute dans cet esprit de solidarité qui caractérise la Francophonie et dans une approche de synergie gagnante pour nos Etats et gouvernements.

Lors de récents échanges avec le Secrétariat général de votre réseau, notre Organisation a pris connaissance de vos réflexions globales quant à l'évolution que vous souhaiteriez envisager pour l'UCESIF. Dans ce cadre, et si la question de l'ouverture des débats à la société civile est un réel enjeu qui place vos assemblées au cœur de l'actualité, vos travaux devraient utilement étayer cette problématique. En effet, à travers l'espace francophone, la question soulève sans doute des défis différents qu'un état des lieux, qui marquera sans doute vos travaux, pourrait mettre en exergue.

En tout cas, c'est le vœu que nous formons à votre égard.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

DISCOURS DE M. JACQUES KRABAL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PARLEMENTAIRE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Paris, 20 mars 2019

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les présidents et membres de l'UCESIF,
Chers amis,

La tenue de votre assemblée extraordinaire de l'Union des CESE et Institutions similaires francophones (UCESIF) marque le nouveau souffle politique qui émerge au sein de la Francophonie. Elle souligne également la nécessité de la modernisation des institutions à laquelle nous aspirons tous.
C'est un événement parce que votre assemblée se déroule pour la première fois, ici à Paris, en cette Journée internationale de la Francophonie.

En tant que Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, je suis heureux de débattre avec vous sur l'expérience de l'APF en tant qu'Assemblée consultative de la Francophonie. Cette réflexion est au cœur de nos préoccupations.

Aborder ce sujet, témoigne, à mon sens, du chemin que nous avons parcouru ensemble avec l'APF et le CESE depuis un an. Mais cela témoigne aussi du chemin qu'il nous reste à parcourir collectivement pour mieux adapter les institutions francophones aux nouveaux enjeux du XXIe siècle.
Permettez-moi d'en rappeler quelques grandes lignes, avec un point d'histoire.
Rappelons-nous que dans l'histoire féconde de la Francophonie, les parlementaires ont toujours joué un rôle important avec comme socle la pensée de Léopold Sédar

Senghor : La langue française et ses valeurs universelles d'une part et, d'autre part, la politique multilatérale.
Créé en 1967 sous le nom de d'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), avant devenir l'APF en 1997, notre Assemblée est l'une des premières institutions de la Francophonie. Ce sont encore les parlementaires qui sont à l'initiative de la création de l'ACCT, l'ancêtre de l'OIF. Voilà un point qui mérite d'être gardé à l'esprit.
C'est en 2005, au titre de l'article 2 de la charte de la Francophonie que l'APF devient l'assemblée consultative de la Francophonie.

Cet élément ne m'a pas échappé quand j'ai été élu Secrétaire général parlementaire en 2018.
Au même moment paraît l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental sur « le rôle de la France dans une Francophonie dynamique ». Je constate que ce riche avis, d'une grande qualité, présenté par Marie-Beatrice Levaux, est un riche plaidoyer pour donner plus de place à la société civile et à la jeunesse dans les institutions francophones.

Au-delà de ce plaidoyer, ce rapport montre le manque de visibilité de nos institutions. J'observe par ailleurs qu'à aucun endroit, parmi les 130 pages de l'avis, n'est fait référence à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.
Si je suis interpellé, je ne suis pas abattu. Cela correspond à la situation et aux remarques formulées par de nombreux acteurs de la Francophonie. Tous attendent justement un réveil, un sursaut, de ses institutions.

Et comme je vous l'ai dit plus haut, la charte de la Francophonie consacre l'APF comme assemblée consultative de la Francophonie. La réalité m'oblige à vous dire qu'elle est peu souvent consultée !
Certes, on m'indique que la dimension consultative n'a jamais été clairement explicitée et qu'elle se résume en fait à l'Avis de l'APF présenté lors des Sommets de la Francophonie et à la participation de la Secrétaire générale, clé de voûte des institutions, à la séance plénière annuelle de notre assemblée.

Pourtant, de notre point de vue, l'APF devrait être régulièrement consultée sur les questions d'actualité importantes, les principaux dossiers politiques, en particulier ceux concernant la démocratie et les droits de l'homme. Bien sûr, il existe de réelles coopérations en pratique et un dialogue constant sur ces sujets avec l'OIF que je salue mais j'ai parfois eu le sentiment que nous travaillons côte-à-côte sans jamais véritablement agir ensemble.
Mais j'ai bon espoir que cela change avec la nouvelle Secrétaire générale, Louise Mushikiwabo, et son équipe.
Plus difficile encore à admettre pour les parlementaires : l'APF, considérée pourtant

comme vigie de la démocratie - selon l'heureuse formule d'Abdou Diouf -, n'avait plus obtenu de présidence de missions électorales depuis 2005, année de la signature de la Charte de la Francophonie !

Mais après la mission de Madagascar fin 2018, présidée par mon collègue Philippe Courard, président du Parlement de Wallonie-Bruxelles, nous espérons que, là aussi, que la situation puisse se renverser.
Je voudrais rappeler encore que si l'OIF représente les Etats et les gouvernements, l'APF, quant à elle, est ne l'oublions pas, le porte-voix de 87 parlements et sections parlementaires membres. Et nous ne voulons pas nous défiler quant à nos responsabilités politiques.
D'autant plus que tous les opérateurs, tous les militants associatifs de la Francophonie, toutes les organisations internationales telles que la FAO, l'OMC ou ONUSIDA - je dis bien tous ceux que j'ai pu rencontrer – souhaitent que l'APF puisse prendre encore plus de responsabilités. Ils réaffirment le rôle essentiel des parlementaires au sein des
institutions. Ils attendent une Francophonie plus politique, c'est-à-dire tournée vers les besoins et attentes des peuples qu'expriment les parlements mais aussi vous, les Cese ; Car les parlementaires représentent avant tout les peuples, dans toutes leurs richesses, leur diversité… Ces forces vives que l'on appelle communément « la société civile ».
C'est aussi là que nos destins se croisent, puisque les assemblées consultatives telles que le CESE sont composées de représentants sociaux (syndicats patronaux et de salariés, associations…) et permettent une représentation des organisations professionnelles et une communication entre les différents acteurs de l'économie et de la société.
Cette représentation socio-professionnelle est un atout, aux côtés de la représentation parlementaire élue, pour faire avancer dans l'espace francophone les intérêts du monde de l'entreprise et des associations, favoriser l'entrepreneuriat, donner plus de place à la jeunesse et à l'égalité femme-homme, ainsi qu'à l'école et à la citoyenneté.
C'est pourquoi, tout au long de l'année 2018, au nom de l'APF, mon discours a été partout constant : aux Conseils permanents de la Francophonie, aux audiences avec la Secrétaire générale, aux réunions à l'OIF, dans le cadre de mes allocutions parlementaires ou devant nos partenaires… je me suis attaché à engager la Francophonie à une modernisation institutionnelle pour accroître la visibilité et la lisibilité de nos instances et donner plus de sens au projet politique qu'elle porte.
Le 25 septembre, j'intervenais ici-même en séance plénière du CESE. Mais aussi, de façon bilatérale, comme par exemple avec Marie-Béatrice Levaux, avec votre secrétaire général, Christophe Michaël – ou bien avec Charles Koffi Diby, Président du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Côte d'Ivoire (Cesec), en octobre dernier.

Ces discussions franches et sincères nous permettent de confronter nos réflexions communes à vouloir, d'une part, asseoir la légitimité politique de l'APF dans les institutions de la Francophonie et, d'autre part, intégrer la société civile organisée dans ce nouveau modèle que nous avons à construire.
L'APF s'engage d'ailleurs collectivement dans une dynamique nouvelle avec un nouveau cadre stratégique plus politique, des orientations claires et des actions précises et mesurables qui vous ont été présentées et pour lesquels nous vous avons consultées.
De votre côté, vous avez également avancé avec :
- En septembre : la résolution du CESE, qui rappelle son attachement à la reconnaissance du rôle des membres de la société civile organisée dans l'espace international francophone ; - En décembre : à l'issue de votre assemblée générale, l'UCESIF, qui adopte la déclaration de Bucarest appelant à la reconnaissance des assemblées des sociétés civiles organisées francophones.
Aujourd'hui, votre assemblée extraordinaire se tient à un moment important de l'histoire de la Francophonie. Les chefs d'Etat réunis au Sommet de la Francophonie à Erevan nous ont invités à dessiner les contours d'une Francophonie plus ambitieuse, porteuse d'intérêts collectifs, en lien avec les aspirations des populations francophones.
Ils ont appelé la nouvelle Secrétaire générale de la Francophonie et la présidence arménienne à engager un travail collectif de débats et de propositions qui nous conduira, ensemble, en 2020, pour le jubilé de l'ACCT devenue OIF, à des changements nécessaires auxquels nous devons tous réfléchir dès à présent.
Et pour en avoir discuté avec elle le 8 mars dernier, je sais que la Secrétaire générale de la Francophonie a la ferme volonté d'engager rapidement ce processus. Vanessa Lamothe Matignon, nommée auprès d'elle au poste de conseiller en charge de la stratégie et des instances, en sera l'une des chevilles ouvrières.
Lors de cette audience, la Secrétaire générale de la Francophonie a d'ailleurs répondu positivement à ma proposition de constitution d'une commission consultative rassemblant l'APF et l'OIF dans les plus brefs délais pour travailler à plus de cohérence et de lisibilité de nos institutions.
Et à la suite de ces premiers échanges, je ne manquerais pas de vous solliciter. Je reste pour ma part convaincu qu'une plus grande interaction entre société civile et les parlements de l'espace francophone permettrait de renforcer l'efficacité de nos actions et la légitimité des politiques gouvernementales. C'est ce que j'avais déjà défendu à Erevan.
Nous percevons tous, en effet, face aux contestations qui montent dans nos pays, et dans d'autres, que nous assistons à une nouvelle conception du monde et à la nécessité de mettre en place de nouvelles représentations sociales et politiques.
Tout doit être fait, et il y a urgence, pour redonner des couleurs à la démocratie en écoutant et en prenant plus largement en compte les attentes de nos concitoyens.
Pour cela, nous devons essayer de davantage nous appuyer sur les sociétés civiles organisées que vous représentez.

Mesdames et Messieurs,
Les repères d'hier, que l'on croyait immuables, volent en éclat. Il faut avoir conscience que ces crises multiformes qui traversent nos sociétés recouvrent avant tout une crise de sens.
Nos concitoyens ne se retrouvent plus dans la politique. Face à ce désarroi, nous devons collectivement proposer un nouveau cadre social et un projet cohérent qui donne un cap à atteindre, des orientations clairement définies.
C'est le rôle de la société civile organisée de faire remonter les besoins, les aspirations des citoyens. Transformer ces aspirations en actions concrètes, inscrites dans la loi, c'est en revanche de notre responsabilité, nous les parlementaires.
Devant la complexité de ce monde et le déséquilibre grandissant entre les citoyens qui pensent « local » et la globalisation de l'économie, face à l'inquiétude de nos populations devant cette mondialisation qui semble ne pas pouvoir être maîtrisée, il faut être en mesure de réconcilier le « global » et le « local ». Jacques Delors disait même que c'était « l'élément essentiel pour redonner toute sa noblesse et toute son efficacité à la politique »
Nous avons donc besoin de l'expertise de la société civile et de son rôle de médiation dans l'espace francophone.
Je pense que nous devons davantage utiliser vos rapports et vos études qui sont souvent sous exploités et sous utilisés dans nos parlements réciproques.
Et comme nécessité fait loi, l'urgence est aussi de redonner toute leur place aux parlements pour mettre en place des actions concrètes et pragmatiques. Et ce davantage en coopération avec vous et donc avec la société civile
La Secrétaire générale m'a encouragé à poursuivre les changements engagés à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour qu'elle réponde efficacement à ces nouveaux enjeux.
Notre assemblée s'est engagée, depuis notre Bureau de Bruxelles de février dernier, sous l'impulsion du président François Paradis, à moderniser le fonctionnement de l'APF en respectant 3 obligations : L'obligation de rendre compte ; L'obligation de résultats ; Et l'obligation de transparence.
Sans rien abandonner de nos missions historiques de solidarité et d'accompagnement aux parlements, nous sommes prêts à adapter les statuts de notre assemblée pour qu'elle devienne véritablement l'institution politique de la Francophonie avec la Secrétaire générale de la Francophonie, l'OIF et, notamment, sa Direction «Affaires politiques et gouvernance démocratique».
Je sais que vous travaillez aussi dans vos propres instances à cette modernisation. Votre président Iacob BACIU vous a invité également – je le cite – « à transformer votre travail en plus d'action et moins de discussions et que chacun d'entre vous fasse quelque chose dans son propre pays afin que le dialogue social devienne le moyen de diminuer les inégalités, d'imposer des relations de travail correctes et équitables, d'assurer la prospérité et la sécurité des populations pour garantir un avenir certain pour tous les pays du monde »

Mesdames et Messieurs,
Nous sommes sur le point d'écrire une nouvelle page de notre histoire commune. L'occasion nous est enfin donnée de passer des déclarations de bonnes intentions à la concrétisation d'un nouveau projet politique en lien avec les aspirations de nos populations. Nous avons le devoir de contribuer à dessiner les contours de la Francophonie du XXIe siècle : plus audacieuse, plus ambitieuse mais aussi plus efficace!

Nous avons la lourde mais passionnante tâche de contribuer à un meilleur fonctionnement de nos institutions, à les adapter aux enjeux nouveaux, à clarifier les responsabilités de chacun et à organiser la subsidiarité, non pas comme un alibi, mais comme un outil efficace à la politique qui sera mise en œuvre. Alors, à l'heure où nous entrons dans une période féconde en propositions concrètes qui nous amènera ensemble au Sommet de Tunis de 2020, je souhaiterais que nous gardions tous en mémoire les mots de Saint-Exupéry dans Terre des hommes, et que ces mots guident nos réflexions :«Être homme [et être femme], c'est précisément être responsable. C'est connaître la honte en face d'une misère qui ne semblait pas dépendre de soi. C'est être fier d'une victoire que les camarades ont remportée. C'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde ».
Posons dans l'espace francophone ces nouvelles pierres de coopération entre tous les acteurs et particulièrement entre nos deux institutions ; APF et UCESIF.
Ensemble parlementaires et sociétés civiles, faisons gagner les peuples francophones.

Je vous remercie.

DOSSIER :
XVII^{ÈME} SOMMET DES CHEFS D'ÉTATS ET DE GOUVERNEMENT DE LA FRANCOPHONIE
Erevan, les 11 et 12 octobre 2018

Déclaration d'Erevan

Préambule

1. Nous, Chefs d'État et gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 11 et 12 octobre 2018, à l'occasion du XVIIe Sommet de la Francophonie, à Erevan, en République d'Arménie, coïncidant avec la célébration du 2 800e anniversaire de la fondation d'Erevan, capitale de l'Arménie ;

2. Nous félicitons de la tenue de ce Sommet en Arménie, témoignant ainsi de la force de l'engagement francophone de ce pays de culture millénaire situé au carrefour des civilisations, et concourant au rayonnement international de la Francophonie ;

3. Conscients des défis auxquels est confronté l'espace francophone et soucieux de répondre aux aspirations légitimes de ses populations, en particulier des jeunes et des femmes, au développement durable, à une croissance partagée, à la préservation de l'environnement ;

4. Convaincus de l'impérieuse nécessité de renforcer la cohésion de nos sociétés et de promouvoir les valeurs de paix, de solidarité, de démocratie et les droits de l'Homme, en accord avec la Charte de la Francophonie, et la Déclaration de Bamako et celle de Saint Boniface, instruments de référence de la Francophonie ;

5. Réaffirmant notre attachement à la langue française et au respect de la diversité culturelle et linguistique au sein de nos États et gouvernements, et dans l'espace francophone, comme le socle de la Francophonie ;

6. Reconnaissant l'importance d'assurer que la langue française s'épanouisse dans l'espace numérique ;

Décidons de consacrer ce XVIIe Sommet au thème :

Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone

I. Vivre ensemble dans le partage des valeurs humanistes

Considérant que le Vivre ensemble s'appuie sur un ensemble de valeurs partagées,

7. Réitérons notre ferme attachement à la paix, à la sécurité, à la stabilité, promues par la Francophonie, et réaffirmons notre engagement à promouvoir un ordre international équitable, juste et fondé sur les buts et les principes de la Charte des Nations unies ;

8. Nous référant à la Déclaration de Saint Boniface, dont nous avons célébré, le 11 mai 2018 à Ottawa (Canada), le 12e anniversaire, réaffirmons que, dans un monde confronté à des dangers communs et à des menaces transnationales, le multilatéralisme demeure le cadre privilégié de la coopération internationale et que la construction de la paix, le renforcement de la sécurité collective et le développement durable à l'échelle mondiale sont une tâche commune qui doit se réaliser dans le respect de la souveraineté des États ;

9. Réaffirmons que le respect et la promotion des droits de l'Homme est une priorité absolue, et témoignons notre attachement à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, dont nous célébrons le 70e anniversaire ;

10. Convaincus du caractère inaliénable de la dignité et de l'égale valeur de tous les êtres humains, femmes et hommes, sommes résolus à poursuivre les efforts visant à garantir l'universalité des droits de l'Homme et leur application équitable par l'ensemble de nos États et gouvernements ; exprimons notre soutien au renforcement des capacités et du rôle des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine des droits de l'Homme ;

11. Réaffirmons notre attachement à la promotion et à la protection de tous les droits de l'Homme

- les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels
- comme droits fondamentaux, inaliénables, universels, indissociables, interdépendants, à travers le dialogue, la coopération, le renforcement des capacités, l'assistance technique et la reconnaissance des bonnes pratiques, afin de construire une paix et une prospérité collectives et durables dans l'espace francophone et dans le monde, et à ce titre, rappelons l'adoption de la Déclaration du droit au développement des Nations unies, qui vise à créer des conditions économiques et sociales favorables au développement de tous les peuples et individus ;

12. Réitérons notre engagement en faveur de la démocratie et de l'État de droit, socle de nos valeurs communes ; réaffirmons à cet égard notre attachement à la gouvernance démocratique, au respect de nos constitutions, et à la tenue d'élections libres, régulières, fiables, transparentes et inclusives ;

13. Convaincus que l'égalité entre les femmes et les hommes favorise la paix, la prospérité et l'élimination de la pauvreté, appelons à atteindre une véritable égalité entre les femmes et les hommes ; soulignons l'importance de la contribution de la Francophonie pour promouvoir les droits des femmes et le rôle essentiel que jouent les femmes dans la vie politique, économique, culturelle et sociale de tous nos États et gouvernements ; soutenons les initiatives entreprises dans le cadre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui prennent en compte de manière structurelle et systématique l'égalité entre les femmes et les hommes, indépendamment de la nature des actions et politiques concernées ou des protagonistes impliqués dans leur mise en œuvre ; nous félicitons de la tenue, les 1er et 2 novembre 2017 à Bucarest (Roumanie), de la Conférence des femmes de la Francophonie en faveur de l'autonomisation économique des femmes et du lancement du Réseau francophone des femmes entrepreneures ainsi que de l'adoption, le 13 mars 2018, du Plan d'action francophone sur l'autonomisation économique des femmes, en marge de la Commission de la condition de la femme du Conseil économique et social des Nations unies ;

14. Adoptons la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des

filles, qui vise à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les sphères publique et privée, et à garantir l'accès des filles et des femmes à une éducation inclusive et de qualité, à la formation, à un travail décent et à la santé, à promouvoir leur autonomisation, prévenir et lutter contre toutes les formes de violence, d'abus et de discrimination commises à leur encontre, et assurer leur participation pleine, effective et égalitaire à la vie politique, économique, culturelle et publique, y compris la prévention et le règlement des conflits, et nous engageons à la mettre en œuvre ;

15. Sommes déterminés à mettre fin à toute forme de violence faite aux femmes et aux enfants, incluant la violence domestique et conjugale, les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, les mutilations génitales féminines, les violences et l'exploitation sexuelles, y compris celles perpétrées dans les situations de crise humanitaire ou de conflit armé ;

16. Réitérons notre engagement en faveur de la santé infantile et de la protection des enfants contre toute forme de violence, d'abus et d'exploitation, et à prendre, de concert avec les acteurs concernés, les mesures nécessaires pour assurer la réhabilitation physique et/ou psychologique des enfants qui en sont victimes et leur réinsertion sociale ;

17. Nous engageons à garantir le plein exercice des libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression, la protection effective et la sécurité des journalistes, la liberté de la presse et le développement de mécanismes indépendants de régulation des médias, tout en mettant l'accent sur le respect de la déontologie et en tenant compte de la menace que représentent la désinformation ou les manipulations par production, rétention ou déformation de l'information;

18. Condamnons toute violation du droit international humanitaire ainsi que l'instrumentalisation et la politisation des questions humanitaires ; appelons à protéger les populations civiles et à garantir leurs droits et leurs libertés fondamentales dans les zones de conflits et à assurer l'accès humanitaire rapide et sans entrave ;

19. Conformément aux buts et principes de la Charte des Nations unies, réitérons notre attachement au règlement pacifique des crises et des conflits qui affectent l'espace francophone, notamment dans le cadre des formats de négociations internationalement reconnus, et favorisons, en toute circonstance, le dialogue, les bons offices et la médiation pour parvenir à une solution négociée de ces crises et conflits ; soutenons une contribution accrue des femmes dans la prévention et la résolution des conflits ;

20. Rappelons que le droit international prévaut en toutes circonstances, y compris dans les situations contemporaines de violence, et que les mesures prises pour

prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent doivent être conformes aux obligations imposées par le droit international, en particulier le droit international des droits de l'Homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire ;

21. Demeurons mobilisés dans notre action contre le crime de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, et dans notre lutte contre l'impunité des auteurs de ces crimes, et appelons à renforcer les mesures de prévention en vue de protéger les populations ; soulignons à ce propos l'importance de coopérer avec la Justice pénale internationale et de faciliter le développement des procédures de coopération judiciaire entre États et gouvernements, indispensable à la poursuite des auteurs des crimes les plus graves ; réaffirmons l'importance de la Convention pour la prévention et la répression du génocide, à la veille du 70e anniversaire de son adoption ; nous engageons à célébrer, le 9 décembre de chaque année, la Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime, instituée en 2015 par les Nations unies ;

22. Convaincus que la négation du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ou leur justification peuvent mener à l'impunité, faire obstacle à la prévention de ces crimes et réduire à néant la réconciliation entre les peuples, soulignons l'importance des programmes éducatifs visant à les prévenir ; encourageons vivement la sensibilisation accrue du public à la lutte contre ces crimes, l'action constante contre le négationnisme ainsi que la mobilisation des efforts internationaux pour empêcher leur répétition ;

23. Soulignons le rôle essentiel de l'éducation dans l'apprentissage de la vie démocratique et du respect des droits de l'Homme ainsi qu'en tant qu'instrument de promotion de la diversité, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la tolérance et de l'inclusion ; demandons à l'OIF, en étroite collaboration avec les institutions francophones pertinentes, d'inclure dans ses activités de coopération des programmes liés à l'éducation à la culture de la paix, aux droits de l'Homme, à la citoyenneté et à l'apprentissage de la vie démocratique ;

24. Réaffirmons notre plein soutien à l'action menée par l'OIF, en coopération avec ses partenaires régionaux et internationaux, et en liaison avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et les réseaux institutionnels de la Francophonie, pour la prévention, la gestion et le règlement des crises et des conflits, l'accompagnement des processus de transition et la consolidation de la paix, la promotion du respect des principes du droit international et pour renforcer la démocratie et le respect des droits de l'Homme ; appelons la Secrétaire générale à poursuivre et amplifier ses activités et celles de l'OIF à cet égard ;

25. Attachons une importance majeure au renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations unies (ONU) et l'OIF dans le domaine de la prévention des conflits, de la consolidation et de la pérennisation de la paix ; saluons les efforts internationaux en faveur de la promotion de la paix, de l'accroissement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix (OMP) et de l'extension des capacités afférentes ; saluons la participation des personnels francophones engagés dans les OMP déployées par les Nations unies et les organisations régionales dans les théâtres des conflits dans l'espace francophone ; appelons à la poursuite des efforts en vue de renforcer la présence et les capacités des personnels issus de l'espace francophone et d'améliorer la représentation du personnel maîtrisant le français ainsi que la pleine participation des femmes aux OMP ; nous félicitons par ailleurs de la création de l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix et nous engageons à exploiter le potentiel de ce nouvel instrument ;

26. Soutenons également les efforts internationaux qui contribuent à la recherche d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, qui permettrait l'existence de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues ; elle devra être fondée sur les résolutions 242, 338, 1397, 1515 et l'ensemble des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité adoptées ultérieurement, les termes de référence de la Conférence de Madrid, les accords précédemment conclus par les parties, la Feuille de route du Quartet et l'Initiative de paix arabe telle qu'adoptée au Sommet arabe de Beyrouth ;

27. Conformément au paragraphe ci-dessus, appelons-les parties à reprendre les négociations directes pour parvenir à la solution de deux États, Israël et un État palestinien viable et géographiquement contigu sur la base des frontières du 4 juin 1967 ; enjoignons les deux parties à éviter les mesures unilatérales susceptibles de conduire à une escalade, à ne pas présumer des résultats des négociations sur les questions relatives à un accord de paix définitif et global, que ce soit, notamment, sur le statut de Jérusalem en tant que capitale des deux États ou sur le traitement juste et durable de la situation des réfugiés, tout en soulignant l'importance du règlement de l'ensemble des sujets du statut final, à éviter toute attitude risquant d'intensifier le climat de méfiance et de compromettre la possibilité de parvenir à un accord de paix ; réprouvons fermement les activités de colonisation, illégales au regard du droit international, et leur poursuite, et les incitations répétées aux actes de violence ;

28. Soulignons l'importance de faire face à la situation humanitaire et sécuritaire catastrophique dans la bande de Gaza ; demandons des mesures rapides pour améliorer la situation et soulignons la nécessité pour toutes les parties de se conformer au droit international ; saluons les réformes entreprises par l'Office de secours et

de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ; demandons à la communauté internationale de maintenir un soutien équitable à cet office, afin qu'il puisse faire face au déficit budgétaire, diversifier ses sources de financement, assumer ses responsabilités et accomplir sa mission à l'égard des réfugiés palestiniens dans les cinq centres d'opérations régionales ;

29. Réaffirmons notre ferme condamnation des actes terroristes et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, quels qu'en soient les motifs et les auteurs, et exprimons toute notre solidarité aux États et gouvernements membres de la Francophonie qui ont été touchés par des actes terroristes ; nous réjouissons de l'établissement du Bureau de la lutte contre le terrorisme, conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies A/RES/71/291, ainsi que de l'adoption des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies relatives à l'action internationale contre le terrorisme ; nous engageons à prendre les mesures appropriées et conformes au droit international, notamment à la résolution 2370/2017 du Conseil de sécurité des Nations unies, visant à lutter contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre, en particulier au profit des terroristes ; à ce titre, sommes déterminés à renforcer, s'il y a lieu et conformément à leurs cadres juridiques nationaux, en particulier les systèmes de collecte et d'analyse de données, et à mettre en place, quand elles n'existent pas, les lois, réglementations et procédures administratives permettant d'exercer un contrôle effectif sur la production, l'exportation, l'importation, le courtage, le transit ou la réexpédition d'armes légères et de petit calibre dans les zones relevant de nos juridictions, et de garantir la sécurité physique et la bonne gestion des stocks ;

30. Réaffirmons la mobilisation de la Francophonie dans la lutte contre le fléau terroriste et restons déterminés dans notre action en faveur de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme ; nous engageons à mettre en œuvre tous les instruments internationaux pertinents pour éliminer toutes les formes de discrimination et à promouvoir l'inclusion, le respect de la diversité, la tolérance et le Vivre ensemble ;

31. Affirmons notre ferme condamnation de l'incitation à commettre un ou des actes terroristes et soulignons l'appel aux États, de l'interdire et de la prévenir, conformément à la résolution 1624/2005 du Conseil de sécurité des Nations unies ; nous inscrirons dans le cadre international global de lutte contre la propagande terroriste, en vertu de la résolution 2354/2017 du Conseil de sécurité des Nations unies ;

32. Saluons à cet égard le travail de l'OIF, notamment l'initiative Libres ensemble et la mise en place du Réseau francophone de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme (FrancoPrev) ; encourageons l'OIF et les autres acteurs institutionnels de la Francophonie à poursuivre leur action

dans ce domaine et à prendre, avec leurs partenaires internationaux, notamment l'Unesco, des initiatives fortes en faveur de la promotion du dialogue des cultures et du respect de la diversité culturelle visant particulièrement la jeunesse ;

33. Saluons la tenue de la 2e Conférence internationale de Fès sur le dialogue des cultures et des religions, organisée du 10 au 12 septembre 2018, ainsi que les efforts déployés par l'OIF, avec ses partenaires internationaux, pour donner une meilleure visibilité à l'action de la Francophonie visant à accroître la prise de conscience de l'importance du dialogue des cultures et des religions, dans le cadre d'une approche inclusive ;

34. Indignés par les mauvais traitements, l'exploitation, le trafic et la traite des êtres humains, et les disparitions tragiques dont sont victimes de nombreux migrants, condamnons avec la plus grande fermeté ces violations intolérables de la dignité humaine et de l'intégrité des personnes ; réitérons notre engagement à intensifier nos efforts en vue de mettre en œuvre les instruments juridiques internationaux pertinents, notamment la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants et la Convention contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles additionnels, et de contribuer à la protection des droits des migrants, quel que soit leur statut ;

35. Reconnaissant que la migration est en même temps un défi et une opportunité de développement pour tous les pays concernés, soulignons la nécessité d'une gestion concertée des flux migratoires afin d'apporter une réponse collective favorisant le développement des pays d'origine des migrants et visant à protéger leurs droits fondamentaux, leur dignité, leur sécurité, en prenant en compte la situation particulière des femmes et des enfants ; encourageons à cet égard une coopération étroite entre les pays d'origine, de transit et de destination qui reposerait sur une approche universelle englobant les obligations juridiques des États, les obligations des migrants et les engagements mutuels ; insistons par ailleurs sur la nécessité de mettre en place des conditions favorisant une meilleure intégration, tout en renforçant la prévention et la lutte contre les réseaux criminels d'immigration irrégulière, de trafic et de traite des êtres humains, pour lesquels protection et assistance doivent être disponibles ;

36. Saluons la contribution significative de l'OIF, de l'APF et des opérateurs de la Francophonie en faveur du traitement des causes profondes et des conséquences des migrations irrégulières et des déplacements forcés, déployée dans une logique de responsabilité partagée et de solidarité, conformément à la résolution adoptée par les ministres et chefs de délégation lors de la 31e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, à Erevan en 2015 ; encourageons les institutions de la Francophonie à amplifier leurs efforts dans ce domaine, en les inscrivant dans

la dynamique impulsée par les négociations du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte mondial sur les réfugiés ;

II. Vivre ensemble dans un espace francophone solidaire

Considérant que le Vivre ensemble s'appuie sur les principes de solidarité et de partage, parties intégrantes de notre patrimoine commun,

37. Réaffirmons notre attachement à la Francophonie en tant qu'espace de coopération, de solidarité, de dialogue et d'échanges, et notre volonté de renforcer son action dans les domaines économique et environnemental, au service de nos populations, en particulier des femmes et des segments de la population sous-représentés ; demeurons engagés à assurer la mise en œuvre de la Stratégie économique pour la Francophonie adoptée lors du Sommet de Dakar (Sénégal) de 2014 ;

38. Réaffirmant notre engagement à mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et notre volonté d'œuvrer à sa réussite, exprimons notre détermination à promouvoir une économie centrée sur l'individu et son épanouissement, qui place l'accès à un emploi décent et durable, notamment pour les jeunes et les femmes, la réduction des inégalités ainsi que l'établissement de modes de consommation et de production durables parmi nos priorités ; attachons, à cet égard, de l'importance à ce que soient encouragés des investissements créateurs d'emplois pérennes et favorisant le développement industriel local au sein de l'espace économique francophone, tout en limitant l'impact sur les ressources naturelles ;

39. Considérons que la coopération entre les États et gouvernements membres pourrait être renforcée par un dialogue approfondi à travers les plateformes de la Francophonie visant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques liées à la réalisation des ODD aux niveaux local, régional et national, notamment les plateformes mises en place par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), et demandons à l'OIF de poursuivre ses activités dans ce domaine ; conscients par ailleurs du rôle déterminant des autorités locales pour atteindre les ODD, nous engageons à soutenir la participation des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des ODD ;

40. Nous engageons à faciliter les échanges et la mobilité des acteurs économiques, des étudiants, des universitaires ou des artistes francophones, particulièrement celle des femmes et des jeunes, qui constituent un enjeu décisif pour le développement d'un espace de coopération francophone solidaire ;

41. Reconnaissant la place prééminente des femmes et des jeunes dans l'Agenda du développement durable, soulignons le rôle essentiel de l'éducation inclusive et de qualité pour leur insertion socioprofessionnelle ; appuyons les initiatives prises par l'OIF et ses partenaires pour promouvoir l'emploi par le biais de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes et pour favoriser la mobilité des jeunes, notamment le programme du Volontariat international de la Francophonie ; demandons à la Secrétaire générale de la Francophonie de poursuivre et d'intensifier son action dans ces domaines ;

42. Nous félicitons de la tenue du Forum économique francophone, organisé les 9 et 10 octobre 2018 à Erevan (Arménie), en marge du Sommet, visant à promouvoir des contacts entre les entrepreneurs, évoquer les enjeux et les perspectives de développement conformément à la Stratégie économique pour la Francophonie, qui a réuni des personnalités des milieux d'affaires des pays francophones et des représentants des organisations économiques internationales ; nous réjouissons également de l'accent qui a été mis sur l'économie numérique lors des travaux du Forum ; saluons, à cet égard, le lancement du Réseau francophone des ministres chargés de l'économie numérique ; demandons à l'OIF d'apporter tout l'appui nécessaire au développement de ce réseau ;

43. Rappelant notre objectif de consolider les réseaux institutionnels, professionnels et des entreprises francophones, conformément à la Stratégie économique pour la Francophonie, invitons l'OIF à travailler de concert avec les États et gouvernements et leurs organisations patronales, à la création d'un réseau des organisations patronales francophones en vue de favoriser le développement des affaires au sein de l'espace économique francophone ;

44. Reconnaissant le rôle essentiel des ressources humaines qualifiées et compétentes dans le développement durable, soulignons la nécessité de la formation continue tout au long de la vie ; mesurons l'importance des formations professionnelles et techniques pour atténuer le chômage et assurer un accès à l'emploi pour tous et l'intégration sociale ;

45. Réaffirmant notre attachement à une éducation publique, gratuite et de qualité pour toutes et tous, et soulignant l'importance primordiale de l'accès à une éducation et une formation inclusives, rappelons la nécessaire régulation par les pouvoirs publics du système scolaire, dans son ensemble, afin de garantir la qualité et l'équité des services éducatifs ;

46. Gardant à l'esprit le défi de la scolarisation des millions d'enfants des pays les plus nécessiteux, restons mobilisés pour soutenir l'Unesco, chef de file de la mise en œuvre de l'ODD 4 – Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et

des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, et toutes les initiatives visant à atteindre cet Objectif, notamment celles du Partenariat mondial pour l'éducation ; appuyons fortement une action concertée entre l'OIF, particulièrement à travers son Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation, la Confémen et les autres institutions de la Francophonie concernées afin de garantir un enseignement de qualité en français et du français dans le respect de la diversité linguistique ;

47. Encourageons les partenariats avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les organismes de l'habitat social et le secteur privé, afin de favoriser l'accessibilité au logement abordable ;nous engageons à soutenir la rénovation des parcs de logements existants ou insalubres, dans le respect du développement durable ; invitons les pouvoirs publics, dont les autorités communales de nos villes et les autres pouvoirs locaux, à conforter leurs démarches inclusives visant à permettre un accès pour tous aux services de base ;

48. Préoccupés par les graves menaces que font peser sur l'avenir de la planète les effets des changements climatiques, notamment pour les pays en développement, et par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, surtout pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, réaffirmons notre détermination à mettre pleinement en œuvre l'Accord de Paris adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, entré en vigueur le 4 novembre 2016, à agir en vue de sa ratification universelle, à atteindre ses objectifs, à réaliser les contributions déterminées au niveau national et à rechercher les moyens de relever l'ambition de ces dernières ; estimons nécessaire, en cohérence avec la priorité accordée par notre Organisation à l'Afrique, de réaffirmer notre soutien à la prise en compte de la diversité des situations des pays africains, y inclus dans le cadre des cycles de négociation de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; soutenons la 24e Conférence des parties à la convention-cadre CCNUCC qui se tiendra du 2 au 14 décembre 2018 à Katowice, en Pologne ;

49. Convaincus de la nécessité de mobiliser des financements substantiels pour la lutte contre les changements climatiques conformément aux dispositions de l'Accord de Paris, notamment en tenant compte des besoins des pays parties en développement, et en reconnaissant que la mise à disposition de ressources financières accrues et, dans la mesure du possible, prévisibles devrait viser à parvenir à un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation, saluons les engagements pris lors du sommet sur la finance climat One Planet Summit, tenu à Paris, le 12 décembre 2017 ; appelons les pays développés et tous les acteurs du financement, qu'il soit public ou privé, à redoubler d'efforts en vue d'atteindre l'objectif collectif de mobiliser cent milliards de dollars par an d'ici 2020 afin de permettre aux pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement et

les pays les moins avancés, qui sont les plus vulnérables, de renforcer leurs actions de lutte contre les changements climatiques tant en matière d'atténuation que d'adaptation ; appelons tous les États et gouvernements à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ;

50. Reconnaissant l'importance de l'échelon local pour répondre au défi climatique, saluons les actions engagées par les États fédérés et les collectivités territoriales, et appelons à approfondir les initiatives visant à faciliter leur accès direct à la finance climat ;

51. Soulignons l'importance capitale que nous accordons à la protection de l'environnement, tout particulièrement à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes terrestres et marins, des ressources en eau douce, à la lutte contre la désertification et les déchets marins, y compris les micro-plastiques ; confirmons notre engagement à renforcer notre coopération, en particulier avec les pays en développement, en faveur du respect de l'environnement, la promotion de la biodiversité, la consommation et la production durables des ressources naturelles ; soulignons l'appui fourni aux États et gouvernements dans ces domaines par l'IFDD en matière éducative et scientifique ; nous réjouissons de la tenue prochaine de la 14e session de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations unies (CBD COP 14) en Égypte ;

52. Encourageons la gestion durable et équitable des ressources en eau ainsi que les initiatives visant à former et à développer les capacités professionnelles des acteurs du terrain ; s'agissant des enjeux liés à la gestion des ressources en eau transfrontalières, appelons à promouvoir la coopération sur la base des intérêts communs et la confiance mutuelle, conformément au droit international et à l'ODD 6 – Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ; encourageons l'adhésion à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux ;

53. Appuyons la déclaration d'Abuja issue de la Conférence internationale sur le lac Tchad, réunie du 26 au 28 février 2018 en République fédérale du Nigeria, notamment la décision de l'Union africaine de considérer la question du lac Tchad comme une préoccupation africaine et de l'insérer dans son agenda, et prenons note de son appel à la Banque africaine de développement (BAD) de mettre sur pied un fonds pour le lac Tchad de 50 milliards de dollars destiné, entre autres, à financer les projets d'infrastructures du lac Tchad ;

54. Réitérons la nécessité de promouvoir, dans les États et gouvernements membres de la Francophonie, les économies bleue et verte, qui visent à une gestion durable des

richesses naturelles et constituent de nouveaux moteurs de croissance ; appelons l'OIF à poursuivre son action de sensibilisation menée autour des économies bleue et verte aux fins de développement durable, à favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans ces domaines et à apporter son expertise pour soutenir les projets s'inscrivant dans cette perspective ;

55. Conscients de la dégradation accélérée de l'environnement au niveau mondial, saluons la résolution procédurale A/72/L.51, Vers un Pacte mondial pour l'environnement, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 mai 2018 et nous engageons à favoriser l'émergence d'un consensus ambitieux dans le cadre des travaux prévus par cette résolution ;

56. Animés par la volonté d'établir des partenariats avec des espaces économiques régionaux et sous-régionaux, accueillons avec intérêt la proposition de la présidence en exercice du Sommet d'organiser en Arménie, durant sa présidence, un forum économique sur les synergies entre la Francophonie et les processus d'intégration économique régionale, conformément à la Stratégie économique pour la Francophonie ;

III. Vivre ensemble dans le respect de la diversité linguistique et culturelle

Considérant que le Vivre ensemble en Francophonie repose sur la langue française, ce ciment qui unit la famille francophone, et sur notre attachement à la diversité linguistique,

57. Veillerons à la réalisation de la Politique intégrée de promotion de la langue française, adoptée à Kinshasa (RDC) en 2012, et au renforcement de la place du français sur la scène internationale par la mise en œuvre du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, et demandons à l'OIF d'en assurer le suivi sur une base régulière ;

58. Réitérons notre engagement à mettre en œuvre de façon effective la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et ses directives opérationnelles relatives à l'environnement numérique, en s'appuyant notamment sur le principe de l'exception culturelle, en renforçant la coopération pour le développement et en encourageant une participation accrue de la société civile à ses travaux dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

59. Invitons les chaînes de télévision nationales publiques des États et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie à développer leur coopération pour promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique au niveau international ; félicitons, à cet égard, l'Arménie, en sa qualité de président en exercice

du Sommet de la Francophonie, d'avoir proposé la création d'un concours de la chanson francophone – Francovision – à l'échelle de tout l'espace francophone ; demandons aux autorités concernées des États et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie, à l'OIF et àTV5 Monde d'examiner les possibilités et les modalités de réalisation de cette initiative ;

60. Convaincus que le développement de la coopération culturelle entre les États et gouvernements concourt à une meilleure connaissance de l'Autre et à une valorisation de nos diversités culturelles et linguistiques, qui font la richesse de la Francophonie, affirmons notre volonté de favoriser les échanges et la circulation des biens culturels et d'appuyer l'innovation culturelle et la création artistique ;

61. Évoquant la déclaration adoptée à l'issue de la 3e Conférence internationale intitulée La politique culturelle – une politique au service de la culture : le rôle de la culture dans le développement durable après 2015, tenue à Erevan le 13 juillet 2015, soulignons que les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, et que toute personne a le droit de préserver et de développer sa culture, ses traditions, sa religion, sa langue, dans le respect des engagements internationaux souscrits dans le domaine des droits de l'Homme, et de participer pleinement à la vie culturelle de la société sans aucun préjudice ni restriction ;

62. Soulignons que les activités d'interaction culturelle mises en œuvre sur le plan bilatéral, multilatéral, régional ou international, aussi bien que la coopération dans des enceintes internationales, doivent être fondées sur les buts et principes de l'ONU ;

63. Reconnaissons la nécessité d'assurer, en accord avec le droit international, la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel de l'espace francophone et de l'humanité dans son ensemble, et soutenons les efforts poursuivis en ce sens à l'ONU et au sein de ses institutions spécialisées, notamment l'Unesco, ainsi que la dynamique engagée à la suite de la Conférence internationale d'Abou Dabi (Émirats arabes unis) sur le patrimoine en péril de décembre 2016 ; exprimons notre ferme condamnation des atteintes au patrimoine culturel, de la destruction et du pillage des biens culturels commis à des fins idéologiques ou politiques, notamment dans les situations de conflit, qui témoignent d'une volonté d'anéantissement de la mémoire collective des peuples ;

64. Nous réjouissons du succès des Jeux de la Francophonie à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet 2017, qui ont constitué un moment fort de la solidarité entre les pays et les peuples de la Francophonie et mis en valeur la diversité et les talents sportifs et culturels ; exprimons nos remerciements aux autorités ivoiriennes pour la chaleur de leur accueil et la parfaite organisation des Jeux ; adressons tous nos vœux de réussite au Canada Nouveau-Brunswick pour les Jeux de Moncton-Dieppe en 2021 ;

65. Saluons également la 4e Conférence ministérielle de la Francophonie sur la culture qui s'est tenue à Abidjan en marge des Jeux de la Francophonie ; accueillons avec satisfaction la déclaration et le plan d'action adoptés à cette occasion, qui tracent des perspectives pour la valorisation de la diversité culturelle et linguistique ainsi que de la participation culturelle, et veillerons à son suivi ;

66. Rappelant la Stratégie de la Francophonie numérique, adoptée en 2012 lors du Sommet de Kinshasa (RDC), réaffirmons l'importance de renforcer la présence du français dans l'espace numérique mondial, partie intégrante de l'action en faveur de la promotion de la diversité culturelle et linguistique, en particulier suivant les quatre axes de la Stratégie de la Francophonie numérique ; demandons à l'OIF de poursuivre ses efforts en vue de contribuer à la création de contenus numériques francophones qui tiennent compte en particulier de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de l'inclusion ; travaillerons à développer la visibilité et l'accès aux contenus francophones et plurilingues sur l'Internet en améliorant la capacité de ses contenus à émerger dans les bases de données des moteurs de recherches ainsi que dans les services audiovisuels et numériques, appuyons la notion de responsabilité partagée entre les États, les plateformes numériques et la société civile en faveur d'une plus grande diversité culturelle dans l'espace numérique ;

67. Reconnaissant que la présence francophone sur Internet dépend en partie des plateformes de diffusion, nous engageons à soutenir et à valoriser TV5 comme une plateforme de diffusion prioritaire au sein des environnements analogiques et numériques de nos États et gouvernements ;

68. Rappelant que l'Internet doit être une opportunité pour renforcer l'exercice démocratique des droits et libertés, réitérons nos appels lancés aux Sommets de Kinshasa et de Dakar en vue de l'adoption et de l'application de normes mondiales et de législations nationales définissant les principes d'une protection effective des données personnelles ;

69. Conscients du rôle majeur que jouent l'innovation et le transfert de connaissances, réitérons notre soutien aux initiatives déployées par l'OIF, l'APF, les opérateurs et les conférences ministérielles permanentes en faveur de l'innovation, du numérique et de l'esprit d'entreprendre ainsi qu'aux dynamiques de mobilité et de réseau initiées par le Fonds francophone de l'innovation numérique (FFIN) et le Réseau francophone de l'innovation (Finnov), auxquels s'ajoutent, notamment, les campus du nouvel espace universitaire francophone (C-Neuf) de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), dont l'un des objectifs est de promouvoir des espaces collaboratifs de créativité numérique, d'innovation pédagogique et entrepreneuriale ;

70. Conscients de l'enjeu que représente l'accès aux ressources numériques dans l'espace universitaire francophone, appuyons l'Initiative pour le développement du numérique dans l'espace universitaire francophone (IDNEUF), qui a tenu à Marrakech (Maroc) en juin 2018 sa troisième réunion des ministres de l'Enseignement supérieur francophones, en vue de déterminer les différents modes de financement du numérique dans cet espace ; encourageons l'AUF et l'OIF à la poursuite de cette initiative ;

71. Nous félicitons de la mobilisation de l'APF, de l'AUF, de TV5, de l'Université Senghor d'Alexandrie, de l'Association internationale des maires et responsables des capitales et des métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF), des conférences ministérielles permanentes (Confémen et Conféjes) en faveur de la promotion du Vivre ensemble et de leur engagement constant pour le respect de la diversité culturelle ;

72. Convaincus que la connaissance de l'autre participe au dialogue entre les cultures et favorise la paix, réaffirmons notre attachement à la chaîne multilatérale TV5, opérateur de la Francophonie, vitrine de la diversité culturelle de la Francophonie et vecteur essentiel pour l'apprentissage, l'enseignement et le rayonnement international de la langue française, pour laquelle nous nous engageons à assurer la diffusion et la promotion aussi favorablement que pour nos chaînes nationales ; à cet effet, prendrons toutes les mesures appropriées, selon tous les modes de distribution et prioritairement les supports prédominants, afin de garantir le plus large accès à nos populations aux chaînes de TV5 ;

73. Reconnaissant la place essentielle et prioritaire de la jeunesse francophone dans nos sociétés et son rôle déterminant dans la diffusion des valeurs du Vivre ensemble, saluons la déclaration sur la thématique du Sommet portée par la jeunesse francophone, vecteur de la diversité culturelle et linguistique, ainsi que celle de la Conférence des OING ;

Convaincus de l'importance d'acter dans un document de référence de la Francophonie les principes régissant le Vivre ensemble qui guideront notre action future pour renforcer la coopération, la solidarité, le dialogue et la tolérance, sur le fondement de valeurs partagées, décidons d'adopter l'Appel francophone d'Erevan pour le Vivre ensemble ;

Réaffirmant notre volonté et notre détermination à œuvrer à la promotion du Vivre ensemble, nous engageons à mettre en œuvre les décisions du Sommet d'Erevan, convaincus qu'elles contribueront à construire un avenir de paix et de prospérité.

RÉSOLUTION SUR L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET AUX DROITS DE L'HOMME

Erevan, les 11 et 12 octobre 2018

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 11 et 12 octobre 2018 à Erevan, à l'occasion du XVIIe Sommet de la Francophonie,

Convaincus de la pertinence des engagements inscrits dans la Déclaration de Bamako de 2000 et de la mise en œuvre de son Programme d'action ;

Engagés dans la pleine réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier la cible 7 de l'ODD 4 visant à faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'Homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle, et de la contribution de la culture au développement durable ;

Guidés par les principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, notamment la liberté, l'égalité et la dignité, et des traités relatifs aux droits de l'Homme et inspirés par les principes de la Déclaration des Nations unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'Homme ;

Rappelant que les milieux d'éducation sont des lieux de transmission de valeurs, de savoirs et de pratiques visant le développement intégral et harmonieux de l'être humain qui, contribuant à une société plus juste et équitable, doivent être exempts de toute forme de discrimination, fondée notamment sur le sexe, l'origine ethnique, nationale ou sociale, la langue, la religion ou la conviction ;

Persuadés que l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme constitue un outil fondamental dans l'émergence de sociétés justes et inclusives, ainsi que dans la prévention des conflits ;

Nous inspirant de la Résolution sur l'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie, adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie lors de sa session plénière tenue au Grand-Duché de Luxembourg en juillet 2017 ;

Saluant la contribution de la jeunesse francophone, notamment les déclarations des jeunes de la Francophonie présentées lors des XVIe et XVIIe Sommets ;

Rappelant l'objectif 2.1 de la Stratégie jeunesse de la Francophonie, qui vise à promouvoir le développement durable, les droits des jeunes, la participation citoyenne, l'engagement civique et l'apprentissage de la vie démocratique ; Ayant à l'esprit le thème du XVIIe Sommet de la Francophonie : Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone ;

Convaincus que l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme contribuera à renforcer le dialogue et l'esprit de solidarité au sein de l'espace francophone ;

Résolus à favoriser par l'éducation la compréhension par nos populations des fondements de la vie démocratique et de l'État de droit ;

Reconnaissant la contribution de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à travers ses initiatives de créer un Parlement des jeunes francophones et de soutenir les parlements nationaux des jeunes, en faveur de l'engagement citoyen des jeunes et de l'apprentissage à la vie démocratique ;

Nous engageons à poursuivre nos efforts en matière d'intégration de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme en milieu scolaire ;

Veillerons à ce que nos institutions publiques développent et renforcent leurs programmes visant l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme ; soulignons en effet la nécessité de sensibiliser et d'éduquer nos populations à la citoyenneté et aux droits de l'Homme, notamment s'agissant de la promotion et du respect de la diversité, de la prévention de toutes les formes de discrimination et d'intolérance, et de la lutte contre les incitations à la haine, en prenant en compte l'apport de la société civile dans ce cadre ;

Veillerons à assurer la formation des enseignants et des autres intervenants de nos systèmes scolaires à l'enseignement des matières liées à l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie, aux droits de l'Homme incluant l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Agirons avec détermination pour assurer des milieux d'apprentissages sûrs et inclusifs, au sein desquels les élèves et les étudiants pourront exprimer leur plein potentiel, à l'abri des préjugés et des actes de discrimination ;

Réitérons que les droits de l'Homme et la démocratie prennent tout leur sens lorsque tous les citoyens et toutes les institutions en comprennent les répercussions et bénéfices et en acceptent les obligations ;

Favoriserons la promotion et l'appropriation des valeurs fondamentales inhérentes à la citoyenneté et aux droits de l'Homme telles que l'égalité, la tolérance, l'inclusion et la non-discrimination, comme vecteur d'affirmation, de progrès et de paix ;

Réaffirmons l'importance de porter une attention soutenue à l'éducation et à la sensibilisation aux droits de l'Homme et à la prévention des génocides et des crimes contre l'humanité dans la mise en œuvre des programmes éducatifs de l'OIF destinés à la jeunesse ;

Encourageons les réseaux institutionnels de la Francophonie issus du Programme de Bamako à favoriser les initiatives d'éducation à la citoyenneté dans leur secteur d'activité et mettant en exergue leur expertise propre ;

Veillerons à tirer le meilleur profit du développement des outils de communication, dont les médias sociaux, pour susciter une meilleure compréhension des droits et responsabilités civiques ainsi que des droits de l'Homme ;

Invitons les intervenants à encourager les mesures éducatives permettant de contribuer au développement de la solidarité active entre les États et gouvernements francophones ;

Encourageons le partage des bonnes pratiques entre les États et gouvernements francophones en matière d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme.

APPEL FRANCOPHONE D'EREVAN POUR LE VIVRE ENSEMBLE

Erevan, les 11 et 12 octobre 2018

Préambule

Vivre ensemble, une évidence à cultiver et à préserver

Vivre ensemble est une évidence et une heureuse réalité quotidienne pour le plus grand nombre. Il fait partie de notre patrimoine commun et constitue le fondement inaliénable de nos sociétés.

Il s'entend comme la capacité de chacune et de chacun, ainsi que de nos sociétés, à cohabiter de façon harmonieuse et à développer avec succès une culture de paix comprenant le respect et l'appréciation mutuels, des relations de coopération et un désir commun d'apaisement. Vivre ensemble implique le respect des droits de l'Homme et de la dignité humaine, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'acceptation de la liberté et de la diversité des expressions, des opinions, des

héritages et des cultures. Il suppose le respect de la liberté de conscience, de religion ou de conviction. Il se nourrit des interactions dans l'ouverture, la coopération et la solidarité, des relations bienveillantes, du refus de s'ignorer ou de se nuire, ainsi que d'une participation éclairée à la gouvernance de nos sociétés.

Le lien social, la fraternité, le respect de l'altérité et les valeurs humanistes qui le sous-tendent font pleinement écho aux valeurs de la Francophonie et à ses engagements en faveur d'un développement humain juste et durable.

La langue française, qui cimente notre unité en Francophonie, enrichie du respect de la diversité linguistique et culturelle, est notre trait d'union et notre ressource fondamentale. Elle est un outil d'accès au monde, de partage, de compréhension, d'inclusion et un levier de développement.

Dans nos sociétés, cultiver et préserver notre capacité à vivre ensemble, permettre l'usage et la diffusion de la langue française, ainsi que la diversité linguistique et culturelle, est indissociable d'une démocratie participative.

Notre cohésion sociale et multilatérale est cependant quotidiennement menacée et fragilisée notamment par le préoccupant accroissement des inégalités, par les conséquences d'une dégradation sans précédent du climat et de la biodiversité et par la montée des populismes, des nationalismes, de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme, qui peuvent entraîner l'uniformisation, le repli sur soi, et le rejet de l'altérité.

Face aux grandes mutations mondiales, nous soulignons la nécessité d'agir, chacun à son niveau, afin d'accomplir la vision politique des Fondateurs de la Francophonie, cet humanisme intégral qui demeure l'idéal auquel nous aspirons.

Nous sommes convaincus que nos sociétés et nos populations disposent de la volonté et de tous les atouts nécessaires pour renforcer notre cohésion sociale dans le respect des libertés individuelles.

Face aux risques de fracture sociale profonde, qui menacent l'ensemble de nos sociétés et particulièrement la jeunesse, nous, Chefs d'État et de gouvernement réunis à Erevan les 11 et 12 octobre 2018 à l'occasion du XVIIe Sommet de la Francophonie, décidons d'unir nos voix pour réaffirmer notre plein engagement politique à préserver et renforcer le vivre ensemble.

Nous lançons cet Appel francophone d'Erevan pour le Vivre ensemble, par lequel nous souhaitons acter et réaffirmer un certain nombre de principes et de valeurs qui régiront le « Vivre ensemble » au sein de l'espace francophone.

Vivre ensemble en agissant pour la paix, le respect des droits de l'Homme, la démocratie, l'égalité et la justice

Le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales est primordial pour le vivre ensemble. Il s'accomplit pleinement en investissant dans le renforcement du lien et de la cohésion sociale.

Nourrir et consolider notre capacité à vivre ensemble, au service du respect des droits de l'Homme, des libertés fondamentales, de la paix, de la démocratie, de l'égalité et de la justice implique de mener une action déterminante pour développer une culture de paix, d'écoute réciproque et de non-violence, combattre l'intolérance, l'incitation à la haine et toutes les formes de discriminations, notamment celles fondées sur la race, le sexe, l'origine ethnique, nationale ou sociale, la langue, la religion et les convictions.

Cette action doit viser à garantir l'égalité des chances et à prévenir et à lutter contre l'exclusion politique, et suppose l'égal accès et la participation pleine et effective de tous aux processus décisionnels à tous les échelons.

Les États et gouvernements membres appellent à :

1. Œuvrer, à tous les échelons, à l'enracinement des valeurs de paix, de démocratie, d'égalité et de respect des droits et libertés fondamentaux, par l'éducation et l'application par les États et gouvernements, en temps de paix comme en situation de conflit, du droit international des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ainsi que du droit international humanitaire ; Promouvoir le devoir de mémoire, la réconciliation, et lutter contre le négationnisme afin notamment de prévenir les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et de lutter contre l'impunité des auteurs de ces crimes ;
2. Promouvoir le devoir de mémoire, la réconciliation, et lutter contre le négationnisme afin notamment de prévenir les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et de lutter contre l'impunité des auteurs de ces crimes ;
3. Promouvoir l'éducation à la paix et à la citoyenneté, collaborative et non-violente, ainsi que l'accès à une information de qualité, éclairée et fiable, afin de prévenir et de combattre toutes les formes de discriminations, les violences, la radicalisation et l'extrémisme violents, les discours de haine et l'intolérance ;
4. Encourager la démocratie participative et la bonne gouvernance, y compris au niveau local, afin de renforcer la cohésion et permettre aux populations d'exercer leurs droits fondamentaux et leur citoyenneté ;
5. Veiller au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes et œuvrer résolument en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles, de leur participation à la gouvernance de nos sociétés et de la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à leur égard.

Vivre ensemble en nous enrichissant de nos diversités

Vivre ensemble est une expérience quotidienne. Elle passe par l'expression, le partage et l'enrichissement mutuel dans la diversité et la pluralité de nos identités, de nos héritages culturels, de nos opinions, de nos convictions et de nos religions. Ce sont nos différences qui nous rattachent les uns aux autres et c'est par elles et par l'exercice des droits de l'Homme et des libertés fondamentales que le Vivre ensemble peut viser l'Universalité.

À l'échelle de l'espace francophone, il se cultive par un dialogue fécond entre les peuples et les sociétés qui nous conduit à nous respecter, à encourager la tolérance, l'inclusion, le respect de la diversité, le pluralisme et à vivre les uns avec les autres de façon solidaire. La mobilité et les échanges internationaux, qui favorisent l'ouverture d'esprit, concourent au succès de ce dialogue.

À l'échelle de nos sociétés, il se nourrit de moments de convivialité, de partage, d'écoute et de compréhension mutuelle. Il est conforté par le dialogue interculturel et interreligieux. Les élus, les autorités religieuses et traditionnelles, ainsi que les autres acteurs de la société civile, intervenant à tous les échelons jouent un rôle majeur en la matière et s'appuient notamment sur le patrimoine culturel pour enrichir le lien social.

La langue française est notre trait d'union, ce lien fondamental qui nous fait vivre ensemble en Francophonie. Renforcer son usage, dans le respect de la diversité linguistique, est indispensable à la cohésion de l'espace francophone et à son ouverture sur le monde.

Les États et gouvernements membres appellent à :

1. Valoriser et promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux, à tous les échelons, pour créer les conditions d'une meilleure compréhension réciproque ;
2. Protéger, sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel et faciliter la transmission des héritages culturels intergénérationnels ;
3. Encourager et faciliter les échanges culturels, la circulation des biens culturels et la mobilité des artistes ainsi que soutenir la création culturelle et numérique francophones et l'accès de tous à une offre culturelle élargie et de qualité ;
4. Favoriser l'expérience quotidienne de la diversité et du respect des différences, dans la pluralité des héritages, des valeurs et des expressions, par l'éducation, la formation et la sensibilisation ;
5. Promouvoir l'usage et la diffusion de la langue française, valoriser sa diversité, ainsi que la diversité linguistique, et œuvrer en faveur de la coopération avec les différents espaces linguistiques.

Vivre ensemble en renforçant nos liens de fraternité et de solidarité

Chaque individu est un acteur à part entière de notre cohésion sociale. Vivre ensemble suppose une attention quotidienne aux besoins individuels et collectifs, ainsi qu'un engagement solidaire et fraternel dans des actions concrètes.

Vivre ensemble se construit à l'échelle de tout l'espace francophone, à travers le rapprochement de nos actions solidaires, les coopérations et les échanges universitaires, les échanges culturels, l'éducation par le sport et la diplomatie sportive et le développement de l'économie sociale et solidaire ainsi que l'engagement commun pour la protection de l'environnement.

Il se bâtit également à l'échelle des territoires. Le rôle des élus locaux, des autorités religieuses et traditionnelles et des autres acteurs de la société civile ainsi que celui des familles, est essentiel pour fédérer les acteurs locaux autour de projets rassembleurs et inclusifs au service de la collectivité, dans les différents aspects de la vie économique, culturelle et sociale.

Dans les contextes migratoires, la situation des migrants, en particulier des femmes et des enfants, appelle un partage des responsabilités, une sensibilisation des populations et l'affirmation d'une solidarité individuelle et collective, dans un esprit de fraternité.

L'expression de cette solidarité renforcée constitue l'un des meilleurs remparts contre le risque de paupérisation des populations les plus fragiles. Développer des systèmes économiques durables, soucieux d'une juste répartition des richesses, d'une meilleure égalité des chances et d'une amélioration des conditions de vie est une condition essentielle de notre capacité à bien vivre ensemble en Francophonie.

Les États et gouvernements membres appellent à :

1. Mettre en œuvre des mesures de lutte contre l'exclusion et la pauvreté et améliorer tout particulièrement l'accès des populations aux services essentiels, à une éducation et une formation inclusives et de qualité, à des soins de qualité pour toutes et tous, dans une démarche de développement durable et de recherche d'une croissance économique partagée favorisant la cohésion entre les peuples et l'amélioration des conditions de vie des populations ;
2. Encourager l'engagement solidaire et les initiatives publiques et privées en faveur de projets rassembleurs, du volontariat et du bénévolat ainsi que du développement durable et de l'économie sociale et solidaire. S'attacher également à développer une approche solidaire et inclusive dans l'accueil des migrants et leur permettre d'accéder à des conditions de vie décentes et de tisser des liens avec les communautés d'accueil ;

3. Encourager l'investissement pour des emplois décents et durables, l'entrepreneuriat, particulièrement chez les jeunes et les femmes, ainsi que la mobilité des entrepreneurs, des investisseurs et des jeunes afin de favoriser le partage d'expériences et de démultiplier les opportunités de développement économique à l'échelle de l'espace francophone ;
4. Renforcer le rôle des institutions notamment universitaires, en soutenant la coopération interuniversitaire en faveur du développement d'actions innovantes permettant de mieux vivre ensemble ainsi que la création du savoir et de l'expertise en matière de prévention, de médiation et de résolution de conflits. À cette fin, favoriser les échanges universitaires et la mobilité des étudiants, des chercheurs et des enseignants ;
5. Promouvoir le sport, l'éducation par le sport, l'accès de tous à l'éducation physique et sportive, notamment des jeunes et des femmes, comme vecteur de paix, de bien-être et de développement de notre capacité à vivre ensemble, dans un esprit sportif et de dépassement de soi. Renforcer la spécificité des Jeux de la Francophonie en alliant davantage le sport et la culture.

Modalités de suivi et de mise en œuvre

Les États et gouvernements membres appellent à agir, tant au niveau national que dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale francophone, en vue de promouvoir le Vivre ensemble.

L'OIF et les opérateurs de la Francophonie publieront tous les quatre ans un rapport conjoint de suivi de la mise en œuvre de l'Appel francophone pour le Vivre ensemble, en valorisant les bonnes pratiques en matière de Vivre ensemble. Pour ce faire, ils pourront s'appuyer sur un secrétariat à Erevan mis à disposition par l'Arménie.

Ils poursuivront également le développement d'actions de sensibilisation en faveur des valeurs et principes contenus dans l'Appel, particulièrement en direction de la jeunesse, en organisant notamment des débats de haut niveau à ce sujet.

L'Organisation internationale de la Francophonie assurera une large diffusion de cet Appel auprès de l'ensemble des acteurs francophones.

Les États et gouvernements membres rappellent leur souhait de réaliser ces actions dans le respect de leur législation et de leurs engagements internationaux respectifs.

ANNEXES

ANNEXE 1 :
CORRESPONDANCE OFFICIELLE
2017-2019 119

ANNEXE 2 :
STATUTS 128
RÈGLEMENT INTÉRIEUR..... 133

ANNEXE 3 :
MANUEL D'IDENTITÉ VISUELLE 137

ANNEXE 4 :
SITE INTERNET 140

ANNEXE 5 :
AVIS..... 143
RÉSOLUTION 146

ANNEXE 6 :
PROGRAMME DE RÉUNION
DES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS
DE LA FRANCOPHONIE 148

ANNEXE 1 :
CORRESPONDANCE OFFICIELLE 2017-2019

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE
DES RELATIONS EXTERIEURES

DIRECTION DES RELATIONS AVEC L'ORGANISATION
INTERNATIONALE FRANCOPHONIE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY
OF EXTERNAL RELATIONS

DEPARTMENT
DE LA FRANCOPHONIE

2 [1]

00 / DIPL/D6/CS2

Yaoundé, le 29 DEC. 2017

LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES
THE MINISTER OF EXTERNAL RELATIONS

MONSIEUR LE SECRETAIRE CENERAL DE L'UNION DES CONSEILS
ECONOMIQUES ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS SIMILAIRES
FRANCOPHONES contact@lecese.fr

PARIS

OBJET: Coopération entre le Cameroun et l'Union des Conseils Economiques et sociaux et institutions similaires francophones

Monsieur le Secrétaire Général,

Dans le cadre du suivi, de l'évaluation et du renforcement de la coopération entre le Cameroun et l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions similaires francophones,

Je vous saurai gré de bien vouloir transmettre à mes services l'état de vos activités pour l'année 2017, le point sur la coopération entre mon pays et I'UCESIF, ainsi que votre programme d'activités pour 2018.

Votre collaborateur, point focal de ce dossier, pourra prendre l'attache du Service de la Coopération Juridique de la Direction chargée des relations avec l'OIF de mon Département ministériel, à l'adresse suivante : eitelbibi@yahoo.fr

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma parfaite considération./-

ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ
ՀԱՆՐԱՅԻՆ ԽՈՐՀՈՒՐԴ

«06» 02 2018 թ.
1-10

Monsieur le Président, cher Monsieur BACIU!

Merci pour votre lettre.

Nous portons un grand intérêt pour votre proposition de l'organisation de la session plénière du AICESIS en Arménie. La question a également été discutée avec le Ministre des Affaires étrangères et le Président de la RA, qui ont salué l'initiative.

En ce qui concerne la période pour l'organisation de l'événement, il est opportun de le tenir soit au printemps soit en automne 2019. Si Vous êtes d'accord, toutes les questions seront réglés dans l'ordre de fonctionnement.

Tenant compte de l'importance de l'événement, qui se tiendra au mois de mars à Abidjan, j'ai décidé que la délégation du Conseil Publique de la RA participera à celui-ci.

Le membre du CP Monsieur Grigor Badiryan sera dans la délégation, qui est également le résponsable pour la Francophonie. Vous pouvez discuter avec lui toutes les questions relatives.

Merci de votre proposition. Nous serons heureux de vous accueillir en Arménie.

Mes salutations respectueuses!
Président du CP de la RA

Vazguen Manoukian

+374 10 523405
+374 10 523407
+374 10 523416
info@publicrpunol.am
www.publicrpunol.am

PUBLIC COUNCIL OF RA
Vazgen Sargsyan 26/1, «Erebuni plaza» business center, Yerevan 0010, Republic of Armenia

ОБЩЕСТВЕННЫЙ СОВЕТ РА

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL
ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL

LE PRESIDENT

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

Abidjan le, 27 FEV. 2018

N° 0412 /CESEC/P/CAB/DE/jfy

Objet : Contribution à la feuille de route

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la tenue de notre réunion de Bureau, il vous a plu de requérir notre contribution dans le choix des principaux axes de la feuille de route de notre Union pour la présente mandature.

Aussi, me plaît –il, par la présente, de vous partager les choix de notre Institution, au regard des enjeux actuel, qui se déclineraient, par ordre de priorité, ainsi qu'il suit:

- Choix numéro 1 : ***Renforcer la coopération sur des thèmes d'intérêt commun dans les domaines économique, social et environnemental, avec un accent particulier sur les jeunes et leur inclusion sur le marché du travail*** ;

- Choix numéro 2 : ***Continuer et accroître la lutte contre le changement climatique et pour un développement durable, avec le soutien de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, du Centre de compétences du changement climatique et de l'OIF*** ;

- Choix numéro 3 : **créer un groupe de réflexion sur la « révolution numérique et son impact sur l'avenir de l'humanité », ce qui constitue un défi d'importance majeure**;

- Choix numéro 4 : ***Initier un processus de refonte de la Charte de l'UCESIF pour tenir compte de l'ambition de faire de la protection sociale un droit humain de 3ème génération***

04 B.P. 301 ABIDJAN 04
TEL: (+225) 20 26 02 00 - Fax: (+225) 20 22 12 88

Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions similaires des Etats et Gouvernements membres de la Francophonie

Paris, le 13 mars 2018

Objet : **Coopération entre le Cameroun et l'Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions similaires des États et Gouvernements membres de la Francophonie.**

Réf : votre lettre du 29 décembre 2017 reçue par mail le 7 février 2018

Monsieur le Secrétaire Général,

En réponse à votre courrier précité, j'ai l'honneur et le plaisir de vous informer de l'état des activités de l'UCESIF réalisées en 2017 et programmées pour 2018 (vous trouverez tous les éléments détaillées en pièce jointes).

En 2017, sous la présidence du Conseil économique, social et environnemental du Royaume du Maroc (2015 – 2017), l'UCESIF et son Président M. Nizar BARAKA, ont organisé le 3 juillet, un Séminaire sur « Les CES-IS et la généralisation du socle de protection sociale universelle: état des lieux dans les pays de l'UCESIF et défis futurs » et tenu une assemblée générale les 3 et 4 juillet à Rabat.

Le 9 décembre, l'Assemblée générale a procédé à l'élection d'une nouvelle présidence qui est assurée par le Conseil économique et social de Roumanie pour un mandat de deux ans conformément à nos statuts (2017 – 2019). Le Président M. Jacob BACIU a présenté sa feuille de route.

Pour 2018, un premier bureau de l'Union s'est tenu à Abidjan le 7 mars. L'Assemblée générale et une seconde réunion du Bureau auront lieu au début du deuxième semestre.

Le Conseil économique et social de La République du Cameroun est un membre fondateur et actif de notre Union créée en 2004, qui rassemble les institutions de compétences similaires des pays francophones, en vue de créer un espace d'échanges d'expériences entre professionnels évoluant dans le même domaine d'activités.

Placée sous l'égide de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), l'UCESIF regroupe ainsi les Conseils Economiques et Sociaux de 22 pays.

Je suis à votre disposition pour de plus amples informations et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération.

Philippe BON
Secrétaire général

9 Place d'Iéna - 75016 Paris
Secrétariat Général: Tél : (00.33).1.44.43.60.44

Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions similaires des Etats et Gouvernements membres de la Francophonie

Bucarest, le 29 mars 2018

Iacob Baciu,

Président de l'UCESIF

Madame la Secrétaire générale de la Francophonie,

L'Assemblée générale de l'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires des États et Gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF) qui s'est tenue à Bucarest le 8 décembre 2017, m'a témoigné de sa confiance, en m'élisant Président pour une période de deux ans.

Je souhaite exercer ce mandat guidé par la conviction que la multiplicité et la complexité des problèmes qui touchent les sociétés civiles francophones sont de plus en plus liées aux grands enjeux institutionnels et politiques de la Francophonie.

C'est pourquoi, lors de notre Assemblée générale, j'ai proposé une feuille de route qui a été approuvée par l'ensemble des membres de notre Union, dont vous trouverez une copie ci-jointe.

J'attache personnellement une importance toute particulière aux nouvelles transformations du numérique qui vont agir fortement sur tous les aspects de la vie individuelle et collective.

Aussi, en tant que président et au nom des membres de l'UCESIF, qui a vocation à représenter et exprimer la voix d'une partie de la société civile francophone, je serai très heureux si nous pouvions envisager notre participation à l'agenda du prochain Sommet qui serait pour nous l'occasion de proposer une feuille de route au nom des sociétés civiles francophones.

C'est dans cet esprit, Madame la Secrétaire générale, que j'ai l'honneur de solliciter une audience.

Je vous remercie de votre réponse, et vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'expression de ma haute considération.

Iacob BACIU

Mme Michaëlle JEAN
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FRANCOPHONIE
19-21 avenue Bosquet 75007
Paris (France)

CONSILIUL ECONOMIC ŞI SOCIAL
Înregistrat cu nr. 5324
Data 26.10.2018

Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions similaires des États et Gouvernements membres de la Francophonie

Le Président

Bucarest, le 17 octobre 2018

Madame la Secrétaire Générale,

Je me réjouis de votre élection à la tête de l'Organisation Internationale de la Francophonie lors du Sommet d'Erevan la semaine dernière et je tiens par la présente à vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses.

Président de l'UCESIF depuis l'Assemblée générale qui s'est tenue le 8 décembre 2017 à Bucarest, élu pour une période de deux ans, j'ai proposé une feuille de route qui a été approuvée par l'ensemble des membres de notre Union et dont vous trouverez une copie ci-jointe.

Membre actif des réseaux institutionnels de la francophonie, l'UCESIF entend jouer à l'avenir un rôle encore plus important, notamment en ce qui concerne la place de la société civile dans l'espace francophone. En effet, les Conseils économiques et sociaux membres de l'UCESIF sont des Assemblées constitutionnelles qui représentent dans leurs pays respectifs la société civile organisée et ont pour mission d'éclairer les Pouvoirs publics.

Lors de la réunion extraordinaire du Bureau à Paris le 18 septembre dernier, ses membres m'ont confié pour mandat de venir à votre rencontre pour faire entendre leur voix et travailler conjointement à une reconnaissance du positionnement de l'UCESIF dans la francophonie institutionnelle qui soit appropriée, sa place étant plutôt à côté des représentants des assemblées parlementaires et des gouvernements, que des ONG francophones.

Dans cette perspective, j'aurai le plaisir d'accueillir les membres de l'UCESIF au début du mois de décembre en Assemblée générale à Bucarest. Par suite, je serai honoré de vous rencontrer à l'OIF après votre prise de fonctions au mois de janvier prochain, dans le cadre d'un entretien à votre convenance, afin d'évoquer ensemble ces questions importantes qui participent de l'avenir de la francophonie.

Je forme les vœux de plein succès dans votre nouvelle mission éminente, et vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de ma haute considération.

Iacob BACIU

CONSILIUL ECONOMIC ŞI SOCIAL ROMÂNIA

Madame Louise MUSHIKIWABO
Secrétaire Générale élue de l'OIF

Monsieur Iacob BACIU
Président de l'UCESIF

Bucarest le 21 juin 2018

Monsieur le Ministre,

Je viens de prendre connaissance de votre nomination dans le Gouvernement de la République du Tchad comme ministre des Infrastructures, du Transport et du Désenclavement.

Permettez-moi de vous féliciter chaleureusement au nom de l'UCESIF et en mon nom propre, pour cette haute promotion dans une fonction très importante pour l'avenir de votre pays.

Je voudrais aussi vous remercier pour votre action à la tête du Conseil économique, social et culturel de la République du Tchad et pour votre engagement, au sein de notre Union, la grande famille des CES de l'espace francophone.

Je forme les vœux de plein succès dans votre nouvelle mission, et vous prie, monsieur le Ministre, de croire à l'expression de ma haute considération.

Iacob BACIU

CONSILIUL ECONOMIC SI SOCIAL
Inregistrat nr. 978
Data 04.03.2019

ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie

La Secrétaire générale de la Francophonie

Paris, le 26 FEV. 2019

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 12 février dernier par lequel vous portez à ma connaissance la « Déclaration de Bucarest » adoptée à l'issue de l'Assemblée générale de l'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires des États et gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF) qui a eu lieu le 5 décembre dernier. J'ai été sensible aux vœux de réussite de ma mission de Secrétaire générale de la Francophonie que contient cette Déclaration et je vous en remercie, ainsi que l'ensemble des membres de l'UCESIF.

Cette « Déclaration de Bucarest » soulève des questions importantes que nous aurons l'occasion d'aborder au cours d'une rencontre qui pourra avoir lieu le 19 mars en après-midi. Mes services se mettront en contact avec les vôtres pour préparer celle-ci.

En revanche, en raison des nombreuses activités qui auront lieu à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, il ne me sera pas possible de participer à l'Assemblée générale extraordinaire de l'UCESIF que vous organisez le 20 mars. Comme de coutume, et conformément à la Charte de partenariat qui nous lie, je serai représentée à cette Assemblée par la Direction de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) chargée des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique (DAPG) qui me rendra compte utilement de vos débats.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Louise MUSHIKIWABO

Monsieur Iacob BACIU
Président de l'Union des Conseils économiques et sociaux
et Institutions similaires francophones (UCESIF)
Président du Conseil économique et social de Roumanie
7-9, Dr. Dimitrie D. Gerota - Secteur 2,
020111 Bucarest
ROUMANIE

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE
19-21, AVENUE BOSQUET – 75007 PARIS (FRANCE)
TÉL. +33 (0)1 44 37 33 00 – TÉLÉCOPIE +33 (0)1 45 79 14 98
www.francophonie.org

**Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions similaires
des États et Gouvernements membres de la Francophonie**

Le Président

Bucarest, le 14 août 2019

Monsieur le Secrétaire général parlementaire,

Je tiens à vous adresser mes sincères félicitations suite à votre reconduction dans les fonctions de Secrétaire général parlementaire de l'APF et vous adresse mes vœux les plus chaleureux de réussite pour votre nouveau mandat.

Permettez-moi à cette occasion de vous remercier pour le soutien constant et précieux que vous apportez à l'UCESIF et à ses membres, dans leur volonté de rehausser le positionnement institutionnel de notre Union au sein de la Francophonie. A cet égard, votre intervention lors de notre assemblée générale extraordinaire à Paris le 20 mars dernier a été très appréciée.

C'est dans cette perspective que j'ai l'honneur de vous inviter à participer, en vous y exprimant, à notre prochaine assemblée générale, qui se tiendra à Conakry (Guinée) le 4 décembre prochain, lors de laquelle je transmettrai la présidence de l'UCESIF à ma collègue Hadja Rabiatou Sérah DIALLO, Présidente du Conseil économique et social de Guinée.

Espérant compter sur votre présence à cet événement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général parlementaire, l'expression de mes sentiments distingués.

Iacob BACIU

ROMÂNIA

Monsieur Jacques KRABAL
Député de l'Aisne
Secrétaire Général Parlementaire
Assemblée Parlementaire de la Francophonie

ANNEXE 2 :
STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

STATUTS

Décembre 2017

PREAMBULE Nous, Présidents et Représentants des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires des pays membres de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage réunis en Assemblée Générale constitutive le 15 novembre 2004 à Ouagadougou.

- Respectueux des politiques nationales et conformément aux principes et objectifs de l'Organisation Internationale de la Francophonie, et dans l'esprit de la Charte de partenariat entre l'Organisation internationale de la Francophonie et les réseaux institutionnels de la Francophonie adoptée le 13 mars 2012.

- Conscients de la nécessité de développer les réseaux d'information et de concertation entre institutions francophones, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'observation et d'évaluation permanentes, prévu par le chapitre 5 de la Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000, de développer le partenariat entre pays francophones en matière économique, sociale et culturelle, d'élargir les cadres de participation de la société civile aux politiques de développement et d'appuyer les processus d'intégration régionale.

- Déterminés à promouvoir les droits économiques, sociaux et environnementaux dans l'espace francophone.
- Décidés à participer activement à la recherche de solutions au financement du développement dans ce même espace.
- Disposés à faire de l'UCESIF un instrument pour le règlement des conflits par la médiation dans l'espace francophone.
- Résolus à promouvoir les Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires dans l'espace francophone.
- Convenons des dispositions ci-après :

TITRE I: CREATION-BUTS-ADHESION-SIEGE

CHAPITRE I : CREATION

Article 1 : Il est créé entre les Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (CESIS) des Etats et gouvernements membres de l'Organisation

Internationale de la Francophonie (OIF), une Association dénommée « Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires des Etats et Gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF) ». Cette Association est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Chaque Etat ou gouvernement est représenté par une Institution.

Article 2 : Le logo de l'UCESIF sera déterminé par le Bureau dans le respect des règles de la francophonie.

CHAPITRE II : BUTS

Article 3 : L'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires francophones a pour buts de :

- Contribuer à l'amélioration du fonctionnement de ses membres, au renforcement de leur capacité et à l'extension de leur compétence,
- Créer ou renforcer les conditions d'une implication effective des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires dans les processus de développement et de concertation nationaux, régionaux et internationaux,
- Promouvoir le concept général des Conseils économiques et sociaux et susciter la création d'institutions semblables ou similaires dans tous les pays membres de la francophonie,
- Œuvrer au rapprochement entre les pays francophones pour la constitution d'entités économiques, sociales et culturelles cohérentes et viables, afin de favoriser la concertation entre tous les représentants des sociétés civiles des pays membres,
- Favoriser l'examen des sujets d'intérêt commun relevant de leur compétence et s'inscrivant dans la volonté d'un dialogue démocratique en leur sein et entre les acteurs de la vie économique, sociale et culturelle de leur pays,
- Organiser des rencontres périodiques, des conférences ou des réunions sur les thèmes de travail étudiés par l'OIF et les organisations des Nations Unies,
- établir des relations privilégiées avec l'Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique (UCESA), l'Union des Conseils Economiques et Sociaux des Pays Arabes (ARAPTA), le Comité Economique et Social Européen et le réseau des CES européens, le réseau des CES des pays riverains de la Méditerranée, l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS), le Comité Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC), et toute institution similaire créée dans le monde à vocation consultative et toute autre organisation similaire sous-régionale, régionale ou internationale et ainsi qu'avec les autres réseaux institutionnels francophones.

CHAPITRE III : ADHESION – RETRAIT – RADIATION - SUSPENSION

Article 4 : Peut être membre de l'Union tout Conseil Economique et Social et Institution Similaire francophone qui adhère aux présents statuts et adresse à cet effet une demande au Président de l'Union.

Article 5 : La qualité de membre se perd par démission ou radiation. Tout membre de l'Union est libre de se retirer en adressant une lettre de démission au Président de l'Union. La radiation est prononcée pour motif grave. Sa modalité d'application est définie par le Règlement Intérieur.

Article 6 : En cas d'évènement grave affectant la vie d'un Conseil Economique et Social, le Bureau de l'UCESIF peut proposer à l'Assemblée Générale de suspendre provisoirement sa participation aux activités de l'Union. Sa réintégration se fera selon les mêmes modalités.

CHAPITRE V : SIEGE

Article 7 : L'Union a son siège à Paris. Il peut être transféré en tout autre lieu sur décision de l'Assemblée Générale.

TITRE II : ORGANES DE L'UNION

Article 8 : Les organes de l'Union sont :
- l'Assemblée Générale ;
- le Bureau.

CHAPITRE I : DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Article 9 : L'Assemblée Générale est l'organe suprême et souverain de l'Union. Elle est responsable des activités de l'UCESIF.
Elle :
- fixe le montant des cotisations annuelles des membres. - prononce leur adhésion définitive ainsi que leur radiation.
- adopte toute modification ou tout amendement des statuts. Les règles de fonctionnement de l'Assemblée Générale sont fixées par le Règlement Intérieur.

Article 10 : L'Assemblée Générale élit le Bureau de l'Union parmi les Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires.

Article 11 : L'Assemblée Générale se réunit en session ordinaire tous les ans et adopte l'ordre du jour qui lui est soumis par le Bureau. Toutefois, elle peut se réunir en session

extraordinaire : - sur convocation de son Président ou - à la demande des 2/3 des membres à jour de leurs cotisations. - ou encore à l'invitation du Secrétaire Général de l'OIF. Tous les deux ans, à l'occasion de l'Assemblée Générale, il est organisé un Congrès thématique. Participent à l'Assemblée Générale, les Présidents des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires ou leurs représentants, à jour de cotisation, le Secrétaire Général de l'OIF ou son représentant. Des observateurs, représentant les Etats n'ayant pas de Conseil Economique et Social ou Institution Similaire, peuvent participer à l'Assemblée Générale, assister aux débats et prendre la parole sur autorisation du Président. Des organisations de la Société Civile et les autres réseaux institutionnels francophones peuvent être invités à l'Assemblée Générale, assister aux débats et prendre la parole sur autorisation du Président. Les observateurs et les invités ne prennent pas part aux votes.

CHAPITRE II : DU BUREAU

Article 12 : Le Bureau, le Président et le 1er vice-président sont élus lors de l'Assemblée Générale est élu par l'Assemblée Générale pour un mandat de deux (02) ans en tenant compte de la représentation géographique la plus complète possible de la Francophonie et d'un objectif de représentation équilibrée entre les pays d'Afrique d'une part, du reste du monde d'autre part.

Article 13 : Le Bureau est composé du Président de l'Union et de six (06) Vice-présidents. Le Premier Vice-président succède au Président à l'issue de son mandat. Le Président et le Vice-Président sont élus par l'Assemblée Générale dans le respect d'un principe d'alternance à la Présidence entre représentants de l'Afrique et représentants du reste du monde. L'un des autres Vice-présidents est désigné pour exercer la fonction de Trésorier et un autre celle de vice-trésorier. L'Organisation Internationale de la Francophonie est représentée aux réunions du Bureau en qualité d'observateur.

Article 14 : Le Bureau est l'organe de direction. Il arrête le projet de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, organise les réunions et assure avec le Secrétaire Général, l'exécution des décisions entre deux réunions de l'Assemblée Générale. Le Bureau se réunit au moins deux fois l'an.

Article 15 : Le Président de l'Union supervise toutes les actions conduites en son nom. Avec le Secrétaire Général, il veille à l'application des statuts, assure la représentation de l'UCESIF auprès des tiers et prend toute décision conforme à l'intérêt commun.

Article 16 : Les règles et les modalités de fonctionnement du Bureau sont fixées par le Règlement Intérieur.

Article 17 : Le Secrétariat du Bureau est assuré par un Secrétaire Général installé au siège de l'Union. Le Secrétaire Général est nommé par le Bureau sur proposition du Président. Le Secrétaire Général assiste le Bureau dans toutes ses missions. Il est responsable de la mise en œuvre de toutes les actions décidées par l'Assemblée Générale et le Bureau. Il assure la préparation des réunions du Bureau et de l'Assemblée Générale. Il veille aux relations avec les Secrétaires généraux des autres réseaux institutionnels francophones.

TITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 18 : Les ressources de l'Union sont constituées à titre principal par les cotisations annuelles dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale. Le règlement des cotisations doit intervenir au plus tard dans les trois (3) mois qui suivent le vote du Budget. L'Union peut recevoir des dons manuels, des subventions et des legs. Le budget élaboré par le Bureau sur la base des activités programmées est soumis à l'adoption de l'Assemblée Générale. Le Président en exercice est l'ordonnateur du budget. Le Trésorier est responsable de son exécution devant l'Assemblée Générale. Le Secrétaire Général est ordonnateur délégué.

TITRE IV : DISPOSITIONS FINALES

Article 19 : Les amendements et les modifications des statuts doivent requérir la majorité des 2/3 des voix des membres de l'Union.

Article 20 : L'Assemblée Générale décide aux 2/3 des membres de l'Union de sa dissolution et fixe dans ce cas les modalités de répartition de son actif et de son passif.

Article 21 : Un Règlement Intérieur déterminera les modalités d'application des présents statuts.

Article 22 : Les présents statuts entrent en vigueur dès leur adoption et ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale.

Adoptés, à Ouagadougou, le 15 novembre 2004 Mis à jour, à Paris, le 8 juin 2005 Mis à jour à Brazzaville, le 4 mai 2012 Mis à jour à Rabat, le 11 mai 2015 Mis à jour, à Bucarest, le 08 décembre 2017

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Juillet 2013

ARTICLE PREMIER : PREAMBULE

1. L'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires des Etats et gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF) regroupe les assemblées consultatives des pays de l'espace francophone. Elle assure leur représentation d'une part auprès des institutions nationales et internationales de la société civile, et d'autre part auprès de l'OIF et de ses réseaux.
2. Elle entretient des relations privilégiées avec les associations ou organisations à vocation consultative ou toute autre organisation similaire sous-régionale, régionale ou internationale.
3. Le présent règlement détermine les modalités d'application des statuts de l'UCESIF (ci-après l'Union), adoptés le 15 novembre 2004 à Ouagadougou et mis à jour lors de l'Assemblée générale de Paris en 2005, ainsi qu'à celles de New-York en juillet 2010, et de Brazzaville en mai 2012.

ARTICLE 2 : ADHESION

1. Peut adhérer à l'Union tout Conseil Economique et Social ou Institution Similaire d'un Etat ou gouvernement, membre ou observateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie.
2. Le Président informe les membres de l'Union de la demande d'adhésion.
3. Le membre est admis à titre provisoire en qualité d'observateur.
4. L'adhésion définitive est prononcée par la prochaine Assemblée générale et fait l'objet d'une inscription automatique à l'ordre du jour.
5. Tout nouveau membre a l'obligation de payer sa cotisation. Toutefois, le Bureau a la possibilité d'examiner une demande d'exonération de cotisation la première année.

ARTICLE 3 : PRESIDENCE

1. L'Assemblée générale élit le Conseil Economique et Social ou Institution Similaire qui assurera la présidence de l'Union. Le Président de l'Institution élue exerce les fonctions de Président de l'Union jusqu'à l'Assemblée générale suivante, sauf modification substantielle le concernant ou son Institution.
2. Le Président est élu pour un mandat de deux (2) ans non-renouvelable consécutivement. Afin de garantir l'accès de tous les pays membres de l'Union à

la Présidence, celle-ci est assurée de façon tournante, en respectant le principe de l'alternance géographique.

3. Le Président veille à l'application des statuts et du présent règlement, assure la représentation de l'Union auprès des tiers et prend toute décision conforme à l'intérêt commun, à charge de compte rendu à la prochaine réunion du Bureau ou de l'Assemblée générale. En cas d'urgence, il informe les membres par tout moyen approprié.
4. Le Président ordonne les dépenses de l'Union et appelle les cotisations.
5. Le Président conduit les actions visant à promouvoir la création de conseils économiques et sociaux dans les pays de l'espace francophone qui n'en disposent pas encore, et à encourager leur adhésion à l'Union.
6. Le Président associe autant que possible les membres du Bureau à son action. Sur une question précise, il peut déléguer ses attributions à un vice-président.
7. Le Président garantit l'exactitude des procès-verbaux par sa signature.
8. En cas d'empêchement majeur ou définitif du Président, le Premier Vice-président assure l'intérim du mandat en cours. Le Premier Vice-président est le Président de l'institution du pays dans lequel se tiendra la prochaine Assemblée Générale élective.

ARTICLE 4 : SECRETARIAT GENERAL

1. Le Secrétaire Général dresse procès-verbal de l'Assemblée générale et des réunions du Bureau.
2. Il est responsable de la mise en œuvre technique et administrative de toutes les actions décidées par l'Assemblée Générale et le Bureau.
3. Le Secrétaire Général assure la garde et la conservation des documents de l'Union pendant la durée prévue par la loi.
4. Il confectionne, sous la supervision du Président, la rédaction du rapport moral et d'activités destiné à l'Assemblée générale.

ARTICLE 5 : TRESORIER

1. Le Trésorier est désigné parmi les Vice-présidents.
2. Il exécute les dépenses de l'Union.
3. Il est responsable de l'exécution du budget et il en rend compte devant l'Assemblée Générale.
4. En début d'année, il rend compte des opérations au Bureau.

ARTICLE 6 : ASSEMBLEE GENERALE

1. L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit tous les ans.
2. Elle est consacrée à la définition d'un programme d'action. Elle est également

consacrée, à l'issue de leur mandat, à l'élection du Président et au renouvellement des organes.

3. Conformément aux dispositions de l'article 10 des Statuts, des observateurs et des invités peuvent assister aux débats et prendre la parole sur autorisation du Président.
4. L'Assemblée Générale extraordinaire peut également être convoquée chaque fois que le Président l'estime souhaitable ou qu'un tiers des membres en fait la demande écrite. Elle se réunit au plus tôt quinze jours après sa convocation.
5. Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont communiqués dans un délai permettant un débat en connaissance de cause.
6. Le Président dirige les débats. Il peut demander la clôture de la discussion lorsqu'il estime que l'Assemblée est suffisamment informée.

ARTICLE 7 : BUREAU

1. Le Bureau, organe de direction de l'Union, élu par l'Assemblée Générale, est composé du Président de l'Union et de quatre (4) Vice-présidents.
2. Le Premier Vice-président succède au Président à l'issue de son mandat.
3. L'un des autres Vice-présidents est désigné pour exercer la fonction de Trésorier. Les Vice-présidents sont rééligibles.
4. Le Secrétaire Général de l'OIF ou son représentant, est invité aux réunions du Bureau en qualité d'observateur.
5. Lors des réunions du Bureau, en cas d'empêchement de sa représentation nationale, un membre du Bureau peut se faire représenter par un autre membre du Bureau.
6. Le Bureau est convoqué par le Président, soit d'office, soit à la demande de deux autres membres du Bureau ou de sept membres de l'Union à jour de leurs cotisations. Il se réunit au moins deux fois l'an.
7. Le Bureau valide le plan d'action.
8. A la demande d'un membre ou du Secrétaire général, le Bureau précise l'interprétation du règlement intérieur et ses modalités d'application.

ARTICLE 8 : DECISIONS

1. Les décisions du Bureau et de l'Assemblée générale sont prises par consensus.
2. A défaut, il est procédé au vote, à main levée, à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.
3. Le Secrétaire Général de l'OIF ou son représentant, les observateurs et les invités ne prennent pas part aux votes.

ARTICLE 9 : RETRAIT ET RADIATION

1. Tout membre est libre de se retirer en adressant une lettre au Président de l'Union.
2. Le retrait entraîne la suspension, sous bénéfice d'inventaire, des actions et programmes en cours entre le membre et l'Union.
3. La violation grave ou répétée de ses obligations statutaires ou des dispositions du présent règlement par un membre entraîne sa radiation.
4. Le Président, sur avis conforme du Bureau, fait notifier au membre les manquements relevés et recueille ses observations.
5. La décision de radiation est prise par l'Assemblée générale à la majorité simple. Elle prend effet immédiatement.

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS FINALES

1. Le règlement intérieur peut être modifié par l'Assemblée générale à la majorité des voix des membres de l'Union. Toute disposition contraire aux statuts est nulle.
2. En cas de dissolution, le dernier Bureau détermine la manière de disposer des ressources.
3. Le présent règlement intérieur entre en vigueur dès son adoption par le Bureau qui recueille, au préalable, les observations des membres de l'Union.

Adopté à Brazzaville, le 4 mai 2012 et Amendé à Athènes, le 4 juillet 2013

ANNEXE 3 :
MANUEL D'IDENTITÉ VISUELLE

Adopté lors de l'Assemblée Générale des 4 et 5 décembre 2018 à Bucarest sur proposition du Président Iacob BACIU

LOGO – Symbole 1

C'est le logo principal de l'UCESIF.

Il devrait être utilisé dans tous les supports publicitaires.

UCESIF

UNION DES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS SIMILAIRES DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DE LA FRANCOPHONIE

FANION – Symbole 3

Les fanions de l'UCESIF peuvent être fabriqués dans une variété de tailles.

DRAPEAU – Symbole 2

Le drapeau de l'UCESIF est fait en soie, brodé sur les bords de la ficelle et de glands dorés. Il peut être installé dans des salles de protocole, salles de réunions, etc.

Le fond du drapeau sera bleu et le logo de l'UCESIF centré.

ROLL UP – Symbole 4

Les rollups de l'UCESIF peuvent être réalisés dans différentes tailles. Nous vous montrons la taille de 85x200 cm.

INSIGNE – Symbole 5

L'insigne de l'UCESIF est fabriqué au format 21x16 mm.

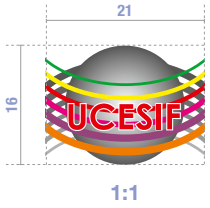

ÉCHARPE – Symbole 6

L'écharpe de l'UCESIF est faite en soie.

CARTE – Symbole 7

La carte a la taille de 215x305 mm, une épine de 5 mm et la poche intérieure appliquée.

PLAQUE – Symbole 8

La plaque de l'UCESIF est faite en taille 55x75 mm.

BANNIÈRE – Symbole 8

Le bannière a la taille de 4x1,3 m.

ANNEXE 4 :
SITE INTERNET

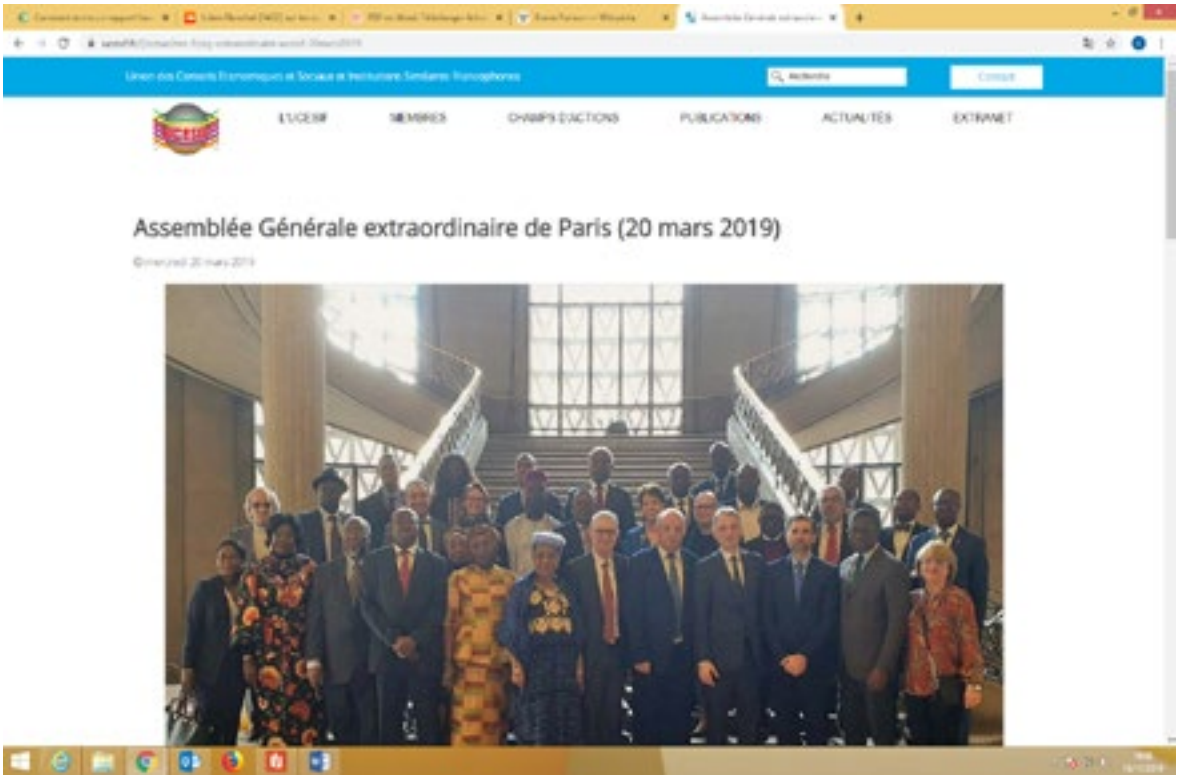

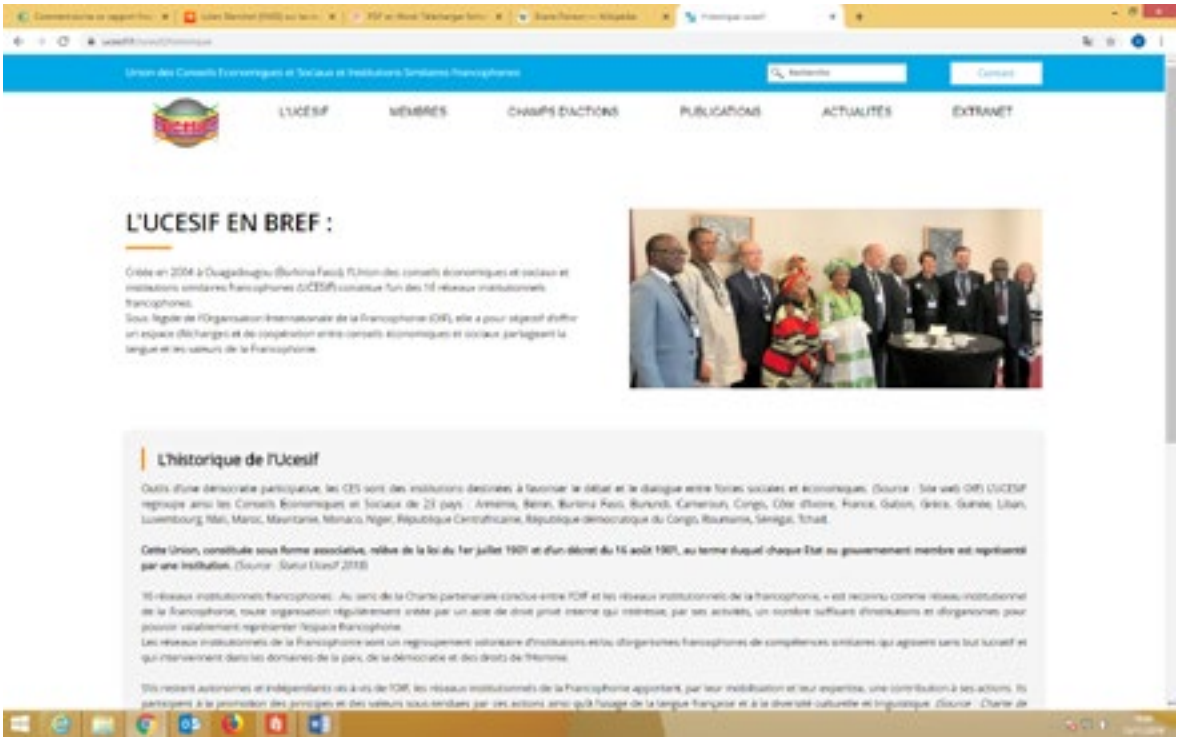

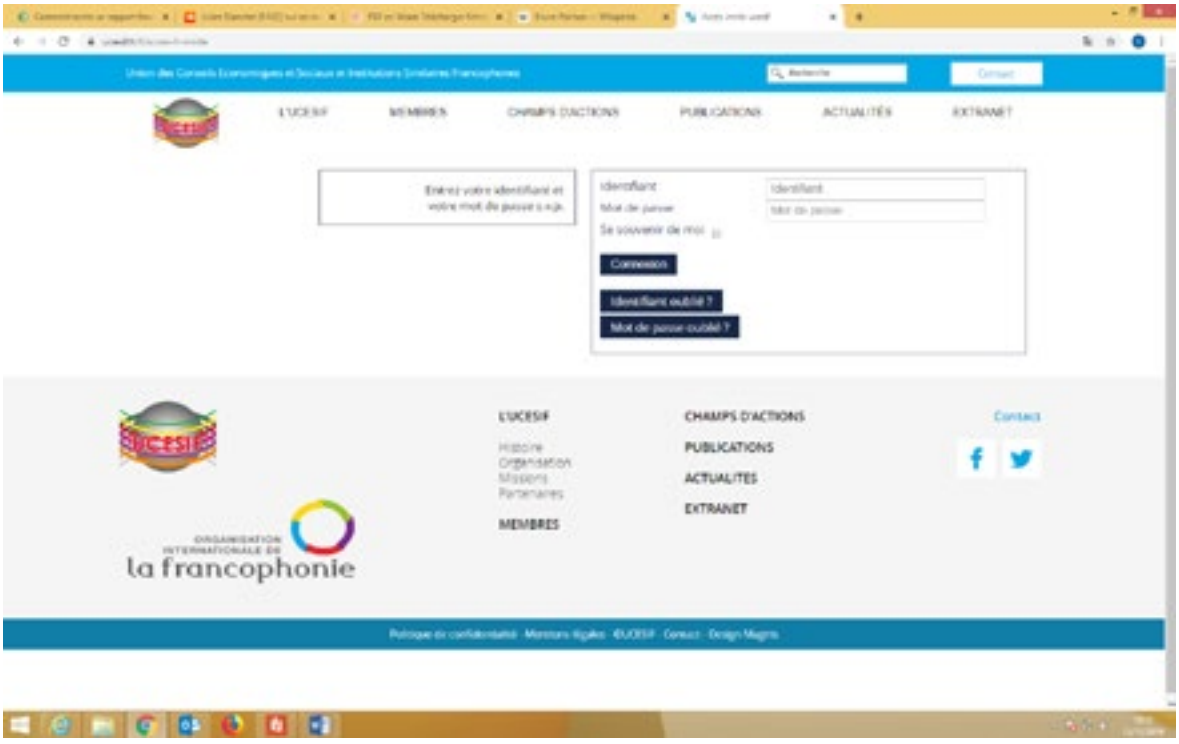
L'UCESIF
MEMBRES
CHAMPS D'ACTIONS
PUBLICATIONS
ACTUALITÉS
EXTRANET
Connexion
Identifiant oublié ?
Mot de passe oublié ?
la francophonie

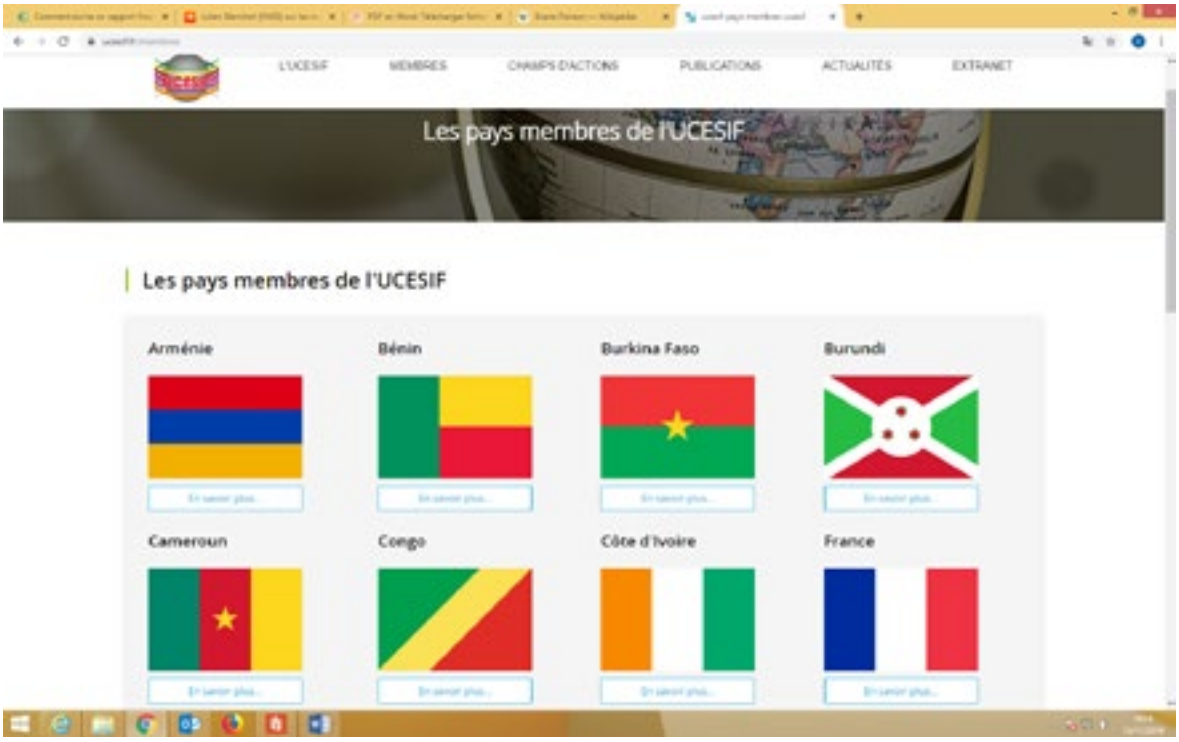
Les pays membres de l'UCESIF
Les pays membres de l'UCESIF
Arménie
Bénin
Burkina Faso
Burundi
Cameroun
Congo
Côte d'Ivoire
France

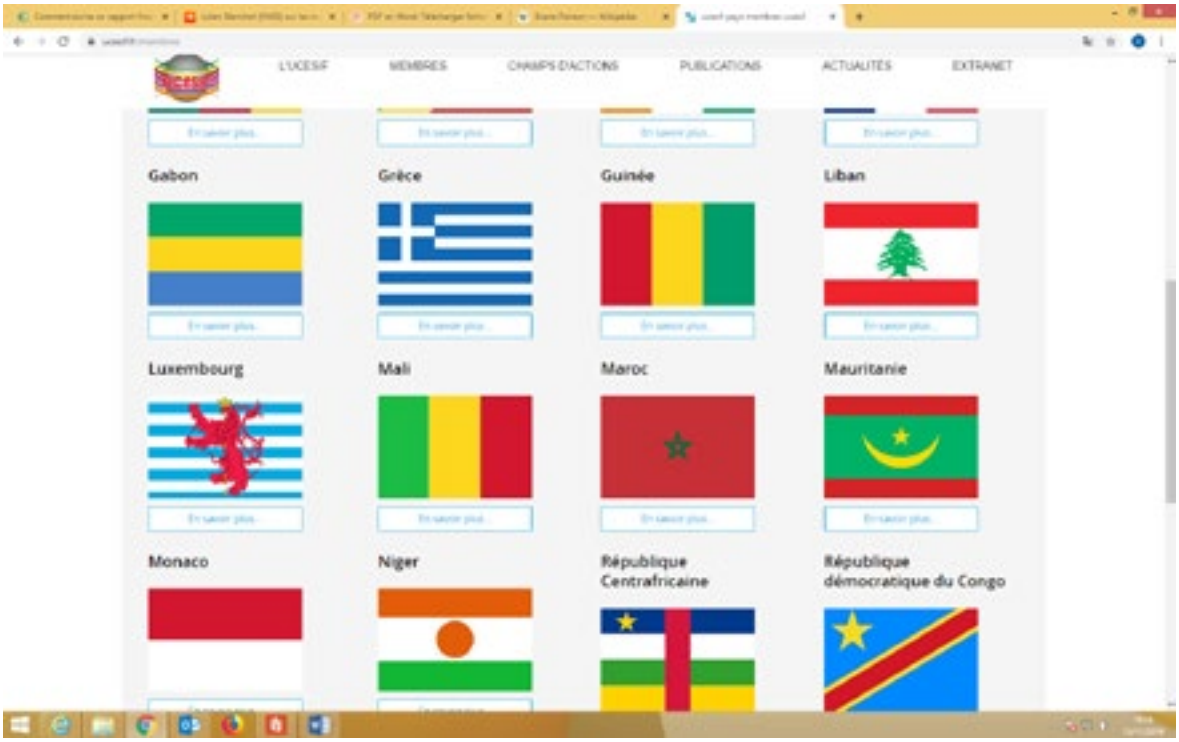
L'UCESIF
MEMBRES
CHAMPS D'ACTIONS
PUBLICATIONS
ACTUALITÉS
EXTRANET
Gabon
Grèce
Guinée
Liban
Luxembourg
Mali
Maroc
Mauritanie
Monaco
Niger
République Centrafricaine
République démocratique du Congo

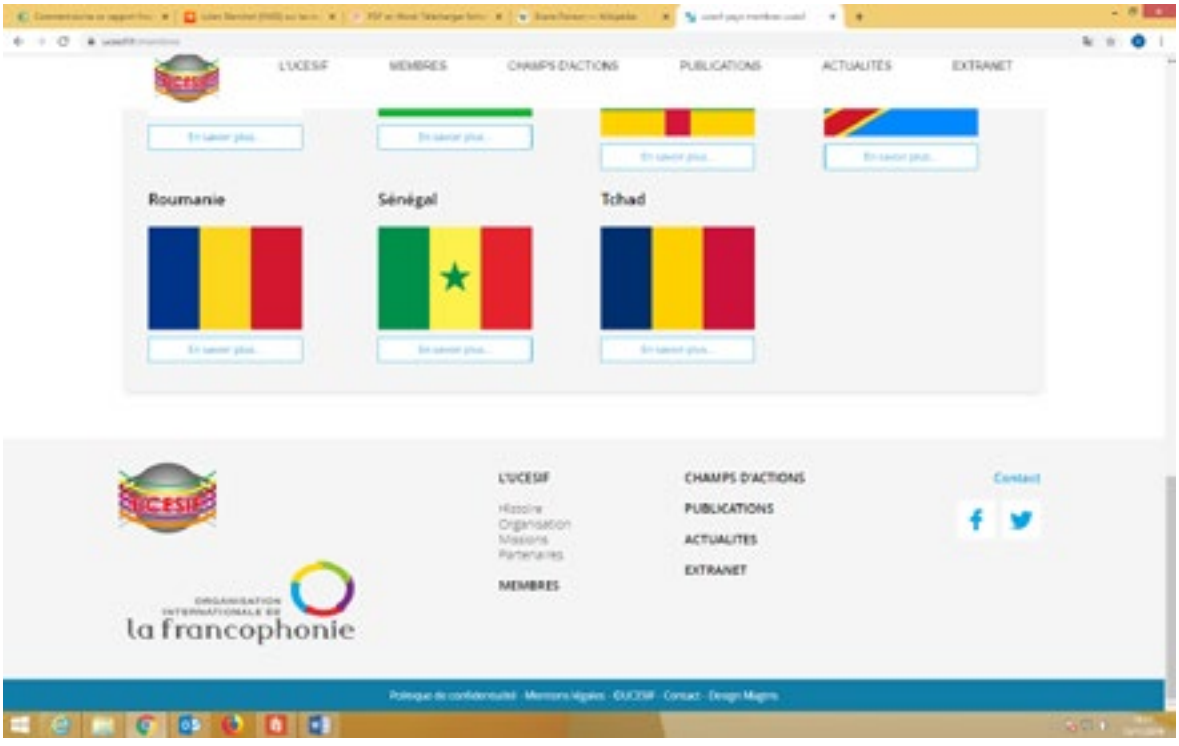
L'UCESIF
MEMBRES
CHAMPS D'ACTIONS
PUBLICATIONS
ACTUALITÉS
EXTRANET
Roumanie
Sénégal
Tchad
L'UCESIF
Histoire
Organisation
Missions
Partenaires
MEMBRES
CHAMPS D'ACTIONS
PUBLICATIONS
ACTUALITÉS
EXTRANET
Contact
la francophonie

ANNEXE 5 :
AVIS ET RÉSOLUTION DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE FRANCE

AVIS : LE RÔLE DE LA FRANCE DANS UNE FRANCOPHONIE DYNAMIQUE

Janvier 2018

Marie-Beatrice LEVAUX, Conseillère et référente pour la Francophonie du CESE France et Vice-présidente de l'UCESIF

La mondialisation a multiplié les opportunités pour les individus en capacité de parler plusieurs langues pour apprendre, échanger, voyager et travailler dans de nombreux pays. Le français figure parmi les langues véhiculaires de rang mondial f. Il est donc un atout pour les citoyen.ne.s des pays francophones et pour toutes celles et ceux qui aspirent à le parler, que ce soit comme langue maternelle, langue dite «seconde» dans de nombreux pays d'Afrique, ou comme langue étrangère pratiquée pour l'intérêt culturel ou professionnel. C'est pourquoi la langue française, loin de souffrir d'une attractivité insuffisante, demeure aujourd'hui très dynamique, même si la garantie de voir son enseignement se renforcer n'est pas assurée. Enjeu éducatif et culturel, la francophonie doit aussi répondre à des défis politique et économique importants. La Francophonie est source d'influence auprès des populations, dans un monde devenu multipolaire où la hiérarchie des puissances internationales traditionnelles ne mène plus seule le jeu.

L'enceinte institutionnelle de la Francophonie est une chance pour des échanges multilatéraux dans lesquels une vision spécifique de la mondialisation peut être

partagée. La politique francophone de la France, dont la diplomatie est aujourd'hui résolument tournée vers l'Union européenne (UE), ne saurait ignorer cet état des lieux ni minorer un message conciliant des valeurs d'universalisme, de solidarité internationale et de diversité culturelle, qui trouve un écho dans notre société en forte demande de cohésion sociale. L'attachement à ces valeurs pour les Etats et les sociétés civiles francophones ne doit pas rester lettre morte si l'on souhaite faire vivre le désir de francophonie en France et dans le monde. Dans cet esprit, notre assemblée présente 16 recommandations pour une feuille de route politique de la Francophonie.

Le CESE recommande, en premier lieu, de **renforcer le portage politique de la Francophonie**.

- Il demande au Sommet de la Francophonie de doter l'OIF d'une feuille de route politique tenant compte de l'agenda des grandes négociations internationales à venir pour peser davantage sur les négociations mondiales futures ;
- Il demande à la France d'assurer un meilleur portage politique de la francophonie au niveau gouvernemental, qui justifie la création d'un ministère de plein exercice, et de sa représentation à l'OIF ;
- Il préconise de clarifier la mission de plaidoyer et de mobilisation de la Francophonie multilatérale en la recentrant sur l'ODD n°4 relatif à l'accès de tous et de toutes à une éducation de qualité, cette mission devant s'exercer en direction des Etats membres de la Francophonie comme en matière d'Aide publique au développement ;
- Il souhaite que le projet de la francophonie européenne soit mieux défini en y associant davantage les pays francophones de l'UE autour de la politique européenne d'aide publique au développement, de la relation avec les pays Afrique Caraïbe Pacifique et du partenariat de l'UE avec l'Afrique; il recommande une attention particulière pour que la règle faisant du français une langue de travail des institutions européennes soit mise en œuvre ;

  En deuxième lieu, le CESE souhaite que la société civile francophone transnationale soit associée à la gouvernance de la Francophonie. Dans ce but, une série d'événements organisés en amont du forum des ONG réuni tous les deux ans, à la veille des sommets des chefs d'Etat de la Francophonie devraient être programmés.
- Le CESE demande, qu'en ces occasions, soient reconnus et institutionnalisés les liens entre les sociétés civiles francophones, par l'intermédiaire de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESISF) et par la création d'un titre honorifique de conseiller civile de la francophonie qui serait décerné à des membres de la société civile engagés dans le mouvement francophone ;
- Il encourage la mobilisation des acteurs.rice.s reconu.e.s des sociétés civiles francophones pour leur engagement en faveur de l'éducation et de la formation professionnelle;

- Il souhaite que les fédérations sportives soient remises au cœur des Jeux de la Francophonie;
- Il préconise que soient valorisées les initiatives en faveur du développement durable dans les réseaux économiques de l'espace francophone; • Il recommande que soient soutenus les réseaux professionnels et scientifiques francophones par une évaluation de leurs besoins et une identification des moyens d'y pourvoir ;
- Il demande le renforcement de l'offre des chaînes francophones et de l'audiovisuel extérieur de la France dans le paysage médiatique mondial, en appuyant l'indépendance éditoriale de leur rédaction et en soutenant la promotion des sous-titrages ou du plurilinguisme;
- Il souhaite renforcer les actions en cours en faveur du numérique francophone, en rappelant la nécessité de doter les structures d'enseignement et les universités francophones des infrastructures nécessaires à la mise en réseau, au partage de connaissances et à la formation à distance ;
- Il recommande aux acteurs publics nationaux et décentralisés de ne pas relâcher l'effort financier en faveur de la création francophone ;

En troisième lieu, **le CESE souhaite que les acteurs de la coopération décentralisée francophone soient mieux associés aux instances de gouvernance de la Francophonie**, notamment en reconnaissant l'Association internationale des maires francophones et l'Association internationale des réions francophones comme des interlocuteurs des Chefs d'Etats lors des Sommets de la Francophonie.

En quatrième lieu, **le CESE entend encourager la Francophonie en France y compris dans les territoires ultramarins**.
Dans ce but, il préconise de :

- renforcer le soutien aux représentations internationales des Outre-mer, qui constituent une tête de pont de la présence française et francophone dans des régions éloignées de la métropole et soutenir une offre de formation au français et en français à destination des étudiant.e.s et professsionnel.le.s des pays voisins de ces territoires ;
- susciter l'envie de francophonie en France par l'organisation d'événements lors de la journée internationale de la francophonie du 20 mars. Le Palais d'Iéna pourrait recevoir l'ensemble des acteur.rice.s public.que.s et associatif.ive.s qui, sur le terrain, œuvrent à la cohésion sociale et en particulier à la transmission d'un enseignement du français.
- mettre en cohérence la politique des visas avec la politique d'encouragement des mobilités au sein de l'espace francophone, par l'édiction d'une circulaire à destination des services consulaires, qui précise les modalités d'instruction des demandes de visa s'agissant en particulier des projets de mobilités relatifs à des événements culturels, sportifs économiques et à des colloques universitaires francophones.

RÉSOLUTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE FRANCE

Septembre 2018

Pour une reconnaissance du rôle de la société civile organisée

A la veille du XVIIe Sommet de la Francophonie qui réunira les cheffes et chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'OIF à Erevan les 11 et 12 octobre 2018, **le CESE souligne la nécessité de renforcer la Francophonie institutionnelle en la dotant d'une feuille de route politique. La Francophonie peut et doit jouer un rôle majeur dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU en particulier l'ODD n°4 « assurer l'accès de toutes et tous à une éducation de qualité sur un pied d'égalité et promouvoir les apprentissages tout au long de la vie ». A ce titre, le CESE rappelle son attachement à la reconnaissance du rôle des membres de la société civile organisée dans l'espace international francophone**.

- Conformément aux dispositions de la Charte de la Francophonie, notre assemblée propose que soit organisé un Forum de la société civile organisée, associant notamment l'ensemble des acteurs et actrices concernés, les CES et institutions similaires, tout comme l'UCESISF. Au même titre que le Forum actuel, qui réunit les ONG et OING accréditées par l'OIF, cette enceinte permettra aux organisations de la société civile organisée d'exprimer leurs préoccupations et celles des citoyennes et citoyens en amont du sommet des cheffes et chefs d'Etat et de gouvernement. Cette démarche ascendante constitue pour notre assemblée, une méthode plus conforme aux aspirations du monde francophone actuel et au thème fixé pour le Sommet d'Erevan : « Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone ». Elle seule permettra de relayer les attentes de l'ensemble des citoyennes et citoyens et de susciter en retour leur adhésion. Cette démarche constitue en outre un pas de plus vers une Francophonie plus agile et décentralisée au plus près des acteurs et actrices de terrain.

- Le CESE estime par ailleurs, comme il le soulignait dans son avis de janvier 2018 Le rôle de la France dans une Francophonie dynamique, que la mise en réseau des acteurs et actrices de la société civile francophone est essentielle à la redynamisation de cet espace et à la promotion de ses valeurs communes. Réseaux éducatifs, scientifiques, professionnels, sportifs pour n'en citer que quelques-uns constituent la richesse du monde francophone et permettront de lui donner un nouvel élan et de l'engager sur la voie d'une Francophonie résolument multilatérale et rénovée. Nombre de projets existent aussi, tournés vers le secteur éducatif, le numérique, l'entrepreneuriat des femmes en particulier, la formation tout au long de la vie, qui sont autant d'opportunités pour le monde francophone de créer des passerelles, de s'enrichir culturellement et somme toute de promouvoir ses valeurs d'universalisme, de solidarité internationale et de diversité culturelle.

A l'aube du cinquantième anniversaire de l'OIF, le CESE, institution engagée et attachée au projet francophone, rappelle le rôle crucial qu'a joué par le passé et que doit continuer de jouer la société civile organisée. Celle-ci a contribué à l'émergence et la structuration de la Francophonie dans les années 1950 et participe depuis lors activement à sa mise en œuvre sur le terrain, elle doit désormais être associée étroitement à la définition de la stratégie qui permettra de faire face aux grands défis futurs : linguistiques certes mais aussi politiques, la Francophonie portant aussi, par son appropriation des ODD, une vision renouvelée d'un multilatéralisme équilibré.

PROGRAMME DE RÉUNION DES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE

Paris, les 29 et 30 mai 2018

MARDI 29 MAI 2018

8h45 : Accueil des participants au siège de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

9h30 : Ouverture des travaux en session plénière (salle Senghor) – Mot daccueil par M. Georges NAKSEU NGUEFANG, Directeur Affaires politiques et gouvernance démocratique à lOIF

- Interventions de Grands témoins de la Francophonie sur les évolutions et thèmes majeurs enregistrés dans l'espace francophone depuis 2016 :
- « Entendre la voix des femmes, exiger le respect de leurs droits », Mme Coumba Gawlo SECK, Artiste-chanteuse, Ambassadrice de bonne volonté du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD)
- « Le rôle de la Justice face aux nouveaux défis à la paix et à la sécurité : terrorisme, radicalisation, migrations», M. Bertrand LOUVEL, Premier Président de la Cour de Cassation de la République française
- « L'évolution des processus démocratiques dans l'espace francophone », M. Jacky LUMARQUE, Recteur de l'Université de Quisqueya, Port au Prince - Haïti
- « La problématique de l'état civil », extraits du reportage de la société taxis-brousse
- Allocution d'ouverture des travaux de S.E. Mme Michaëlle JEAN, Secrétaire générale de la Francophonie

13h – 14h30 : Cocktail déjeunatoire sur place

14h30 – 16h00 : Début des travaux en ateliers thématiques (tenue des 3 ateliers en parallèle)

Atelier 1 : «Démocratie et droits de l'Homme » (salle 204, 2ème étage)

Thème : Universalité et indivisibilité des droits de l'Homme : quelle mise en œuvre pour les femmes ?

Modérateur : M. Salvatore SAGUES, Spécialiste de programme OIF Rapporteur : Mme Anne CASTAGNOS-SEN, Responsable des relations extérieures, Amnesty International France

Intervenants :

- « La mise en œuvre de la CEDEF : un point de vue francophone », Madame Lydienne Minono ÉPOUBÉ, Présidente du Réseau des femmes parlementaires, Assemblée parlementaire de la Francophonie, Cameroun;
- « Menaces à luniversalité et régressions au niveau international », Madame Nahla HAIDAR, Experte, Membre du Comité pour lélimination de toutes les formes de discrimination à légard des femmes (Comité CEDEF), Liban ;
- « Problématique de la mise en Suvre des droits sexuels et reproductifs », Madame Véronique SÉHIER, Présidente du Mouvement du Planning familial, Membre du Conseil économique, social et environnemental, France;
- « Comment lutter contre les stéréotypes : le rôle des médias », Monsieur Nouri LAJMI, Président de la Haute Autorité Indépendante de la Communication audiovisuelle (HAICA) de Tunisie, Vice-président du Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM).

Atelier 2 : «Droit et justice » (salle Diori, rez-de-chaussée)

Thème : La lutte contre l'impunité

Modérateur : M. Michel CARRIÉ, Spécialiste de programme OIF, Coordonnateur des programmes Droit et justice, Médias et Liberté de la presse Rapporteur : M. André OUIMET, Secrétaire général du Réseau francophone des Conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ)

Intervenants :

- Présentation des conclusions et recommandations de la Conférence d'Ottawa sur «La déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, 12 ans après », M. Fabrice HOURQUEBIE, Professeur de droit public, expert auprès de l'OIF ;

La lutte contre l'impunité

- L'action du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), son actualité et ses pratiques à la lumière des enseignements de seize années de fonctionnement de la Cour pénale internationale (CPI), M. Amady BA, Chargé de la coopération internationale au Bureau du Procureur ;
- L'accord de partenariat AIPPF/Bureau du Procureur, ses objectifs et les perspectives qu'il ouvre en faveur du soutien à la mise en œuvre des principes de complémentarité et de coopération dans l'espace francophone, M. François FALLETTI, Secrétaire général de l'AIPPF ;
- Les récents développements de l'action de l'OIF en appui à la lutte contre l'impunité et la promotion de la justice pénale internationale dans l'espace francophone, M. Michel CARRIÉ, Spécialiste de programme OIF.

Atelier 3: «Processus démocratiques dans l'espace francophone » (salle 104, 1er étage)

Thème : La consolidation des processus démocratiques dans l'espace francophone

Modérateur : M. Robert DOSSOU, Avocat, Ancien ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Ancien Président de la Cour constitutionnelle, Bénin Rapporteur : Professeur Babacar KANTÉ, ancien vice-président du Conseil constitutionnel, Sénégal

Intervenants :

- « La contribution du RECEF dans le renforcement de la professionnalisation des institutions électorales », Général Siaka SANGARÉ, Délégué général aux élections du Mali, Président du RECEF ;
- « Le rôle des parlementaires dans les processus démocratiques », Mme Nadia El YOUSFI, Députée Fédération Wallonie-Bruxelles, Représentante de lAssemblée parlementaire de la Francophonie ;
- « La contribution des Cours constitutionnelles à travers les réformes constitutionnelles et le contentieux », M. Jean SPREUTELS, Président de la Cour constitutionnelle de Belgique, Vice-Président de lACCPUF ;
- « La place des commissions nationales dans la gestion du processus électoral », M. Issaka SOUNA, Président de la CENI du Niger.

16h00 – 16h30 : Pause-café

16H30 – 18h00 : Poursuite des travaux en ateliers

Atelier 1 : «Démocratie et droits de l'Homme »

Thème : « Ressources naturelles et droits de l'Homme »

Modératrice : Mme Sandra COSSART, Directrice générale de Sherpa, France Rapporteur : Mme Anne CASTAGNOS-SEN, Responsable des relations extérieures, Amnesty International France

Intervenants :

- « Le rôle de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples dans la prévention des violations des droits de l'Homme par les industries extractives», Mme Soyata MAIGA, Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples;
- « Le Comité sénégalais des droits de l'Homme dans la promotion des droits de l'Homme auprès des entreprises », M. Papa SENE, Président de la Commission

nationale des droits de l'Homme et des libertés du Sénégal;
- « Les droits de l'Homme au cœur de la responsabilité sociétale du secteur extractif marocain », M. Abdellah MOUTTAQI, Président de la Commission de l'environnement et du Développement durable du Conseil économique et social du Maroc, membre de l'UCESIF;
- « Le rôle de l'avocat-conseil auprès des entreprises du secteur extractif dans la protection et le respect des droits de l'Homme », M. Stéphane BRABANT, avocat et membre de la CIB.

Atelier 2 : «Droit et justice »

Thème : La lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée

Modérateur : M. Michel CARRIÉ, Spécialiste de programme OIF, Coordonnateur de programmes Rapporteur : M. André OUIMET, Secrétaire général du Réseau francophone des Conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ)

Intervenants :
- Le rôle du juge sous l'angle des conclusions, recommandations et lignes directrices adoptées à l'issue du programme « les Cours suprêmes dans la prévention et la lutte contre le terrorisme au Sahel », M. Jean-Paul JEAN, Secrétaire général de l'AHJUCAF ;
- Une avancée significative en faveur la coopération informelle entre les parquets francophones, les conclusions et perspectives dégagées à l'issue du « programme de séminaires régionaux d'entraide judiciaire des parquets en Afrique francophone (2014/2018) », M. Sabin OUELLET, Président de l'AIPPF;
- Le « guide sur les pratiques policières inspirantes en matière de lutte contre la radicalisation », une illustration exemplaire de la mutualisation des expertises nationales à travers l'action d'un réseau, M. Pierre SAINT-ANTOINE, Administrateur, trésorier et responsable du développement technologique de Francopol ;
- « L'avocat et la défense des terroristes », Me Martin PRADEL ;
- « Les garanties de la protection des données personnelles dans le cadre de la lutte contre le terrorisme », M. Jean-Philippe WALTER, Président de l'AFAPDP ;
- « Le renforcement des capacités des magistrats à travers l'élaboration des modules de formation sur le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, une initiative novatrice du réseau », M. Mamadou DIAKHATÉ, Président du RAFJ.

Atelier 3: «Processus démocratiques dans l'espace francophone »

Thème : Eléments d'un environnement propice à une vie politique apaisée

Modérateur : M. Robert DOSSOU, Avocat, Ancien ministre des Affaires étrangères et

de la coopération, Ancien Président de la Cour constitutionnelle, Bénin Rapporteur : Professeur Babacar KANTÉ, ancien vice-président du Conseil constitutionnel, Sénégal

Intervenants :
- « Dispositif juridique et institutionnel, loi sur les partis politiques, financement des partis politiques, statut de l'opposition, institutions électorales », Professeur Babacar KANTÉ, ancien vice-président du Conseil constitutionnel, Sénégal ;
- « Cadres et mécanismes de concertation comme moyens de promotion du dialogue et de l'approche inclusive », Prof. Adebayo OLUKOSHI, Directeur Régional du Programme Afrique et Asie de l'Ouest de IDEA International ;
- « Démocratie participative au service de l'implication des citoyens dans la vie politique et adhésion aux pratiques démocratiques », Professeur Fabrice Hourquebie.

18h00 : Fin des travaux

MERCREDI 30 MAI 2018

9h00 : Accueil des participants au siège de l'Organisation internationale de la Francophonie

9h30 – 11h : Reprise des travaux en ateliers (tenue des 3 ateliers en parallèle)

Atelier 1 : «Démocratie et droits de l'Homme » (salle Diori, rez-de-chaussée)

Thème : Le 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme

Modérateur : M. Salvatore SAGUES, Spécialiste de programme OIF Rapporteur : Mme Anne CASTAGNOS-SEN, Responsable des relations extérieures, Amnesty International France

Intervenants :
- « Le rôle des médiateurs : autorités indépendantes de défense des droits fondamentaux », M. Marc BERTRAND, Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Président de l'AOMF ;
- « Les institutions nationales des droits de l'Homme : les INDH des pays du G5 Sahel », M. Khalid IKHIRI, Président de la Commission nationale des droits humains (Niger), Président de l'AFCNDH ;
- «Renforcer l'universalité des droits de l'Homme: le rôle (action) du Haut- Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, cas pratiques», Mme Fatou CAMARA HOUEL, Secrétaire du Comité consultatif du Conseil des droits de

l'Homme - Coordinatrice du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA (Pays les moins avancés) et PEID (Petites états insulaires en développement) - Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme ;
- « Les droits de l'Homme au défi de l'universalité», intervenante à confirmer.

Atelier 2 : «Droit et justice » (salle 204, 2ème étage)

Thème : Renforcement de l'expertise, sécurité juridique et judiciaire et accès au droit : formation, éthique, déontologie, et discipline

Modérateur : M. Michel CARRIÉ, Spécialiste de programme OIF, Coordonnateur de programmes Rapporteur : M. André OUIMET, Secrétaire général du Réseau francophone des Conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ)

Intervenants :
- « L'évolution du rôle et de l'activité du Juge face aux nouveaux défis de la justice », M. Ousmane BATOKO, Président de l'AAHJF et Président de l'AHJUCAF ;
- « Les États généraux du jeune avocat des barreaux membres de la CIB, une réflexion unique et innovante pour une intégration professionnelle dynamique de la jeunesse », Me Patrice MONTHE, Bâtonnier du Cameroun ;
- « Le RFCMJ : 2014/2018, un jeune réseau au service de la réflexion, des échanges et de l'information sur les obligations déontologiques des magistrats, au service de l'État de droit et de la justice dans l'espace francophone », Me André OUIMET, Secrétaire général du RFCMJ ;
- « Le CIFAF : 1999-2018, deux décennies au service de la formation des avocats en Afrique francophone, par les avocats, pour les avocats », Me Jacques MIGAN, Bâtonnier, Directeur du CIFAF ;
- « Le RAFJ : 2014/2018, un réseau régional au service de la formation et la mutualisation des capacités et des expertises professionnelles », M. Mamadou DIAKHATÉ, Président du RAFJ.

Atelier 3: «Processus démocratiques dans l'espace francophone »

Thème : Réseaux sociaux et processus démocratiques

Modérateur : M. Ziad MAALOUF, Journaliste RFI, « L'Atelier des médias » Rapporteur : Professeur Babacar KANTÉ, ancien vice-président du Conseil constitutionnel, Sénégal

Intervenants :
- Intitulé d'intervention à confirmer - M. Philippe METZGER, Directeur de l'Office fédéral de la Communication de Suisse, Président du REFRAM ;

- « Le rôle des parlements face à lémergence des réseaux sociaux dans les questions électorales » - intitulé à confirmer, Mme Angélique NGOMA, Députée du Gabon, ancienne Ministre, Représentante de lAssemblée parlementaire de la Francophonie ;
- Intitulé d'intervention à confirmer - Mme Isabelle FALQUE-PIERROTIN, Présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) de France, Secrétaire générale de l'AFAPDP ;
- « L'émergence de nouveaux enjeux électoraux avec l'arrivée des réseaux sociaux », Mme Catherine LAGACÉ, adjointe au président et secrétaire de la Commission de la représentation électorale et secrétaire générale du Directeur général des élections du Québec (DGEQ), Secrétaire générale du RECEF ; · Intitulé dintervention à confirmer - M. Abdelkerim Koundougoumi, responsable Afrique centrale d'Internet Sans Frontières

11h – 11h30 : Pause-café

11h30 – 13h00 : Poursuite des travaux en ateliers

Atelier 1 : «Démocratie et droits de l'Homme »

Thème : Les défenseurs des droits de l'Homme et les migrants

Modérateur : M. Salvatore SAGUES, Spécialiste de programme OIF Rapporteur : Mme Anne CASTAGNOS-SEN, Responsable des relations extérieures, Amnesty International France

Intervenants :

- « La situation des défenseurs des droits des migrants », M. Michel FORST, Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme, Secrétaire général de l'AFCNDH ;
- « Défendre les droits de l'Homme sur le terrain : le point de vue dun militant de la RDC », M. Dismas KITENGE, défenseur des droits de l'Homme, Président du groupe « Lotus » - République démocratique du Congo ;
- « Drames de la migration : exemple d'une couverture médiatique en Tunisie », Monsieur Nouri LAJMI, Président de la Haute Autorité Indépendante de la Communication audiovisuelle (HAICA) de Tunisie, Vice-président du Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM)
- « La défense des défenseurs : perspectives d'une avocate », Mme Dominique ATTIAS, Avocate, Ancienne Vice-Bâtonnière de l'Ordre des Avocats à la Cour de Paris, Membre du Conseil de l'Ordre

Atelier 2 : «Droit et justice »

Thème : Renforcement de l'expertise, sécurité juridique et judiciaire et accès au droit : Diffusion, harmonisation et modernisation du droit

Modérateur : M. Michel CARRIÉ, Spécialiste de programme OIF, Coordonnateur de programmes Rapporteur : M. André OUIMET, Secrétaire général du Réseau francophone des Conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ)

Intervenants :
- Présentation de la nouvelle stratégie francophone de diffusion du droit, M. André Abel BARRY, Spécialiste de programme OIF ;
- « Les défis du RF2D au service de la diffusion du droit dans l'espace francophone », Mme Fatimata Moroh DIAKITÉ, Présidente du RF2D ;
- « La modernisation de la base de données jurisprudentielle JURICAF et la mise en place dun programme de publications du Réseau AHJUCAF », M. Jean-Paul JEAN, Secrétaire général de l'AHJUCAF ;
- « L'OHADA face aux modes alternatifs de règlement des différends en Afrique », M. Alexis NDZUENKEU, Responsable du service des affaires juridiques et de la communication ;
- « L'IDEF : un institut francophone au service d'une réflexion juridique multidisciplinaire moderne », M. Barthélémy MERCADAL, Secrétaire général de l'IDEF.

Atelier 3: «Processus démocratiques dans l'espace francophone »

Thème : Réseaux sociaux et processus démocratiques

Modérateur : M. Ziad MAALOUF, Journaliste RFI, « L'Atelier des médias » Rapporteur : Professeur Babacar KANTÉ, ancien vice-président du Conseil constitutionnel, Sénégal

Intervenants :
- Intitulé d'intervention à confirmer, M. Philippe METZGER, Directeur de l'Office fédéral de la Communication de Suisse, Président du REFRAM ;
- « Le rôle des parlements face à l'émergence des réseaux sociaux dans les questions électorales », intitulé à confirmer, Mme Angélique NGOMA, Députée du Gabon, ancienne Ministre, Représentante de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;
- « Données personnelles, réseaux sociaux et élections », Mme Isabelle FALQUE-PIERROTIN, Présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) de France, Secrétaire générale de l'AFAPDP ;
- « Lémergence de nouveaux enjeux électoraux avec larrivée des réseaux sociaux»,

Mme Catherine LAGACÉ, adjointe au président et secrétaire de la Commission de la représentation électorale et secrétaire générale du Directeur général des élections du Québec (DGEQ), Secrétaire générale du RECEF ;
- Intitulé d'intervention à confirmer - M. Abdelkerim KOUNDOUGOUMI, responsable Afrique centrale d'Internet Sans Frontières

13h-14h30 : Déjeuner

14h30 – 15h30 : Reprise des travaux en séance plénière
- Restitution des conclusions des ateliers par les rapporteurs
- Débat

15h30 – 16h00 : Pause-café

16h00–16h30 : Poursuite des travaux en séance plénière
- Echange sur la vie des réseaux et les projets conjoints aux différents réseaux institutionnels

16h30 : Clôture
- Allocution de clôture de M. Adama OUANE, Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie

17h00 : Fin des travaux

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

3–4 DÉCEMBRE 2019, CONAKRY, GUINÉE